Nations Unies A/66/695

# Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2012
Français
Original : anglais

**Soixante-sixième session**
Point 164 de l'ordre du jour
**Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

## Budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

### Rapport du Secrétaire général

## Table des matières

*Page*

I. Mandat et résultats attendus . . . 6
A. Vue d'ensemble . . . 6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission . . . 7
C. Coopération entre les missions de la région . . . 12
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . 12
E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats . . . 13
F. Centre de services régional . . . 44
II. Ressources financières . . . 50
A. Vue d'ensemble . . . 50
B. Contributions non budgétisées . . . 51
C. Gains d'efficience . . . 51
D. Taux de vacance de postes . . . 52
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . 52
F. Formation . . . 53
G. Désarmement, démobilisation et réintégration . . . 54

12-23385 (F) 200312 230312

Merci de recycler

H. Détection de mines et déminage . . . 55
I. Projets à effet rapide . . . 56
J. Ressources financières : Centre de services régional . . . 57
III. Analyse des variations . . . 58
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . 65
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 65/305 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, à celles du Comité des commissaires aux comptes et à celles du Bureau des services de contrôle interne . . . 66
A. Assemblée générale . . . 66
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . 70
C. Comité des commissaires aux comptes . . . 77
D. Bureau des services de contrôle interne . . . 82

Annexes

I. Définitions . . . 84
A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines . . . 84
B. Terminologie de l'analyse des variations . . . 85
II. Organigrammes . . . 86
A. Services organiques et administratifs . . . 86
B. Division de l'appui à la mission . . . 87
C. Bureaux régionaux et avant-postes . . . 88
D. Structure de la police . . . 89
E. Structure militaire . . . 90
Carte . . . 91

*Résumé*

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 1 520 964 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 260 observateurs militaires, 19 295 militaires, 3 772 membres de la Police des Nations Unies, 2 660 membres des unités de police constituées, 1 286 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 376 administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national, 616 Volontaires des Nations Unies et 6 agents fournis par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante processus de paix, composante sécurité, composante état de droit, gouvernance et droits de l'homme, composante coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement et composante appui). Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

| *Catégorie* | *Dépenses (2010/11)* | *Montant alloué (2011/12)* | *Dépenses prévues (2012/13)* | *Variation* | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | *Montant* | *Pourcentage* |
| Militaires et personnel de police | 705 328,2 | 780 740,8 | 711 613,7 | (69 127,1) | (8,9) |
| Personnel civil | 293 051,3 | 288 261,0 | 317 101,2 | 28 840,2 | 10,0 |
| Dépenses opérationnelles | 585 070,3 | 620 303,7 | 492 250,0 | (128 053,7) | (20,6) |
| **Montant brut** | **1 583 449,8** | **1 689 305,5** | **1 520 964,9** | **(168 340,6)** | **(10,0)** |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 30 407,9 | 28 161,8 | 25 253,7 | (2 908,1) | (10,3) |
| **Montant net** | **1 553 041,9** | **1 661 143,7** | **1 495 711,2** | **(165 432,5)** | **(10,0)** |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| **Total** | **1 583 449,8** | **1 689 305,5** | **1 520 964,9** | **(168 340,6)** | **(10,0)** |

## Ressources humaines[a]

| | *Observateurs militaires* | *Contingents* | *Police des Nations Unies* | *Unités de police constituées* | *Personnel recruté sur le plan international* | *Personnel recruté sur le plan national*[b] | *Emplois de temporaire*[c] | *Volontaires des Nations Unies* | *Personnel fourni par des gouvernements* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Direction exécutive et administration** | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | – | – | – | – | 55 | 44 | – | 3 | – | **102** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | – | – | – | – | 55 | 44 | – | 3 | – | **102** |
| **Composantes** | | | | | | | | | | |
| Processus de paix | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | – | – | – | – | 99 | 166 | 23 | 20 | – | **308** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | – | – | – | – | 98 | 166 | 23 | 20 | – | **307** |
| Sécurité | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | 260 | 19 295 | 3 772 | 2 660 | 37 | 652 | – | 8 | – | **26 684** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | 260 | 19 295 | 3 772 | 2 660 | 37 | 652 | – | 8 | – | **26 684** |
| État de droit, gouvernance et droits de l'homme | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | – | – | – | – | 88 | 152 | – | 44 | 6 | **290** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | – | – | – | – | 88 | 152 | – | 44 | 6 | **290** |
| Coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | – | – | – | – | 23 | 20 | – | 12 | – | **55** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | – | – | – | – | 23 | 20 | – | 12 | – | **55** |
| Appui[d] | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | – | – | – | – | 957 | 2 329 | 14 | 529 | – | **3 829** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | – | – | – | – | 923 | 2 317 | 14 | 529 | – | **3 783** |
| Centre de services régional d'Entebbe | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | – | – | – | – | 8 | 3 | – | – | – | **11** |

| | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Effectif proposé pour 2012/13 | – | – | – | – | 40 | 10 | – | – | – | **50** |
| **Total** | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | 260 | 19 295 | 3 772 | 2 660 | 1 267 | 3 366 | 37 | 616 | 6 | **31 279** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | 260 | 19 295 | 3 772 | 2 660 | 1 264 | 3 361 | 37 | 616 | 6 | **31 271** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **(3)** | **(5)** | **–** | **–** | **–** | **(8)** |

[a] Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

[b] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

[c] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (22 postes de temporaire recruté sur le plan international et 15 postes de temporaire recruté sur le plan national).

[d] Comprend un poste P-5 d'administrateur hors classe chargé de la coordination des mesures de sécurité sur le terrain financé selon des modalités de partage des coûts convenues avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

# I. Mandat et résultats attendus

## A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1769 (2007). La prorogation la plus récente de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2012, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2003 (2011).

2. La MINUAD a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'assurer un règlement politique viable et la sécurité durable au Darfour.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUAD contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante processus de paix; composante sécurité; composante état de droit, gouvernance et droits de l'homme; composante coordination de l'action humanitaire, du relèvement et du développement et composante appui), sur la base du mandat de l'Opération.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2011/12, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. La structure hiérarchique de la MINUAD repose sur l'unité de commandement et de contrôle et une chaîne de commandement unique : le Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU (ci-après « le Représentant spécial conjoint ») est chargé de l'administration générale de la mission, supervise l'exécution de son mandat et assure la gestion et le fonctionnement de la mission.

6. Le Représentant spécial conjoint applique les directives stratégiques émanant du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et du Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et rend compte, par leur intermédiaire, au Secrétaire général de l'ONU et au Président de la Commission de l'Union africaine. Conformément au communiqué d'Abuja, le commandant de la force et le chef de la police, tous deux nommés par l'Union africaine en consultation avec l'ONU, relèvent du Représentant spécial conjoint et dirigent respectivement les activités militaires et policières de l'Opération hybride.

7. L'Équipe conjointe d'appui à la médiation bénéficie du soutien de la MINUAD. Le Médiateur en chef conjoint, qui dirige l'Équipe conjointe, rend compte au Secrétaire général de l'ONU par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et au Président de la Commission de l'Union africaine par l'intermédiaire du Commissaire à la paix et à la sécurité. Il travaille en liaison étroite avec le Représentant spécial conjoint, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et d'autres parties prenantes

compétentes. Il est chargé de gérer l'initiative de dialogue politique et de médiation engagée par l'ONU et l'Union africaine en direction des parties belligérantes au Darfour afin de trouver une solution politique au conflit.

8. La direction générale de la MINUAD est assurée conformément à la pratique établie et aux règles et principes de l'ONU. Les appuis auxiliaires et les structures de commandement et de contrôle de l'Opération hybride sont fournis par les Nations Unies. Un Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, doté de son propre personnel, a été mis en place à Addis-Abeba; il est chargé de renforcer les liens entre le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU et le Département paix et sécurité de l'Union africaine pour les questions relatives au déploiement de la MINUAD. Toutes les structures de commandement et de contrôle et les principaux bureaux de l'Opération hybride se trouvent au Darfour.

9. La MINUAD est organisée en trois secteurs, la gestion et la direction des opérations dans l'ensemble de la zone étant assurées depuis son quartier général installé à Al-Fasher. Trois bureaux régionaux, situés à Al-Fasher (dans les locaux du quartier général), Nyala et El Geneina, supervisent et coordonnent les opérations au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest, respectivement. L'antenne de Zalingei, qui relève du bureau régional d'El Geneina, coordonne les activités dans son sous-secteur. Les bureaux régionaux et l'antenne bénéficient d'une large autonomie dans la gestion courante dans le cadre du schéma directeur élaboré conjointement avec l'équipe de direction de l'Opération. Des pouvoirs ont notamment été délégués aux chefs des bureaux régionaux et de l'antenne de Zalingei dans les domaines de l'administration et de la gestion financière, l'objectif étant d'assurer une gestion efficace et rationnelle dans une structure organisationnelle décentralisée. Les chefs des bureaux régionaux relèvent directement du Chef de cabinet, le chef de l'antenne de Zalingei relevant pour sa part du chef du bureau régional d'El Geneina. La MINUAD a également des bureaux dans des sites clefs hors du Darfour, notamment un bureau de liaison à Khartoum et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination d'Addis-Abeba. Le personnel des composantes militaire et de police travaille en étroites liaison, communication et coordination avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), compte tenu de leurs mandats respectifs.

10. Pour ses activités d'appui, la MINUAD fait appel à sa base logistique principale à Nyala et à diverses structures en dehors du Darfour, notamment un bureau d'appui à Port-Soudan, principal point d'entrée de marchandises par voie maritime, et le Centre de services régional d'Entebbe, Ouganda, dont les services sont partagés entre la MINUAD et d'autres missions dans la région.

## B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission

11. Le processus de paix au Darfour a atteint une étape décisive, avec la conclusion de la conférence de toutes les parties prenantes au Darfour, tenue à Doha du 27 au 31 mai 2011, et la signature le 14 juillet 2011, entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la libération et la justice, de l'accord portant adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour, qui a marqué une avancée importante en direction de la paix. Cela étant, un règlement véritable du conflit au Darfour dépend toujours d'une large adhésion de toutes les parties comme de tous

ceux touchés par le conflit. Le processus de paix au Darfour pourrait également être facilité par un dialogue et un processus de consultations internes crédibles qui mobilisent le soutien et la pleine adhésion de la population locale, et complètent les résultats des négociations de Doha.

12. Durant l'exercice 2012/13, la MINUAD mettra toutes ses capacités au service des priorités suivantes : a) appui à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tout éventuel accord ultérieur; b) amélioration des conditions de sécurité au Darfour afin de garantir la protection des civils, la sécurité du personnel, des biens et des opérations de l'Opération et l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire; c) appui au renforcement de l'état de droit et de la gouvernance et à la protection des droits de l'homme; et d) appui à la transition progressive du Darfour de la phase d'aide humanitaire à la phase de relèvement rapide et de développement.

13. Afin de parvenir à un règlement global du conflit, la MINUAD aidera les parties au conflit à appliquer le Document de Doha pour la paix au Darfour et tout éventuel accord ultérieur durant l'exercice 2012/13. Elle assurera notamment des services logistiques et techniques adéquats, à l'appui du processus de paix conduit par le Médiateur en chef conjoint. Elle aidera aussi l'Équipe conjointe d'appui à la médiation à rester engagée auprès des parties prenantes darfouriennes et des parties au conflit dans le cadre du processus au Darfour de dialogue et de consultation interne, en collaboration avec l'Union africaine, en particulier le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Elle assurera par ailleurs des services de secrétariat au Comité de suivi pour le Darfour composé des principales parties prenantes et présidé par le Qatar, dont la tâche est de suivre, d'évaluer et de faciliter la mise en œuvre du Document de Doha.

14. Afin de faire mieux comprendre aux populations locales le processus de paix et les travaux qu'elle mène en ce sens, la MINUAD poursuivra les démarches auprès du Gouvernement du Soudan pour obtenir une licence d'émission radio. En attendant, elle continuera, au titre de l'arrangement conclu avec la radio Al Salam, de diffuser sur l'antenne de celle-ci deux fois par jour son programme quotidien préenregistré *Yala Nabni Darfur* (« Construisons le Darfour »), qui est repris sur les stations de radio publiques locales au Darfour.

15. La MINUAD continuera de renforcer la sécurité et la protection des civils partout au Darfour, ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel et des biens de l'ONU et la sûreté et la sécurité du personnel et des activités humanitaires. À cet effet, elle intensifiera les patrouilles pour garantir la libre circulation et permettre aux déplacés et aux réfugiés de retourner à leur lieu d'origine ou de se rendre à leur lieu de réinstallation, et mettra en œuvre une stratégie et un dispositif d'alerte rapide à l'échelle de la mission. Pour renforcer la sécurité dans les camps de déplacés et les zones adjacentes, des patrouilles visibles seront effectuées 24 heures sur 24 et sept jours sur sept et la MINUAD poursuivra les activités de renforcement des capacités et de formation ciblée à l'intention de la police du Soudan et du personnel de police des signataires de l'Accord, ainsi que des volontaires de la police de proximité (y compris les femmes). Il est prévu que 70 postes de police seront opérationnels durant la période considérée. L'Opération aidera également les parties au conflit à appliquer les accords de cessez-le-feu conclus en vertu du Document de Doha pour la paix au Darfour et d'autres accords, et veillera notamment au respect des cessez-

le-feu par les parties en menant des activités de suivi, d'observation et de notification.

16. La MINUAD continuera, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'aider la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour et la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à planifier et à appliquer le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, y compris des enfants liés à des forces et groupes armés, comme prévoit le Document de Doha pour la paix au Darfour et tous les accords ultérieurs. Elle fournira ainsi à ces deux commissions des conseils techniques, des services logistiques et du matériel médical et assurera des services de conseil sur le VIH/sida. Par ailleurs, elle continuera de repérer les zones infestées de munitions non explosées et de restes explosifs de guerre, et poursuivra les opérations de déminage et les activités de sensibilisation des civils aux dangers des mines partout au Darfour.

17. La MINUAD continuera de suivre et de signaler les problèmes en matière de droits de l'homme et de protection, et d'aider les parties à s'acquitter des obligations que leur imposent le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Elle aidera à mettre en place et à faire fonctionner les mécanismes de promotion des droits de l'homme et de justice transitionnelle prévus dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle continuera également de contribuer à la promotion de l'état de droit au Darfour en aidant le système judiciaire et pénitentiaire indépendant à combattre l'impunité, à améliorer les services et à renforcer la confiance de la population dans le système de justice, et en élaborant un cadre juridique solide en étroite consultation avec les autorités soudanaises et en collaboration avec le PNUD.

18. En matière d'appui, le concept des opérations de la MINUAD restera marqué par les problèmes caractéristiques du Darfour : aridité, manque d'infrastructures, longueur des chaînes logistiques et des lignes de communication, ampleur de la zone d'opérations, lenteur des procédures de dédouanement, tissu d'entreprises peu développé et persistance de conditions de sécurité de niveau 4.

19. Dans ces circonstances difficiles, l'Opération va continuer de s'attacher en priorité à fournir des services administratifs et logistiques efficaces et efficients au personnel civil, militaire et de police, notamment en construisant des espaces de bureau et d'habitation et en assurant le transport du personnel et du fret entre ses différents sites et l'approvisionnement en rations, en carburant et en eau.

20. Au cours des années précédentes, d'importants moyens financiers ont été affectés aux achats et aux projets de construction liés au démarrage de l'Opération. Les dernières grosses dépenses d'équipement serviront, pour l'essentiel, à terminer le déploiement de la MINUAD d'ici au début de l'exercice 2012/13 ou pendant cet exercice. Il est notamment prévu d'achever au cours de l'exercice le projet pluriannuel de construction, qui comprend au total la construction des 38 camps militaires prévus, de 19 camps pour les unités de police constituées et de logements, ainsi que la construction de 70 postes de police de proximité, l'asphaltage des routes d'accès aux camps géants et l'aménagement de 34 hélistations. Les travaux ont pris du retard pour diverses raisons comme les problèmes non résolus de sélection des terrains et d'obtention des permis auprès des autorités gouvernementales et

l'insécurité qui a retardé le démarrage des travaux confiés à des entreprises locales sur les sites concernés.

21. Afin que le personnel civil, militaire et de police dispose d'eau potable en quantité suffisante, il faut encore accroître les ressources en eau, améliorer la collecte des eaux usées et leur traitement, et agrandir les sites d'évacuation de ces eaux. L'Opération s'emploiera à appliquer des mesures de conservation de l'eau et de préservation des ressources consistant notamment à construire des structures de rétention, à élaborer un programme de surveillance des eaux souterraines et, plus particulièrement, à créer des bases de données aux fins de faciliter une utilisation rationnelle des ressources en eau.

22. Afin de limiter l'incidence de ses diverses activités sur l'environnement, la MINUAD continuera de recourir à des techniques de construction respectueuses de l'environnement (utilisant moins le bois et la brique cuite) et écoénergétiques (privilégiant davantage l'énergie solaire, notamment). Dans cette logique, tous les chauffe-eau électriques installés dans les sanitaires seront remplacés par des chauffe-eau solaires. De plus, 200 systèmes complets de pompes comprenant panneaux solaires et systèmes de contrôle seront installés au cours de l'exercice 2012/13 dans le cadre des initiatives vertes qui ont vu le jour pendant l'exercice 2010/11.

23. La topographie difficile du Darfour et les mauvaises conditions de sécurité vont continuer d'empêcher les mouvements terrestres et le personnel sera très dépendant des moyens aériens pour se déplacer. L'Opération s'efforcera néanmoins de saisir toutes les possibilités de transport terrestre pour acheminer le fret via des itinéraires logistiques sûrs, en utilisant Port-Soudan comme seul port maritime d'accès. De là, les marchandises seront transportées jusqu'à leur destination finale par des moyens appartenant à l'ONU ou des véhicules de location. Comme par le passé, Entebbe servira de base logistique et de point de transit pour une partie du fret expédié au Darfour. Le transport aérien stratégique des contingents militaires et unités de police sera organisé par le Siège de l'ONU en concertation avec la MINUAD et le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements du Centre de services régional.

24. Pendant l'exercice budgétaire, pour satisfaire à ses besoins en matière de transport, la MINUAD tirera le meilleur parti possible des moyens de transport stratégiques régionaux prévus dans le cadre du concept d'appui du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, de manière à faire l'économie de cinq hélicoptères de louage. De plus, la flotte aérienne de l'Opération comptera deux hélicoptères tactiques de moins – deux appareils initialement mis à sa disposition par les États Membres au titre de lettres d'attribution et transférés à la FISNUA au cours de l'exercice 2011/12. Le concept global des opérations d'appui devra désormais tabler sur une flotte aérienne de 10 avions et 26 hélicoptères déployés dans toute la zone de la mission, y compris trois hélicoptères d'assaut offrant moyens tactiques et force de frappe.

25. L'Opération se propose également d'apporter un certain nombre d'améliorations aux services ayant trait aux voyages au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement en optimisant l'utilisation de ses moyens aériens. Concrètement, il s'agira d'assurer la relève des effectifs militaires originaires de pays voisins (Kenya, Éthiopie, République-Unie de Tanzanie et Rwanda) à bord d'aéronefs de la MINUAD plutôt qu'en affrétant d'autres appareils. Dans la

perspective d'améliorer le service, il est également prévu de substituer les moyens aériens et terrestres de la MINUAD à ceux de sociétés privées pour le transport des réserves d'eau et des rations de secours pour 14 jours.

26. Au cours de l'exercice 2012/13, l'Opération continuera de veiller à ce que les effectifs militaires et de police déployés soient pleinement opérationnels. Dans quelques mois, le Secrétaire général aura achevé le rapport sur les besoins de personnel en tenue que le Conseil de sécurité lui a demandé d'élaborer en concertation avec l'Union africaine dans sa résolution 2003 (2011) compte tenu des problèmes relevant du mandat de la MINUAD qui se posent ou sont sur le point de se poser au Darfour.

27. Il demeure très difficile de recruter du personnel civil hautement qualifié, principalement à cause des conditions éprouvantes, de l'isolement et de l'instabilité de la situation sur le plan de la sécurité. En janvier 2012, 264 candidats avaient refusé des offres de nomination et 537 personnes avaient mis fin à leurs fonctions, ce qui porte à 11 personnes par mois le taux de rotation du personnel depuis le début de l'Opération. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, la campagne de recrutement se poursuivra dans tous les secteurs et les bases d'opérations afin de trouver et d'attirer un vivier riche et diversifié de candidats, mais aussi de candidates, issus des différentes ethnies et communautés, et cela au Darfour même. La MINUAD va continuer de s'attacher à accélérer le recrutement et à pourvoir tous les postes vacants d'agent recruté sur les plans national et international, en recourant aux listes de candidats présélectionnés, en élargissant ses recherches et en améliorant les conditions de vie sur place pour attirer le personnel et l'inciter à rester.

28. Les effectifs civils de l'Opération prévus pour l'exercice 2012/13, qui sont de 5 278 personnes, dont 1 286 recrutées sur le plan international et 3 376 recrutées sur le plan national, plus 616 Volontaires des Nations Unies, n'ont quasiment pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent. Au cours des prochains mois, l'Opération va procéder à un examen exhaustif de sa dotation en effectifs dont les résultats seront pris en compte, ainsi que les modifications proposées, dans le projet de budget pour l'exercice 2013/14.

29. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 fait apparaître une baisse de 10,0 % (168,3 millions de dollars) par rapport à l'exercice 2011/12, qui s'explique principalement par : a) la diminution des dépenses prévues au titre du personnel militaire et de police en raison de l'application de coefficients délais de déploiement plus élevés aux fins des prévisions de dépenses, le fait que des montants supplémentaires ont été versés aux pays fournissant des contingents en 2011/12, l'utilisation des moyens de la MINUAD pour la relève et l'abaissement du plafond des rations fraîches par personne; b) la diminution des dépenses prévues au titre du transport aérien grâce à la restructuration de la flotte et à la révision à la baisse du coût des contrats; c) la diminution des coûts de construction et d'achat liée à la fin des dépenses d'équipement auparavant nécessaires pour porter l'Opération à sa pleine capacité. La baisse globale des crédits demandés est en partie compensée par l'augmentation des prévisions de dépenses de personnel recruté sur le plan national du fait de la révision du barème des traitements, de l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé aux fins des prévisions de dépenses de personnel des services généraux recruté sur le plan national et de l'appréciation de la monnaie locale par rapport au dollar pendant l'exercice.

## C. Coopération entre les missions de la région

30. Le Représentant spécial conjoint aura des échanges réguliers avec les chefs de la MINUSS et de la FISNUA afin de parvenir à une communauté de vues et d'apporter des solutions coordonnées aux problèmes qui se posent le long des frontières entre le Darfour, Abyei et le Soudan du Sud. L'Opération va mettre en place un dispositif de coordination dans le cadre duquel seront organisées des réunions régulières et des visites d'étude auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).

31. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un centre de services régional à la plate-forme logistique d'Entebbe pour regrouper dans un centre régional autonome les fonctions d'administration et d'appui de missions relativement proches les unes des autres, comme l'avait proposé le Secrétaire général dans son rapport sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Ainsi que le rappelle le Secrétaire général dans son rapport sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591), dans un premier temps, quatre projets portant sur le transfert, en 2011/12, de certaines fonctions et des ressources connexes au Centre de services régional d'Entebbe ont été retenus après application d'une méthode particulière : il s'agit du contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, du traitement des indemnités pour frais d'études, et de la mise en place du Centre régional de formation et de conférences et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. On a ensuite recensé d'autres fonctions à transférer au Centre de services régional en 2012/13 pour améliorer les prestations de service et faire des économies d'échelle dans le domaine des finances (fonctions de terrain afférentes à la paie, aux versements, à la caisse et à la comptabilité) et des ressources humaines (recrutement international, gestion des postes, contrôle du temps de travail). Au cours de l'exercice 2012/13, de nouvelles fonctions pourraient être sélectionnées en vue de leur transfert.

32. Conformément à la résolution 64/269, les cadres de budgétisation axée sur les résultats du Centre régional de services, ainsi que la part des coûts prévus pour le Centre au titre des postes et des autres objets de dépense pour 2012/13 qui est à la charge de la MINUAD, figurent dans le présent projet de budget. Il est proposé de transférer 50 postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 31 postes d'agent du Service mobile et 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) de la MINUAD au Centre. Des précisions sont données dans la section I. E du présent rapport. La part des coûts du Centre imputable à la MINUAD est présentée à la section II. J du présent rapport.

## D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

33. Le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions, l'Union africaine, le Gouvernement soudanais et la MINUAD continueront de coordonner leurs activités et d'échanger des informations dans le cadre du mécanisme tripartite technique et stratégique.

34. Comme par le passé, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan sera représenté au Darfour par un coordonnateur adjoint

qui appuiera le Représentant spécial conjoint et collaborera étroitement avec la Division de la stratégie de protection et de la coordination de sa mise en œuvre en ce qui concerne la planification et la coordination des opérations d'aide humanitaire, de relèvement et de développement. Pour l'ensemble de ses activités, la MINUAD maintiendra la concertation et la coordination étroites établies avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux et non gouvernementaux dans le cadre des mécanismes du cadre stratégique intégré, y compris le Groupe des politiques stratégiques au Darfour et l'équipe de planification stratégique pour le Darfour aux fins de l'orientation stratégique, de l'appui à la planification et des échanges d'informations au Darfour, ainsi qu'avec la Cellule de mission intégrée, principal mécanisme chargé de la coordination interinstitutions au quartier général. En particulier, la MINUAD et l'équipe de pays continueront de coprésider le groupe de travail du cadre stratégique intégré pour le relèvement au Darfour, principale instance interinstitutions de planification et de mise en œuvre des activités de relèvement rapide et de reconstruction au Darfour.

35. La MINUAD continuera de participer aux mécanismes permanents de coordination de la protection, notamment : a) le Groupe sectoriel de la protection au Darfour, qui réunit sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) des représentants de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du PNUD, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de la MINUAD et d'organisations non gouvernementales internationales; et b) le Groupe de travail du cadre stratégique intégré pour la protection des civils au Darfour, coprésidé par le HCR et la MINUAD. En tant que membre du Mécanisme conjoint de vérification, du Groupe de travail sur le retour et la réintégration, de l'Équipe spéciale mixte pour le retour et les solutions durables et du Comité de haut niveau des activités humanitaires au Darfour, la MINUAD continuera d'appuyer l'équipe de pays et les autres acteurs internationaux et non gouvernementaux dans leur recherche de solutions durables pour les populations déplacées au Darfour.

36. Pour renforcer la collaboration et la coordination avec la Commission de l'Union africaine, la structure du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination, qui est installé au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, sera maintenue dans sa forme actuelle à l'exception de quelques adaptations visant à tenir compte de l'organisation du quartier général et de considérations hiérarchiques. Le Mécanisme demeurera la principale interface entre la MINUAD et l'Union africaine, ainsi qu'avec les autres parties prenantes régionales – politiques et opérationnelles notamment – pour toutes les questions relatives au Darfour concernant les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

## E. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

37. Afin de simplifier la présentation des changements proposés sur le plan des ressources humaines, six catégories d'action possibles en matière d'effectif ont été recensées. On trouvera à l'annexe I.A du présent rapport la définition de la terminologie se rapportant aux six catégories en question.

**Direction exécutive et administration**

38. Le Bureau du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU assure la direction générale et l'administration d'ensemble de la mission. Il comprend le Bureau du Chef de cabinet (Groupe de la planification inclus), le Bureau des affaires juridiques, le Centre d'opérations conjoint et la Cellule conjointe d'analyse de la mission. Comme les produits relevant des attributions du Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint figurent dans plusieurs composantes, ledit bureau est également rattaché à la rubrique Direction exécutive et administration.

39. La composante direction exécutive et administration sera chargée d'assurer l'exécution du mandat défini par le Conseil de sécurité conformément aux principes logistiques, financiers et administratifs des Nations Unies. Elle appliquera des politiques visant à renforcer la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies de façon à favoriser le principe de l'unité d'action pour la consolidation de la paix, le relèvement et la reconstruction au Darfour. Elle veillera également à la sûreté et à la sécurité de l'ensemble du personnel et des biens des Nations Unies, et à la protection de leurs intérêts, dans toute la zone de responsabilité de l'Opération. La direction exécutive aidera l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Comité de suivi de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour à relever, de manière globale et sans exclusive, les défis à la paix, la justice et la réconciliation au Darfour.

Tableau 1
**Ressources humaines : direction exécutive et administration**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | *Personnel recruté sur le plan national* | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | | | |
| **Cabinet du Représentant spécial conjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'ONU** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | 1 | – | 2 | 3 | 1 | **7** | 6 | – | **13** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | 1 | – | 2 | 3 | 1 | **7** | 6 | – | **13** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Bureau du Chef de cabinet (y compris le Groupe de la planification)** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 5 | 5 | 5 | 3 | **18** | 26 | **3** | **47** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 5 | 5 | 5 | 3 | **18** | 26 | **3** | **47** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Bureau des affaires juridiques** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 3 | 3 | 1 | **8** | 3 | – | **11** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 3 | 3 | 1 | **8** | 3 | – | **11** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national* | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Centre d'opérations conjoint** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | – | 4 | 4 | 1 | **9** | 3 | – | **12** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | – | 4 | 4 | 1 | **9** | 3 | – | **12** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Cellule d'analyse conjointe de la mission** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | – | 3 | 2 | – | **5** | 3 | – | **8** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | – | 3 | 2 | – | **5** | 3 | – | **8** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | 1 | – | 3 | 2 | 2 | **8** | 3 | – | **11** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | 1 | – | 3 | 2 | 2 | **8** | 3 | – | **11** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Total** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | 2 | 6 | 20 | 19 | 8 | **55** | 44 | **3** | **102** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | 2 | 6 | 20 | 19 | 8 | **55** | 44 | **3** | **102** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Composante 1 : processus de paix

37. La signature, le 14 juillet 2011, de l'Accord sur l'adoption du Document de Doha pour la paix au Darfour par le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice a constitué une avancée importante dans le processus de paix et offert les premiers éléments d'un accord de paix global et sans exclusive. Toutefois, aucun règlement complet et sans exclusive n'a encore été trouvé au conflit au Darfour. L'activité de la composante processus de paix consiste donc à appuyer la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, selon qu'il conviendra, et, en coopération avec le Médiateur en chef conjoint et les partenaires, à aider les parties à parvenir à une paix globale et sans exclusive. Parmi les initiatives qui revêtent une importance particulière à cet égard, on note la mise en place de l'Autorité régionale pour le Darfour, de la Commission du cessez-le-feu et d'autres mécanismes visant à rétablir la paix dans la région.

38. L'Opération s'emploiera à renforcer la participation au processus de paix de toutes les parties au conflit en continuant d'aider l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation à œuvrer à la conclusion, sur la base du Document de Doha pour la paix au Darfour, d'accords de paix entre le Gouvernement du Soudan et les mouvements non signataires. Elle continuera également d'aider l'Équipe conjointe d'appui à établir un dialogue direct avec les

responsables gouvernementaux et les mouvements non signataires et à les inciter à cesser les hostilités pour entamer des négociations de paix. Elle aidera à la mise en place d'un processus de dialogue et de consultations internes au Darfour afin de renforcer l'appropriation du processus de paix à l'échelle locale, d'étoffer le Document de Doha pour la paix au Darfour et de promouvoir la réconciliation entre les Darfouriens.

39. La MINUAD s'emploiera à faire mieux comprendre son mandat aux parties prenantes darfouriennes et à promouvoir un dialogue pacifique par diverses activités d'information, notamment des campagnes de communication et des émissions radio, ainsi que des produits audiovisuels et multimédias s'adressant à la société civile. En attendant d'obtenir une licence de radiodiffusion, elle continuera de diffuser sur la station de radio soudanaise Al Salaam des émissions courtes, qui sont relayées sur les radios locales au Darfour.

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 1.1 Application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour par l'Autorité régionale du Darfour, en collaboration avec le Gouvernement du Soudan, et participation de toutes les principales parties prenantes darfouriennes au processus de paix | 1.1.1 Mise en place et fonctionnement effectif de l'Organe exécutif de l'Autorité régionale du Darfour et du Conseil de l'Autorité régionale du Darfour |
| | 1.1.2 Transfert de fonds, par le Gouvernement du Soudan, du budget national à l'Autorité régionale du Darfour, conformément aux dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour |
| | 1.1.3 Transfert de fonds du Fonds national des recettes au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, conformément au calendrier établi dans le Document de Doha pour la paix au Darfour |
| | 1.1.4 Participation accrue des parties prenantes darfouriennes, y compris la société civile (en particulier les associations de femmes), les déplacés, les réfugiés, les notables locaux et les agents de la fonction publique, au processus de paix (2010/11 : 815 participants, 2011/12 : 1 000 participants; 2012/13 : 1 500 participants) |

*Produits*

- Organisation de 6 consultations de haut niveau avec les parties signataires afin de faciliter la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs, et notamment la mise en place et le fonctionnement des institutions de gouvernement provisoires envisagées dans l'accord
- Organisation de 6 sessions consultatives avec la communauté internationale et les organes régionaux sur les priorités et les problèmes concernant la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour et de tous les accords ultérieurs
- Organisation à l'intention des organisations de la société civile de 6 stages sur les techniques permettant de suivre la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour par les parties signataires
- Organisation de 4 réunions avec des associations de femmes dans les trois États du Darfour pour suivre la mise en œuvre par les parties signataires des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour qui portent sur les questions relatives à l'égalité des sexes et aux femmes

- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 50 membres de la presse afin de leur donner les moyens de faire campagne pour la participation des femmes à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour
- Organisation de 20 réunions avec les parties prenantes darfouriennes, en particulier les organisations de la société civile, les déplacés, les notables locaux et les agents de la fonction publique, dans les trois États du Darfour, sur la participation de tous au processus de paix
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et du Président de la Commission de l'Union africaine au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine faisant le point notamment du processus de paix
- Mises à jour quotidiennes sur le site Internet de l'Opération et points de presse hebdomadaires sur les activités menées à l'appui du processus de paix
- Campagnes d'information mettant en relief les travaux de la MINUAD, avec 5 messages télévisés de 30 secondes; 10 messages radiophoniques différents; 52 épisodes de 30 minutes d'un feuilleton radiophonique hebdomadaire portant sur les activités de consolidation de la paix de la MINUAD; 5 émissions et messages promotionnels diffusés sur les stations de radio de l'État en appui aux activités de consolidation de la paix et de communication de la MINUAD; 10 séquences vidéo (b-roll) destinées aux médias internationaux et locaux; 2 documentaires télévision/vidéo de 15 minutes; un calendrier pour 2013; 4 projets photos, y compris des albums et des expositions; des magazines mensuels offrant des informations et des récits sur le mandat de la MINUAD; 2 magazines annuels illustrant les travaux des composantes militaire et de police; 15 affiches thématiques; et des bulletins d'information hebdomadaires
- Activités de sensibilisation à l'échelle locale : 10 ateliers destinés aux déplacés, aux jeunes, aux associations de femmes et aux notables; 10 représentations théâtrales; 10 manifestations sportives; 10 concerts; 8 manifestations spéciales ou culturelles avec distribution au public d'articles promotionnels, comme affiches, dépliants/prospectus, brochures et tee-shirts; 4 messages promotionnels diffusés sur les stations de radio locales; 4 jeux d'affiches sur l'importance de la participation des femmes au processus de paix; 50 récits radiophoniques sur le processus de paix diffusés sur Radio des Nations Unies et Radio Miraya; et des magazines radiophoniques quotidiens de 2 heures
- Émissions préenregistrées de Radio MINUAD

*Facteurs externes* : Appui politique et financier des acteurs nationaux, régionaux et internationaux à l'Autorité régionale du Darfour; coopération entre l'Autorité régionale du Darfour et le Gouvernement; et volonté des parties prenantes darfouriennes de participer au processus de paix

Tableau 2
**Ressources humaines : composante 1 (processus de paix)**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Division des affaires politiques** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 9 | 8 | 1 | **19** | 16 | – | 35 |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 9 | 8 | 1 | **19** | 16 | – | 35 |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| Nombre d'emplois de temporaire approuvés 2011/12[b] | – | 1 | 3 | 4 | 1 | **9** | 4 | – | 13 |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| Nombre d'emplois de temporaire proposés 2012/13[b] | – | 1 | 3 | 4 | 1 | **9** | 4 | – | 13 |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Total partiel** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | – | 2 | 12 | 12 | 2 | **28** | 20 | – | 48 |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | – | 2 | 12 | 12 | 2 | **28** | 20 | – | 48 |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Division de la communication et de l'information** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 6 | 9 | 7 | **23** | 62 | 10 | **95** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 6 | 9 | 7 | **23** | 62 | 10 | **95** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Section des affaires civiles** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 9 | 22 | 2 | **34** | 78 | 10 | **122** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 9 | 22 | 2 | **34** | 78 | 10 | **122** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | – | – | 1 | 2 | **3** | 1 | – | **4** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | – | – | 1 | 2 | **3** | 1 | – | **4** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Nombre d'emplois de temporaire approuvés 2011/12[b] | 2 | 3 | 3 | 2 | – | **10** | – | – | 10 |
| Nombre d'emplois de temporaire proposés 2012/13[b] | 2 | 3 | 3 | 2 | – | **10** | – | – | 10 |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Total partiel** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | 2 | 3 | 3 | 3 | 2 | **13** | 1 | – | **14** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | 2 | 3 | 3 | 3 | 2 | **13** | 1 | – | **14** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Mécanisme conjoint d'appui et de coordination** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 3 | 3 | – | **7** | 1 | – | **8** |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | | | |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 3 | 3 | – | **7** | 1 | – | **8** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Bureau de liaison de Khartoum** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 5 | 5 | 2 | **13** | 8 | – | **21** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | – | 5 | 5 | 2 | **12** | 8 | – | **20** |
| **Variation nette** | **–** | **1** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **(1)** |
| **Total** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 5 | 32 | 48 | 14 | **99** | 166 | 20 | **285** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 4 | 32 | 48 | 14 | **98** | 166 | 20 | **284** |
| **Variation nette** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **(1)** |
| Nombre d'emplois de temporaire approuvés 2011/12[b] | 2 | 4 | 6 | 6 | 1 | **19** | 4 | – | **23** |
| Nombre d'emplois de temporaire proposés 2012/13[b] | 2 | 4 | 6 | 6 | 1 | **19** | 4 | – | **23** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | 2 | 9 | 38 | 54 | 15 | **118** | 170 | 20 | **308** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | 2 | 8 | 38 | 54 | 15 | **117** | 170 | 20 | **307** |
| **Variation nette** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **–** | **(1)** | **–** | **–** | **(1)** |

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

### Bureau de liaison de Khartoum

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 poste D-2)*

43. Le Bureau de liaison de Khartoum a été créé pour assumer un rôle de représentation auprès du gouvernement hôte et un rôle de coordination auprès de la MINUS. À ce titre, il s'occupait, en coordination avec les représentants du Gouvernement et la MINUS, de toutes les questions ayant trait aux opérations de la MINUAD. Dirigé par un chef de bureau (D-2), le Bureau de liaison de Khartoum comprend trois spécialistes des questions politiques (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3), trois spécialistes des droits de l'homme (1 P-5, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et un fonctionnaire de l'information (P-3). Sa composante militaire et sa composante de police comprennent chacune 2 chargés de liaison (militaire) (1 P-4 et 1 P-3) et 2 chargés de liaison (police) (1 P-4 et 1 P-3). Le Bureau est secondé par deux assistants administratifs (agents du Service mobile), deux assistants de bureau

(agents des services généraux recrutés sur le plan national), un assistant bilingue (agent des services généraux recruté sur le plan national) et quatre chauffeurs (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Dans le cadre de la rationalisation des méthodes de travail du Bureau, il est proposé de modifier son tableau d'effectifs en supprimant le poste de chef de bureau (D-2). Le Bureau continuera de s'acquitter de son mandat au moyen des ressources existantes.

**Composante 2 : sécurité**

44. Au titre de cette composante, la MINUAD contribuera au rétablissement des conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux populations qui en ont besoin dans tout le Darfour. Elle surveillera le respect, par les parties signataires, des obligations imposées par le cessez-le-feu permanent et les arrangements finals en matière de sécurité qui figurent dans le Document de Doha pour la paix au Darfour. Elle appliquera des stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes afin de contribuer à la sécurité physique des populations darfouriennes. Elle tiendra compte également de cette problématique dans les processus de cessez-le-feu et de désarmement, démobilisation et réintégration. Dans le cadre des efforts qu'elle fait pour promouvoir la paix au niveau local, indépendamment de l'état d'application du Document de Doha pour la paix au Darfour, l'Opération appuiera les mécanismes traditionnels de règlement des conflits et de réconciliation et renforcera la capacité des organisations de la société civile au Darfour de gérer et de régler les conflits.

45. La composante militaire s'efforcera en particulier de contribuer à la sécurité dans le cadre de patrouilles fixes et mobiles visant à décourager la violence, protéger les civils, aider les organismes humanitaires et de développement et assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Elle effectuera pour cela des patrouilles de courte, moyenne et longue distance dans toute la zone des opérations, afin d'y assurer la sécurité, celle des déplacés vivant dans les camps et celle d'autres personnes. La composante police continuera de renforcer les relations entre les déplacés, les autres habitants et le personnel de la police nationale soudanaise pour faire en sorte que les camps de déplacés soient des zones civiles protégées. Plus de 70 % des policiers déployés devraient être affectés dans des centres de police de proximité dans les camps de déplacés ou à proximité afin d'effectuer des patrouilles de sécurité dans les camps 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

46. L'Opération continuera de fournir une assistance technique et un appui logistique au désarmement et à la démobilisation aux autorités publiques et aux signataires de la Déclaration d'attachement à l'Accord de paix pour le Darfour, selon les modalités convenues par les parties et quand elles le demanderont. En outre, l'Opération devrait aider les parties au Document de Doha pour la paix au Darfour avec le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, lorsqu'elles seront prêtes à entamer le processus. L'Opération viendra compléter le travail réalisé par les parties signataires concernant la réforme de certaines institutions de sécurité, en améliorant leurs capacités, leur efficacité et leur professionnalisme. En collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et d'autres partenaires, l'Opération renforcera son appui au programme de mise en œuvre des initiatives civiles et locales de maîtrise des armements et aux projets locaux de création d'emplois nécessitant une main-d'œuvre importante en vue de contribuer à la réintégration des ex-combattants et à l'autonomisation des jeunes, qui sont

vulnérables. Elle fournira également des services d'enlèvement des engins non explosés, si nécessaire, et dispensera au niveau local une formation sur les risques que posent les engins non explosés, en coordination avec l'UNICEF.

| *Réalisation escomptée* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 2.1 Instauration d'un climat de stabilité et de sécurité au Darfour | 2.1.1 Aucune violation grave du cessez-le-feu permanent ni des arrangements finals en matière de sécurité qui figurent dans le Document de Doha pour la paix au Darfour ou de tout autre accord ultérieur (2010/11 : s.o.; 2011/12 : 0; 2012/13 : 0) |
| | 2.1.2 Aucun incident de sécurité à la frontière soudano-tchadienne, centrafricaine et sud-soudanaise (2010/11 : s.o.; 2011/12 : 0; 2012/13 : 0) |
| | 2.1.3 Diminution du nombre de civils victimes d'accidents liés à des munitions non explosées (2010/11 : 17; 2011/12 : 25; 2012/13 : 20) |
| | 2.1.4 Réduction du nombre de civils victimes d'un conflit intercommunautaire (ethnique, tribal) (2010/11 : 277; 2011/12 : 250; 2012/13 : 125) |
| | 2.1.5 Réduction du nombre de civils victimes du conflit armé entre les parties belligérantes (2010/11 : 690; 2011/12 : 250; 2012/13 : 125) |

*Produits*

- Organisation de réunions bimensuelles de la Commission du cessez-le-feu et de ses sous-commissions au niveau des secteurs afin de coordonner la planification, le contrôle et la vérification de l'application du cessez-le-feu permanent, ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, selon les modalités convenues par les parties signataires et quand elles le demanderont, la priorité étant donnée aux femmes, aux enfants et aux personnes handicapées
- Organisation de réunions mensuelles de la Commission mixte afin de régler les différends entre les parties signataires que lui renvoie la Commission du cessez-le-feu et de veiller à l'application effective des dispositions des arrangements finals en matière de sécurité qui figurent dans le Document de Doha pour la paix au Darfour
- Organisation de 40 ateliers à l'intention de 1 000 participants, y compris des notables locaux, des représentants de l'administration et des autorités publiques, sur les mécanismes traditionnels de gestion des conflits
- Organisation de 4 ateliers pour les 4 conseils de médiation (ajaweed) sur l'amélioration de la représentation des femmes dans les mécanismes de médiation traditionnels
- Mise en œuvre et réalisation de 50 projets à effet rapide pour le relèvement des collectivités locales
- Organisation de réunions mensuelles avec des représentants de l'administration, des notables locaux, des responsables gouvernementaux et des comités locaux pour la paix dans chacun des trois États du Darfour en vue d'appuyer les activités et les mécanismes de réconciliation traditionnels
- 26 280 jours-homme assurés par la compagnie de quartier général pour veiller à la sécurité statique du quartier général de l'Opération et escorter les membres de la direction et les visiteurs de marque (36 hommes par équipe à raison de 2 équipes pendant 365 jours)

- 94 900 jours-homme de patrouille motorisée d'observateurs militaires pour surveiller et vérifier les violations du cessez-le-feu, la situation, les activités et la situation géographique des forces engagées dans le conflit au Darfour, ainsi que le respect des arrangements finals de sécurité et en rendre compte, et pour promouvoir de bonnes relations entre les parties signataires qui sont membres des sous-commissions du cessez-le-feu (260 observateurs militaires déployés dans toutes les bases d'opérations pendant 365 jours)
- 1 051 200 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour suivre et vérifier les positions, les effectifs et les mouvements de toutes les forces engagées dans le conflit au Darfour, assurer la sécurité des observateurs et établir des postes de contrôle fixes et mobiles (72 hommes par patrouille à raison de 1 patrouille pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 365 jours)
- 1 051 200 jours-homme de patrouille motorisée et pédestre pour recenser les routes de migration des populations nomades et en assurer la sécurité, créer et patrouiller des zones démilitarisées le long des voies d'acheminement de l'aide humanitaire et créer et patrouiller les zones de séparation et les zones tampons entre les forces dans les zones exposées aux conflits (72 hommes par patrouille à raison de 1 patrouille pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 365 jours)
- 525 600 jours-homme pour assurer la sécurité des postes de contrôle et des barrages routiers fixes et mobiles, ainsi que des principales voies d'approvisionnement (36 hommes pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 365 jours)
- 1 051 200 jours-homme pour assurer la sécurité statique et l'appui logistique dans les bases d'opérations (72 hommes pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 365 jours)
- 29 200 jours-homme pour exploiter des bases d'opérations temporaires afin de protéger des sites d'opérations spéciaux (points de distribution et centres logistiques et points de collecte et de stockage des armes) (20 hommes pour chacun des 4 sites pendant 365 jours)
- 1 051 200 jours-homme pour assurer la protection et la sécurité des contingents, des bases d'opérations et du quartier général opérationnel (72 hommes pour chacune des 40 bases d'opérations pendant 365 jours)
- 8 640 heures d'appui aérien pour offrir une capacité de transport moyenne et assurer des fonctions d'évacuation sanitaire et médicale et d'observation diurne/nocturne (18 hélicoptères à raison de 40 heures de vol par hélicoptère par mois et pendant 12 mois)
- 1 440 heures-hélicoptère d'appui tactique aérien pour offrir une protection mobile d'urgence dans les zones à haut risque ou celles dont l'accès au sol est difficile, pour appuyer des hélicoptères de transport civil et militaire et des convois terrestres, et pour effectuer des missions de patrouille et de reconnaissance et fournir un appui aérien rapproché (3 hélicoptères tactiques à raison de 40 heures de vol par hélicoptère et par mois pendant 12 mois)
- 31 025 jours-homme pour entretenir des rapports étroits avec les autorités nationales et locales, les autres parties et les populations locales afin de régler les différends (85 officiers de liaison pendant 365 jours)
- 39 420 jours-homme pour protéger les convois opérationnels et logistiques de la mission et de sa composante militaire et appuyer les convois humanitaires, à leur demande et conformément aux directives établies (36 hommes par convoi à raison de 3 convois par jour pendant 365 jours)
- 665 760 jours-homme d'unités de police constituées pour effectuer des patrouilles de sécurité afin d'assurer la protection des déplacés et du personnel des organisations humanitaires, et des patrouilles conjointes avec la police nationale soudanaise (96 hommes par unité de police constituée à raison de 19 unités pendant 365 jours)
- 689 850 jours d'opération de la police pour effectuer des patrouilles de sécurité afin de protéger les déplacés, notamment dans le cadre d'activités de police de proximité dans l'ensemble du Darfour (9 membres de la police par équipe à raison de 3 équipes par centre de police de proximité dans 70 centres pendant 365 jours)

- Évaluation générale des dangers liés à la présence d'explosifs dans 297 villages du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest; évaluations des engins non explosés sur 390 $km^2$, levé de 2 000 km de routes et de chemins susceptibles de servir d'itinéraires de remplacement soupçonnés d'avoir été de nouveau minés du fait de la poursuite des affrontements armés; destruction de 600 engins non explosés; activités de sensibilisation aux risques inhérents aux engins non explosés à l'intention de 70 000 civils résidant dans des zones concernées par les restes explosifs de guerre y compris dans des camps de déplacés; et formation, en coordination avec l'UNICEF, de 220 enseignants et notables locaux dans tout le Darfour dans le cadre d'un programme de formation de formateurs afin de disposer à l'échelon local de personnes de référence chargées de la sensibilisation aux dangers des engins non explosés

| *Réalisation escomptée* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 2.2 Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants au Darfour | 2.2.1 Augmentation du nombre total d'ex-combattants armés qui ont été désarmés et démobilisés au Darfour, y compris des femmes et des enfants (2010/11 : 3 297; 2011/12 : 5 500; 2012/13 : 6 000) |

*Produits*

- Organisation de réunions mensuelles avec le bureau national de la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de désarmement, démobilisation et réintégration pour le Darfour, notamment sur l'application de mesures d'accompagnement telles que des projets locaux nécessitant une main-d'œuvre importante et visant à favoriser la réduction de la violence
- Organisation de réunions de coordination mensuelles avec les bureaux d'État de la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les autorités compétentes désignées par les accords de paix ultérieurs, sur la planification et la fourniture de moyens logistiques pour la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration au Darfour, y compris des mécanismes locaux
- Organisation de réunions trimestrielles avec les institutions nationales et/ou darfouriennes compétentes sur les initiatives civiles et locales en matière de sécurité et de maîtrise des armements
- Prestation de services médicaux tels que visites médicales, profilage médical et conseils; formation; indemnité de transition versée à la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 6 000 combattants des mouvements armés
- 32 850 jours-homme pour une évaluation et une vérification conjointe des sites potentiels de désarmement et de démobilisation, en collaboration avec des représentants de la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour, de ses organes subsidiaires et des parties au conflit (90 hommes, à raison de 30 hommes par secteur dans les 3 secteurs pendant 365 jours)
- 164 250 jours-hommes pour surveiller le regroupement des combattants, sécuriser les sites de désarmement et de démobilisation, appuyer le désarmement des mouvements armés, l'entreposage des armes et la destruction des armes et des munitions (450 hommes, à raison de 30 hommes par site dans 5 sites pour chacun des 3 secteurs pendant 365 jours)
- 13 140 jours-homme pour procéder au désarmement de tous les mouvements armés et suivre et vérifier le redéploiement des armes de longue portée (36 hommes pendant 365 jours)
- Élaboration et mise en œuvre du programme civil et local de maîtrise des armements et de projets locaux de création d'emplois, en collaboration avec le PNUD, l'UNICEF et d'autres partenaires, afin d'aider les ex-combattants, les jeunes et les populations vulnérables

*Facteurs externes* : Les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police maintiennent leurs effectifs et les moyens mis à disposition à leurs niveaux actuels et fournissent le reste des actifs approuvés par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine; les gouvernements des pays voisins préservent l'intégrité de leurs frontières avec le Soudan; le Gouvernement soudanais et les parties au conflit coopèrent et soutiennent l'exécution du mandat de l'Opération; des donateurs fournissent des fonds à l'appui du processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

Tableau 3
**Ressources humaines : composante 2 (sécurité)**

| *Catégorie* | **Total** |
|---|---|
| *I. Observateurs militaires* | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | **260** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | **260** |
| **Variation nette** | **–** |
| *II. Contingents militaires* | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | **19 295** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | **19 295** |
| **Variation nette** | **–** |
| *III. Police des Nations Unies* | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | **3 772** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | **3 772** |
| **Variation nette** | **–** |
| *IV. Unités de police constituées* | |
| Effectif approuvé pour 2011/12 | **2 660** |
| Effectif proposé pour 2012/13 | **2 660** |
| **Variation nette** | **–** |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *V. Personnel civil* | *SGA/SSG* | *D-2/D-3* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Bureau du commandant de la Force** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | 1 | 1 | – | – | 2 | **4** | 4 | – | **8** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | 1 | 1 | – | – | 2 | **4** | 4 | – | **8** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Division de la police** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 3 | 14 | 4 | 1 | **22** | 635 | – | **657** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 3 | 14 | 4 | 1 | **22** | 635 | – | **657** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |

| V. Personnel civil | Personnel recruté sur le plan international | | | | | | Personnel recruté sur le plan national[a] | Volontaires des Nations Unies | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | SGA/SSG | D-2/D-3 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | Service mobile | **Total partiel** | | | |
| **Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 3 | 6 | 1 | **11** | 13 | 8 | **32** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 3 | 6 | 1 | **11** | 13 | 8 | **32** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Total partiel (personnel civil)** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | 1 | 5 | 17 | 10 | 4 | **37** | 652 | 8 | **697** |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | 1 | 5 | 17 | 10 | 4 | **37** | 652 | 8 | **697** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Total (I à V)** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés pour 2011/12 | | | | | | | | | **26 684** |
| Nombre de postes proposés pour 2012/13 | | | | | | | | | **26 684** |
| **Variation nette** | | | | | | | | | – |

[a] Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

### Composante 3 : état de droit, gouvernance et droits de l'homme

47. Dans le cadre de cette composante, l'Opération, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ONG internationales et locales, aidera les autorités nationales et locales à renforcer l'état de droit en réformant les systèmes judiciaire et pénitentiaire, notamment en intégrant les lois coutumières au système juridique compte tenu des lois internationales et des meilleures pratiques. Dans le même sens, l'Opération contribuera à la mise en œuvre des conclusions et recommandations formulées dans l'évaluation des besoins du secteur de la justice et à la réforme entreprise au niveau national et au niveau des États en vue de rendre les lois en vigueur conformes aux normes et principes internationaux relatifs aux droits de l'homme, surveillera le déroulement des procès, facilitera l'accès à l'assistance juridique, apportera un soutien logistique aux audiences foraines et aidera à dispenser une aide humanitaire, des stages de formation et des programmes destinés à améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes dans les prisons. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Opération encadrera la réalisation de projets à effet rapide visant à remédier au manque d'infrastructures dans le secteur de la justice.

48. Cette composante porte également sur la promotion et la protection des droits de l'homme, qui passent notamment par la surveillance, la communication de l'information et la sensibilisation. À cet égard, l'Opération continuera d'exercer une surveillance pour repérer les violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles et sexistes et les violations des droits des femmes, des enfants, des personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables. Elle aidera les autorités

publiques, notamment le système judiciaire et les forces de sécurité, à améliorer le système national de protection et de promotion des droits de l'homme, en leur donnant les moyens de se conformer aux normes internationales en matière de droits de l'homme et de lutter contre la violence sexuelle et sexiste. L'Opération continuera d'aider les parties prenantes nationales, par une assistance technique, à mettre en place une stratégie de justice transitionnelle (reposant sur des mécanismes de justice traditionnels) destinée à régler la question de la responsabilité des crimes passés et à promouvoir la réconciliation. Par l'intermédiaire du Groupe et des sous-groupes de concertation sur les droits de l'homme au Darfour ainsi que du Groupe de travail ONU-partenaires internationaux, on mettra en place une concertation et une action de sensibilisation constructives aux fins de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

49. L'Opération aidera le Gouvernement soudanais et les représentants de la société civile à renforcer les capacités des administrations locales, des conseils et une assistance technique, en vue de promouvoir une administration civile transparente, responsable et ouverte à tous, conformément aux principes de bonne gouvernance. Compte tenu de l'enjeu que représentent les ressources naturelles dans les conflits qui secouent le Darfour, l'Opération aidera les autorités civiles et les chefs locaux, en particulier, à gérer l'accès à la terre et aux autres richesses naturelles.

50. L'Opération suivra la mise en œuvre des volets du Document de Doha pour la paix au Darfour relatifs à l'état de droit, à la gouvernance et aux droits de l'homme. Il s'agira, notamment, d'aider les parties signataires, par des conseils et une assistance technique, selon que de besoin, à mettre en place et faire fonctionner les instances du Gouvernement de transition prévues dans le Document – Commission nationale des droits de l'homme, Commission de réparation et d'indemnisation et Commission foncière du Darfour. Conformément aux dispositions du Document, l'Opération aidera à intégrer les droits de l'homme aux programmes et politiques adoptés par les États et veillera à ce que les parties signataires mettent en place une fonction publique nationale représentant tous les habitants du Darfour. En outre, elle aidera celles-ci, par des conseils, à réaliser les volets du Document de Doha pour la paix au Darfour relatifs à la justice et à la réconciliation, notamment en créant et en mettant en service la Commission vérité, justice et réconciliation.

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 3.1 Gouvernance efficace, représentative et ouverte à tous appliquée par les administrations nationales et locales | 3.1.1 Représentation de la population du Darfour au sein de l'exécutif national et du pouvoir législatif national selon le critère de proportionnalité, conformément au Document de Doha pour la paix au Darfour |
| | 3.1.2 Mise en œuvre par le Gouvernement soudanais de la recommandation du Groupe d'experts relative au niveau de représentation de la population du Darfour à tous les échelons de la fonction publique nationale et à la représentation équitable de la population du Darfour dans l'administration |

| | |
|---|---|
| | 3.1.3 Représentation des mouvements signataires à tous les échelons des administrations publiques, compte tenu des dispositions des protocoles conclus entre chacun de ces mouvements et le Gouvernement |
| | 3.1.4 Augmentation du taux de représentation des femmes du Darfour au sein des institutions publiques locales et nationales (2010/11 : 9,6 %; 2011/12 : 15 %; 2012/13 : 17 %) |

*Produits*

- Organisation de réunions mensuelles avec des représentants des autorités locales et de la société civile concernant la mise en place au Darfour d'une administration civile locale transparente, responsable et ouverte à tous, ainsi que la création d'institutions publiques et l'adoption de textes législatifs en vue d'améliorer la prestation de services et la bonne tenue des archives
- Organisation de 12 séminaires sur le rôle des organisations de la société civile et des chefs traditionnels dans les systèmes démocratiques, à l'intention de 1 200 participants venus des trois États du Darfour (partis politiques, groupes de femmes, organisations ethniques et religieuses, personnes déplacées, syndicats et milieux universitaires)
- Organisation de 8 ateliers sur la bonne gouvernance à l'intention de 800 représentants des administrations locales et nationales, de l'administration autochtone et des organisations de la société civile (notamment les organisations ethniques et religieuses, les groupes de femmes et de jeunes, les milieux universitaires et les comités traditionnels pour la paix)
- Organisation de 1 atelier d'information sur les droits des femmes et de 3 réunions de suivi à l'intention de 40 responsables du Ministère de l'aménagement urbain et des services collectifs de distribution, de la Commission des terres et de l'administration autochtone du Darfour-Nord pour traiter des questions d'accès à la terre et de contrôle et d'utilisation de la terre sous l'angle des droits des femmes
- Organisation de réunions trimestrielles avec le Groupe d'experts créé par la Commission nationale de la fonction publique, sur l'examen de la représentation de la population du Darfour dans la fonction publique nationale
- Organisation de réunions mensuelles avec l'Autorité régionale pour le Darfour sur la mise en place et le fonctionnement des organes du Gouvernement de transition prévus dans le Document de Doha pour la paix au Darfour (comme le Fonds pour la reconstruction et le développement du Darfour, la Commission des terres et la Commission de réparation et d'indemnisation)
- Organisation de réunions mensuelles avec les commissions des terres sur l'utilisation des terres et le régime foncier, sur les droits fonciers traditionnels et historiques (*hawakeer* par exemple, qui désigne les droits de propriété foncière traditionnels, et les couloirs de migration) et sur la gestion des ressources naturelles

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 3.2 Renforcement des capacités des acteurs chargés de faire respecter l'état de droit, notamment des autorités nationales et locales, ainsi que des services de sécurité, de l'appareil judiciaire et des services pénitentiaires, pour lutter contre l'impunité, améliorer les services judiciaires et renforcer la confiance de la population dans la justice | 3.2.1 Augmentation du nombre de magistrats et de gardiens de prison formés aux principes internationaux de l'état de droit régissant l'administration de la justice et les droits des prisonniers (2010/11 : 270; 2011/12 : 300; 2012/13 : 360) |
| | 3.2.2 Augmentation du nombre d'audiences foraines tenues au Darfour (2010/11 : 3; 2011/12 : 6; 2012/13 : 12) |

| | |
|---|---|
| | 3.2.3 Accroissement du nombre de cas de violence juvénile, de violence sexuelle et sexiste et de meurtres faisant l'objet de procédures judiciaires conformes aux normes internationales garantissant l'équité des procès (2010/11 : 367; 2011/12 : 400; 2012/13 : 500) |
| | 3.2.4 Mise en œuvre par les autorités pénitentiaires d'un plan quinquennal visant à renforcer les capacités du système carcéral au Darfour |

*Produits*

- Organisation de 12 réunions avec le Comité national pour l'amélioration des prisons portant sur la mise en œuvre des réformes du système pénitentiaire dans les trois États du Darfour, notamment sur l'élaboration et l'adoption d'un manuel d'orientation sur l'administration des prisons
- Organisation de réunions hebdomadaires avec les directeurs de prisons des trois États du Darfour portant sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique quinquennal et sur les conditions essentielles à remplir pour améliorer les établissements pénitentiaires au Darfour
- Organisation de 12 stages de formation (4 dans chacun des 3 États du Darfour) sur les fonctions de base du personnel pénitentiaire, à l'intention de 360 agents, de 1 cours de gestion de niveau intermédiaire à l'intention de 20 agents, de 1 stage de comptabilité et de gestion à l'intention de 30 agents, et de 1 stage de formation des instructeurs sur les méthodes pédagogiques, à l'intention de 30 agents
- Organisation de 3 stages de formation technique des instructeurs d'une durée d'un mois à l'intention de 60 membres du personnel pénitentiaire, portant sur l'élaboration de programmes de réinsertion dans les trois États du Darfour, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Organisation de 1 atelier à l'intention de 50 représentants des autorités pénitentiaires locales, du système judiciaire, de la police et des procureurs, sur les stratégies d'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité de l'administration pénitentiaire au Darfour
- Organisation de 52 réunions avec des représentants du système judiciaire, des procureurs et des membres de l'ordre des avocats pour leur fournir des conseils sur le moyen de traiter les affaires en instance conformément aux règles et normes internationales applicables
- Organisation de 1 atelier avec le Ministère de la justice et des magistrats portant sur les conclusions et les recommandations du rapport d'évaluation des besoins du secteur de la justice, en collaboration avec le PNUD
- Organisation, en collaboration avec le PNUD, de 3 ateliers à l'intention des représentants du système judiciaire (notamment des tribunaux coutumiers), des procureurs, des membres de l'ordre des avocats et des chefs traditionnels venus de tout le Darfour, portant sur l'administration de la justice, les actes et procédures judiciaires, la justice transitionnelle, les normes internationales, les systèmes et mécanismes d'assistance juridique, et les liens entre le droit coutumier et la justice formelle
- Organisation de 3 ateliers à l'intention des représentants du système judiciaire, des parquets, des enquêteurs de police et des membres de l'ordre des avocats venus de tout le Darfour, sur la lutte contre l'impunité et les questions relatives à l'immunité du personnel de sécurité, des factions armées et des fonctionnaires, conformément aux normes internationales
- Organisation de 1 atelier à l'intention des assistants juridiques et des agents des centres d'assistance juridique destiné à permettre à ces centres de mieux signaler les cas de violence sexuelle et sexiste
- Organisation de 12 réunions avec les assemblées législatives des 3 États du Darfour, sur les mécanismes et les procédures parlementaires

- Réalisation et achèvement de 5 projets à effet rapide visant à rénover les infrastructures pénitentiaires et judiciaires, notamment en les équipant de matériel et de meubles de bureau, et de 15 projets à effet rapide visant à améliorer les infrastructures de la police du Gouvernement soudanais, notamment par la rénovation et la remise en état des postes et des écoles de police
- Organisation de 12 visites d'audiences foraines dans tout le Darfour pour améliorer l'accès à la justice
- Organisation de 3 séminaires de sensibilisation à l'intention de groupes de femmes parlementaires et de conseils législatifs des États sur 2 projets de loi visant à réprimer la violence sexuelle et sexiste au Darfour
- Organisation de 1 atelier sur le Document de Doha pour la paix au Darfour avec les acteurs chargés de faire respecter l'état de droit, notamment le système judiciaire, le parquet, l'ordre des avocats, les assemblées législatives des États et les facultés de droit
- Organisation de 4 ateliers sur la lutte contre la violence visant les femmes à l'intention de 125 procureurs, juges, professionnels de santé, membres des Forces armées soudanaises et responsables de l'application des lois (policiers, agents des services nationaux de renseignement et de sécurité et gardiens de prison)
- Organisation de réunions mensuelles avec les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour sur la création et la mise en service de la Commission Vérité, justice et réconciliation
- Total de 29 120 jours d'opération pour renforcer les capacités de la police du Gouvernement soudanais en affectant des fonctionnaires de l'Opération dans 4 écoles de police, 8 groupes de la protection de l'enfance et de la famille, 1 groupe de la prévention du crime, 18 postes de police, 4 sections de la police de la circulation, 4 groupes de lutte contre le vol de voitures et 4 groupes de surveillance policière de proximité, pour aider les forces de police à se conformer aux normes adoptées sur le plan international (112 agents de police de la MINUAD affectés aux côtés de la police soudanaise 5 jours par semaine pendant 52 semaines)
- Organisation de 256 réunions de coordination de la sécurité avec la police soudanaise, les personnes déplacées et les organismes humanitaires dans 16 bases d'opérations
- Sélection et formation de 2 160 volontaires affectés à la police de proximité dans les camps de déplacés (45 volontaires par cours à raison de 16 cours sur la police de proximité dans chacun des 3 secteurs) pour aider le Gouvernement soudanais à mettre en place une police de proximité
- Organisation de 103 stages de formation de base et de perfectionnement à l'intention de 3 640 membres de la police du Gouvernement soudanais, dont 33 stages de formation professionnelle à l'intention de 1 320 agents, 15 stages sur le commandement d'opérations à l'intention de 450 policiers, 12 stages sur l'encadrement de niveau intermédiaire à l'intention de 360 policiers, 24 stages d'informatique à l'intention de 480 agents, 3 stages sur la violence familiale à l'intention de 120 agents, 3 stages de perfectionnement sur la protection des lieux du crime à l'intention de 120 agents, 4 stages sur l'ordre public à l'intention de 580 agents, 1 stage sur l'encadrement à l'intention de 10 cadres de la police expatriés et 8 ateliers à l'intention de 200 agents sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme, les droits des détenus, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et les pratiques policières démocratiques
- Organisation de 30 stages à l'intention de 750 membres des forces de police des signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour et des accords, dont 24 sur les droits humains fondamentaux, la surveillance policière de proximité et la protection des femmes et des enfants, 3 sur les premiers secours et 3 sur l'encadrement de niveau intermédiaire

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 3.3 Promotion et protection des droits de l'homme au Darfour | 3.3.1 Adoption et mise en œuvre par le Gouvernement ou par des organes de contrôle et des organes délibérants d'au moins 2 stratégies de promotion et de protection des droits de l'homme au Darfour, y compris en ce qui |

| | |
|---|---|
| | concerne la justice transitionnelle et les droits des femmes |
| | 3.3.2 Promulgation de 3 lois par les assemblées législatives des États et mise en application de 5 lois conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme |
| | 3.3.3 Hausse du nombre de mesures (enquêtes, poursuites, jugements, dédommagements et réformes institutionnelles) prises par le Gouvernement en réponse aux violations des droits de l'homme commises au Darfour (2010/11 : 125; 2011/12 : 150; 2012/13 : 200) |
| | 3.3.4 Création et mise en route effective de la Commission nationale des droits de l'homme et des sous-comités des droits de l'homme pour le Darfour, comme prévu par le Document de Doha pour la paix au Darfour |

*Produits*

- Organisation de 3 réunions du Groupe de concertation sur les droits de l'homme au Darfour avec le Gouvernement soudanais, le Conseil consultatif pour les droits de l'homme au Darfour, les membres du corps diplomatique, les organismes des Nations Unies et les représentants des organisations de la société civile, et de 18 réunions des instances locales des États pour remédier aux principaux problèmes constatés en matière de droits de l'homme
- Organisation de 424 visites de terrain pour évaluer la situation des droits de l'homme et en rendre compte, y compris des enquêtes et des missions d'établissement des faits, dont : 250 visites auprès des collectivités locales, dans les camps de déplacés et sur les lieux où des violations des droits de l'homme ont été signalées, 150 visites dans les lieux de détention, 24 visites dans les zones de rapatriement, un suivi mensuel des procès et du fonctionnement des mécanismes traditionnels tels que les tribunaux ruraux et 200 visites de suivi auprès des autorités locales concernées afin de constater les progrès enregistrés et les mesures prises
- Organisation de 20 ateliers et de 48 réunions avec les administrateurs des camps de déplacés afin de remédier au problème des violations des droits de l'homme commises contre les groupes vulnérables, notamment les violences sexuelles et sexistes, de promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels de ces groupes et de favoriser l'instauration de conditions propices au retour volontaire, dans la dignité et la sécurité, des réfugiés et des déplacés
- Organisation de 72 visites de suivi (6 par mois) auprès des autorités locales concernées afin de remédier aux problèmes rencontrés par les déplacés en matière de droits de l'homme
- Organisation de 138 réunions et de 12 ateliers avec les responsables des services de l'État, les signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, les représentants de la société civile, les notables locaux et les représentants des mouvements armés non signataires (et publication de 2 documents) sur la promotion et la protection des droits civils, politiques et fondamentaux, l'accent étant mis en particulier sur la protection des civils et la mise en œuvre des dispositions qui traitent des droits de l'homme et de la justice transitionnelle dans le Document de Doha et les accords de paix ultérieurs, de même que sur les concepts fondamentaux relatifs aux droits de l'homme qui se rapportent aux violences sexuelles et sexistes, aux personnes détenues et aux enfants
- Organisation de réunions mensuelles avec les parties signataires et les représentants des organisations de la société civile sur les travaux de la Commission nationale des droits de l'homme et des sous-comités des droits de l'homme pour le Darfour

- Organisation de 12 réunions et de 4 ateliers avec les comités d'États chargés de la lutte contre les violences faites aux femmes, au sujet de la mise en œuvre des plans de travail, stratégies de prévention, mesures de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et initiatives de développement institutionnel de ces comités
- Distribution de 2 000 manuels, 2 000 brochures et 6 000 supports éducatifs en vue de sensibiliser les collectivités locales aux lois nationales de défense des droits de l'homme et aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme
- Exécution et clôture de 4 projets à effet rapide visant à promouvoir les droits économiques et sociaux, en particulier ceux des personnes détenues et des employés de l'administration pénitentiaire
- Organisation de 19 cours de formation à l'intention des procureurs, juges, professionnels de santé, membres des Forces armées soudanaises, responsables de l'application des lois, membres des mouvements armés et représentants des mécanismes ruraux/traditionnels au sujet de l'administration de la justice, des normes internationales en matière de droits de l'homme et de la lutte contre les violences faites aux femmes
- Diffusion de 2 rapports publics sur la situation des droits de l'homme au Darfour, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
- Organisation de 2 ateliers à l'intention des responsables des services de l'État et des représentants des organisations de la société civile au sujet de la mise en œuvre des recommandations relatives au Darfour qui ont été faites au Gouvernement soudanais dans le cadre de l'examen périodique universel
- Organisation de 4 sessions de formation à l'intention des services chargés de l'application des lois et d'autres acteurs sur la nécessité de mettre fin à l'impunité et l'importance des enquêtes et des procédures intentées aux criminels, en particulier les auteurs de violences sexuelles et sexistes
- Organisation de 3 campagnes de sensibilisation locale aux droits des femmes et des filles, à l'égalité entre les sexes et à la lutte contre les violences faites aux femmes (1 journée portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, 1 sur la Journée internationale de la femme et 1 sur la Journée des droits de l'homme)
- Organisation de 12 réunions du Groupe sectoriel de la protection au Darfour et de 12 réunions des sous-groupes au niveau étatique pour renforcer l'institutionnalisation des droits de l'homme et remédier aux problèmes de protection grâce aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de réunions mensuelles avec les institutions politiques et les assemblées des États du Darfour au sujet de la conformité des projets de loi en attente ou des lois étatiques récemment promulguées avec les normes internationales en matière de droits de l'homme

| *Réalisation escomptée* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 3.4 Élimination progressive du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats et d'autres violations graves des droits de l'enfant commises par les parties au conflit | 3.4.1 Hausse du nombre de plans d'action élaborés, signés et exécutés par les parties au conflit pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves commises contre les enfants (2010/11 : 3; 2011/12 : 4; 2012/13 : 5) |

*Produits*

- Organisation de 6 réunions avec les dirigeants des parties au conflit en vue d'obtenir leur engagement qu'ils exécuteront des plans d'action pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves des droits de l'enfant, conformément aux résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2003 (2011) du Conseil de sécurité, et de leur fournir conseils et appui dans l'élaboration et l'exécution de ces plans d'action

- Organisation de 6 réunions avec les parties signataires, les pouvoirs publics compétents et les acteurs darfouriens qui participent à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, en vue de plaider pour la libération des enfants soldats et leur réinsertion dans la société
- Organisation de 12 sessions de sensibilisation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance à l'intention des groupes de la société civile, des organisations locales, des institutions gouvernementales et des parties au conflit afin de promouvoir l'appropriation locale des activités de protection de l'enfance
- Création de 15 commissions de la protection de l'enfance au niveau des collectivités pour sensibiliser au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats et à d'autres violations graves des droits de l'enfant
- Élaboration de 10 rapports, dont 4 présentés au Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé sur la question du renforcement des capacités et 6 au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé au sujet des violations des droits des enfants
- Organisation de 120 visites de terrain pour constater et soumettre à enquête les violations des droits des enfants, conformément aux résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1998 (2011) du Conseil de sécurité

*Facteurs externes* : Le Gouvernement soudanais s'est engagé à entreprendre une réforme du secteur pénitentiaire et de la justice au Darfour et se propose d'imputer les dépenses nécessaires sur le budget national. Le Parlement poursuit les réformes législatives et adopte des lois conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Les donateurs apportent des fonds pour soutenir les initiatives de renforcement des capacités au profit de l'état de droit, de la gouvernance et des droits de l'homme.

Tableau 4
**Ressources humaines : composante 3 (état de droit, gouvernance et droits de l'homme)**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| *I. Personnel civil* | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Groupe de la protection de l'enfance** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | – | – | 2 | 4 | – | **6** | 18 | 6 | **30** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | – | – | 2 | 4 | – | **6** | 18 | 6 | **30** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Groupe consultatif sur l'égalité des sexes** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | – | – | 2 | 6 | 1 | **9** | 19 | 5 | **33** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | – | – | 2 | 6 | 1 | **9** | 19 | 5 | **33** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Section des droits de l'homme** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | – | 1 | 12 | 38 | 1 | **52** | 84 | 33 | **169** |

| *I. Personnel civil* | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | | | |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | – | 1 | 12 | 38 | 1 | **52** | 84 | 33 | **169** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Section des services consultatifs concernant l'état de droit, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | – | 1 | 9 | 7 | 4 | **21** | 31 | – | **52** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | – | 1 | 9 | 7 | 4 | **21** | 31 | – | **52** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Total partiel, personnel civil** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | – | 2 | 25 | 55 | 6 | **88** | 152 | 44 | **284** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | – | 2 | 25 | 55 | 6 | **88** | 152 | 44 | **284** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| *II. Personnel fourni par des gouvernements* | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | | | | | | | | | **6** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | | | | | | | | | **6** |
| **Variation nette** | | | | | | | | | – |
| **Total (I-II)** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | | | | | | | | | **290** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | | | | | | | | | **290** |
| **Variation nette** | | | | | | | | | – |

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

**Composante 4 : liaison pour les affaires humanitaires, le relèvement et le développement**

51. Les activités de cette composante consistent à coordonner et suivre les questions relatives à la protection des civils, aider l'équipe de pays des Nations Unies à apporter une aide humanitaire aux populations vulnérables et favoriser un passage progressif des secours humanitaires aux premières activités de relèvement, faciliter le retour des réfugiés et des déplacés, faire participer les femmes au relèvement et au développement à l'issue du conflit, et assurer leur autonomisation économique et sociale, mener des activités de sensibilisation et de prévention concernant le VIH/sida et chercher des partenaires d'exécution pour porter assistance aux victimes de restes explosifs de guerre. Dans le cadre de cette composante, l'Opération continuera en particulier d'œuvrer à améliorer les conditions d'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones reculées et enclavées en contribuant à créer des conditions de sécurité propices. Conformément aux résolutions 1308 (2000) et 1983 (2011) du Conseil de sécurité, et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations de la société civile, elle soutiendra les interventions destinées à faciliter l'accès aux services de lutte contre le VIH/sida, en se concentrant sur le renforcement des capacités du programme national correspondant et des ministères de la santé des États en vue d'offrir des prestations efficaces et de qualité aux groupes à haut risque.

52. En collaboration étroite avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Soudan, l'Opération travaillera de concert et sans réserve avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux et non gouvernementaux, notamment les bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale. Dans ce contexte, elle participera aux activités du Groupe sectoriel de la protection au Darfour, dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et coprésidera le Groupe de travail sur la protection des civils, qui relève du cadre stratégique intégré pour le Darfour. En outre, elle sera représentée au sein du Groupe de travail sur le relèvement du Darfour, principale plate-forme interinstitutions de planification et d'exécution des premières activités de relèvement et de reconstruction, afin de participer à l'instauration d'un climat de sûreté, de sécurité et de stabilité qui soit propice à un retour à la normale de la vie quotidienne au Darfour. L'Opération coordonnera l'appui civil, militaire, policier et logistique qu'elle apporte à l'équipe de pays des Nations Unies de manière à faciliter un acheminement rapide et sans obstacle de l'aide humanitaire dans l'ensemble du Darfour. En tant que membre des structures de coordination des retours, telles que le Mécanisme conjoint de vérification, le Comité de haut niveau des activités humanitaires, le Groupe de travail sur le rapatriement et la réinsertion, les comités techniques d'État et le Sous-groupe sectoriel du rapatriement, elle continuera d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à trouver des solutions durables pour les populations déplacées du Darfour.

| *Réalisation escomptée* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 4.1 Instauration d'un climat de sécurité durable permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et la restauration des moyens d'existence | 4.1.1 Augmentation des fonds alloués aux premières activités de relèvement au Darfour dans le budget national (2010/11 : 6,7 %; 2011/12 : 50 %; 2012/13 : 60 %) |

| | |
|---|---|
| | 4.1.2 Augmentation du nombre de projets de relèvement et de réhabilitation financés au moyen du Fonds pour la paix et la stabilité des communautés au Darfour et d'autres fonds (2010/11 : 11; 2011/12 : 20; 2012/13 : 30) |
| | 4.1.3 Amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire dans les zones dont l'accès est restreint ou intermittent (2010/11 : 10 villages; 2011/12 : 20 villages; 2012/13 : 30 villages) |
| | 4.1.4 Les parties signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour s'abstiennent de commettre des actes d'intimidation, d'hostilité, de violence ou d'agression contre les membres des organismes humanitaires locaux ou internationaux et leurs installations ou leur matériel |

*Produits*

- Organisation de réunions mensuelles avec le Comité de haut niveau des activités humanitaires et participation aux réunions des groupes multidonateurs spéciaux
- Organisation de réunions hebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies au sujet des affaires humanitaires et de la protection des civils
- Exécution et clôture de 10 projets à effet rapide visant à faciliter les premières activités de relèvement après le conflit et consistant à mettre en place des installations liées à l'eau, à la santé et à l'éducation, à faire participer davantage les femmes aux activités de relèvement après le conflit et de développement, à renforcer leur autonomie socioéconomique et à faire construire des centres de conseil et de dépistage pour mieux lutter contre le VIH/sida
- Formation et fourniture de matériel au profit de 2 partenaires d'exécution locaux pour la collecte de renseignements sur les handicaps dont souffrent les victimes de restes explosifs de guerre
- Organisation de réunions mensuelles dans chacun des trois États du Darfour avec les parties au conflit en vue de faciliter l'acheminement sans délai ni obstacle, dans les zones qu'elles contrôlent, de l'aide humanitaire destinée aux populations qui en ont besoin

| *Réalisation escomptée* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 4.2 Les civils du Darfour n'ont plus à craindre d'attaque ni de manœuvre de harcèlement; les déplacés et réfugiés retournent volontairement chez eux ou se réinstallent dans des lieux où leur sûreté et leur sécurité sont garanties | 4.2.1 Diminution du nombre d'événements compromettant la sécurité des civils qui ont été signalés (2010/11 : 1 800; 2011/12 : 1 200; 2012/13 : 1 000) |
| | 4.2.2 Hausse du nombre de déplacés et de réfugiés qui quittent volontairement les camps pour rentrer chez eux ou se réinstaller ailleurs (2010/11 : 50 000; 2011/12 : 500 000; 2012/13 : 800 000) |

*Produits*

- Renforcement des mécanismes d'alerte précoce, par l'accélération de l'identification et du signalement, et de leur articulation avec les mécanismes d'intervention rapide afin de protéger les civils en situation de danger imminent

- Organisation de réunions mensuelles du Groupe de travail sur la protection des civils et du Groupe sectoriel de la protection au Darfour, au sujet des menaces à la sécurité des civils et des problèmes relatifs à leur protection
- Organisation de 300 missions de vérification interinstitutions sur le terrain, dans les lieux de rapatriement, afin de vérifier que les retours sont bien volontaires et s'effectuent dans des conditions adaptées, et d'évaluer les besoins en matière de protection et d'assistance humanitaire
- Organisation de réunions mensuelles avec les pouvoirs publics, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme conjoint de vérification, des groupes de travail sur le rapatriement et la réinsertion, des comités techniques d'État et du Sous-Groupe thématique sur le rapatriement, au sujet des besoins et des priorités en matière de protection des rapatriés
- Organisation de 8 ateliers, chacun à l'intention de 20 représentants des autorités de l'État, de l'administration locale et des ministères de tutelle, sur la gestion des activités de rapatriement et de réinsertion au Darfour
- Organisation de 4 tables rondes au niveau des collectivités, en divers endroits du Darfour, sur le point de vue et les attentes des femmes concernant leur propre sécurité et celle des groupes dont elles partagent le quotidien
- Organisation de 8 cours de formation pour le personnel du programme national soudanais de lutte contre le VIH/sida, les membres des organismes de soins liés au VIH/sida, les policiers, responsables pénitentiaires et soldats soudanais, les déplacés, les femmes, les jeunes, les détenus et les ex-combattants, sur la sensibilisation au VIH/sida et l'éducation par les pairs à cet égard, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies
- Organisation de 20 sessions de formation sur la sensibilisation au VIH/sida et les stratégies de prévention de l'infection, au profit de 1 000 volontaires de la police de proximité travaillant dans les camps de déplacés

*Facteurs externes* : Les bailleurs d'aide bilatérale et multilatérale apportent des fonds extrabudgétaires pour les activités de secours et de relèvement. Les parties au conflit s'engagent à appliquer intégralement les dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et des accords ultérieurs concernant l'aide humanitaire, les conditions de son acheminement, la protection des civils et les premières étapes du relèvement et du développement.

Tableau 5
**Ressources humaines : composante 4 (liaison pour les affaires humanitaires, le relèvement et le développement)**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Division de la stratégie de protection et de la coordination de sa mise en œuvre** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | – | 1 | – | 1 | 1 | **3** | 3 | – | **6** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | – | 1 | – | 1 | 1 | **3** | 3 | – | **6** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Groupe de liaison pour l'action humanitaire et l'aide au relèvement** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | – | – | 7 | 13 | – | **20** | 17 | 12 | **49** |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | – | – | 7 | 13 | – | **20** | 17 | 12 | **49** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| **Total** | | | | | | | | | |
| Nombre de postes ou emplois approuvés 2011/12 | – | 1 | 7 | 14 | 1 | **23** | 20 | 12 | **55** |
| Nombre de postes ou emplois proposés 2012/13 | – | 1 | 7 | 14 | 1 | **23** | 20 | 12 | **55** |
| **Variation nette** | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 5 : appui

53. La composante appui de l'Opération englobe les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de la sûreté, de l'Équipe Déontologie et discipline et du Groupe du VIH/sida. Au cours de l'exercice considéré, elle fournira des services de logistique, d'administration et de sécurité efficaces et rationnels pour appuyer l'exécution du mandat de l'Opération, en réalisant les produits connexes et en améliorant la prestation des services, tout en réalisant des gains d'efficience. Elle mènera des activités d'appui pour tous les effectifs déployés, soit 260 observateurs militaires, 19 295 membres des contingents, 2 660 membres des unités de police constituées, 3 772 policiers des Nations Unies et tout le personnel civil, soit 1 246 fonctionnaires recrutés sur le plan international (non compris les 40 agents transférés au Centre de services régional d'Entebbe), 3 366 agents recrutés sur le plan national (non compris les 10 agents transférés au Centre régional) et 616 Volontaires des Nations Unies. Cet appui sera apporté dans les domaines suivants : administration du personnel, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, mise en place et maintenance de l'infrastructure informatique et télématique, opérations aériennes, transports terrestres, approvisionnement et ravitaillement, services juridiques et services de sécurité à l'échelle de l'Opération. Celle-ci appliquera également des stratégies d'entretien préventif des véhicules, des dispositifs d'épuration des eaux et des fosses sceptiques, en vue de réduire le nombre des réparations et l'utilisation de pièces de rechange. Pour atténuer l'incidence de ses diverses activités sur l'environnement, la MINUAD prendra des mesures écologiques, dont la réduction de 10 % de la consommation de combustibles fossiles et la production de 1 million de jeunes plants. Elle s'emploiera à exercer une gestion plus rigoureuse en imposant des gains d'efficience de 5 % pour la consommation de carburant, de 10 % pour les fournitures d'entretien et de 30 % pout les achats de pièces de rechange.

54. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour fournir des rations suffisantes et de bonne qualité aux militaires et aux membres des unités de police constituées, la MINUAD continuera de servir des rations sur la base de menus afin de répondre aux préférences alimentaires et de contrôler l'apport calorique. Pour limiter les coûts

associés à la fourniture des rations, elle continuera à examiner les demandes présentées par les fournisseurs pour l'utilisation de services aériens et n'accordera les autorisations qu'à titre exceptionnel, compte tenu entre autres facteurs des intempéries et conditions de sécurité qui rendraient impossible un acheminement par la route. Pour distribuer de l'eau en quantité suffisante à son personnel civil et militaire et de police, l'Opération privilégiera l'application de mesures de conservation et de préservation de l'eau en construisant notamment des dispositifs de retenue, dont un barrage de terre et trois *hafirs* (réservoirs) et de collecte de l'eau de pluie dans quatre grands camps. Par ailleurs, elle renforcera l'utilisation de sources nouvelles d'approvisionnement en explorant 20 sites et en creusant 25 nouveaux puits artésiens à l'aide des moyens internes, et en faisant appel le cas échéant aux capacités de forage de puits des pays fournisseurs de contingents pour pallier les pénuries à court terme.

55. L'Opération continuera de veiller à ce que le transport de son personnel et de son matériel par voie terrestre soit assuré de façon pratique et abordable, tant que les conditions de sécurité le permettront, en exploitant un parc de véhicules légers, moyens et lourds. Un service de navette fonctionnera sept jours sur sept pour les trajets domicile-travail et des autobus transporteront le personnel à l'intérieur des quatre grands camps. En ce qui concerne le carburant, l'Opération continuera à utiliser un contrat clefs en main d'approvisionnement et un système de suivi des prises à la pompe pour renforcer la gestion. Elle continuera également d'installer le système CarLog à bord de tous les véhicules utilisés dans sa zone d'opérations.

56. Les liaisons de téléphonie et de transmission de données continueront d'être assurées sans interruption dans toutes les zones de déploiement, y compris les bases d'opérations et les postes de police situés dans des zones reculées. La MINUAD continuera de gérer le matériel médical appartenant à l'ONU et les formations d'appui sanitaire appartenant aux pays qui fournissent des contingents, d'effectuer les évacuations médicales terrestres et aériennes dans toute sa zone d'opérations et de renforcer les moyens dont disposent les services médicaux pour gérer les risques sanitaires actuels et nouveaux.

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 5.1 Accroissement de l'efficience et de l'efficacité de l'appui fourni à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité | 5.1.1 Réduction du pourcentage d'engagements non réglés reportés de l'exercice précédent (2010/11 : 14 % des dépenses totales; 2011/12 : 14 %; 2012/13 : 8 %) |
| | 5.1.2 Réduction du nombre de jours consacrés à l'évaluation technique dans les procédures de mise à disposition de biens ou services (2010/11 : 45 jours, 2011/12 : 30 jours; 2012/13 : 15 jours) |
| | 5.1.3 Réduction des stocks de réserve (2010/11 : 32 % de l'inventaire total; 2011/12 : 25 %, 2012/13 : 15 %) |

*Produits*

**Amélioration des services**

- Réduction de cinq hélicoptères par reconfiguration de la flotte aérienne

- Diminution du taux plafond par personne applicable aux rations, en continuant de réduire les acheminements par la voie aérienne et en renforçant la gestion des entrepôts dans les régions
- Application d'une stratégie d'entretien préventif des véhicules, des dispositifs d'épuration des eaux et des fosses septiques pour limiter le nombre des réparations et l'utilisation de pièces de rechange
- Renforcement des mesures environnementales en réduisant de 10 % la consommation de combustibles fossiles et en plantant 1 million de jeunes plants

**Personnel civil et militaire et personnel de police**

- Mise en place, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 19 295 membres de contingents, 260 observateurs militaires, 3 772 policiers des Nations Unies et 2 660 membres d'unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome destiné aux militaires et aux policiers
- Entreposage et distribution de rations quotidiennes et d'eau pour un effectif moyen de 18 835 militaires et 2 660 membres des unités de police constituées dans 76 sites
- Administration d'un effectif moyen de 5 228 civils (non compris les 50 agents transférés au Centre de services régional à Entebbe), dont 1 246 fonctionnaires internationaux, 3 366 agents recrutés sur le plan national et 616 Volontaires des Nations Unies
- Exécution d'un programme de déontologie et discipline (formation, prévention, suivi et recommandations sur les mesures à prendre en cas de faute) à l'intention de l'ensemble du personnel civil, militaire et de police

**Installations et infrastructures**

- Construction de toutes les installations nécessaires à la MINUAD : camps pour le personnel militaire et de police, 38 bases d'opérations, 70 centres de police de proximité, 59 entrepôts, 16 ponts, 34 hélistations et 42 pistes d'atterrissage dans toute la région du Darfour
- Forage de 25 nouveaux puits artésiens et exploration de 20 sites supplémentaires en vue éventuellement de travaux de forage et de la construction d'un dispositif de retenue des eaux comprenant 1 barrage de terre et 3 *hafirs* pour subvenir aux besoins des bases d'opérations
- Exploitation et entretien de 70 puits artésiens, de 166 stations d'épuration appartenant à l'ONU dans 48 sites, de 156 stations de traitement des eaux usées et des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement dans 48 bases d'opérations
- Construction de systèmes de collecte des eaux de toiture dans 4 grands camps et bureaux
- Services d'assainissement pour toutes les installations, y compris l'enlèvement et l'élimination des eaux usées et des ordures
- Exploitation et entretien des groupes électrogènes (1 869 appartenant à l'ONU et 554 aux contingents) dans 48 sites
- Stockage et fourniture de 29,3 millions de litres de carburants et lubrifiants
- Acquisition et entretien de matériel et fournitures pour un effectif moyen de 5 228 membres du personnel civil (y compris ceux occupant des emplois de temporaire), 3 772 policiers des Nations Unies, 260 observateurs militaires et 460 officiers d'état-major

**Transports terrestres**

- Exploitation et entretien de 3 425 véhicules appartenant à l'ONU, dont 26 blindés, et de 998 articles d'atelier dans toute la zone de la mission

- Fourniture et entreposage de 9,5 millions de litres de carburants et lubrifiants
- Exploitation d'un service de navette fonctionnant 7 jours sur 7, pour le transport d'un effectif moyen de 2 500 membres du personnel des Nations Unies entre leur logement et la zone de la mission

**Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 10 avions et de 26 hélicoptères, dont 3 appareils de type militaire, sur 40 sites dont 34 hélistations et 7 aéroports (Al-Fasher, Nyala, El Geneina, Khartoum et Entebbe)
- Fourniture et entreposage de 34,4 millions de litres de carburant d'aviation, ainsi que des lubrifiants

**Transmissions**

- Appui technique et maintenance d'un réseau à satellites comprenant 3 stations terriennes centrales pour la téléphonie, la télécopie et la transmission d'images vidéo et de données
- Appui technique et maintenance de 57 microterminaux VSAT, 179 centraux téléphoniques et 119 liaisons hertziennes
- Appui technique et maintenance de 2 189 répéteurs-émetteurs à haute fréquence, 4 245 répéteurs-émetteurs à très haute fréquence et 11 642 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence

**Informatique**

- Appui technique et maintenance de 135 serveurs, 5 345 ordinateurs de bureau, 1 982 ordinateurs portables, 1 525 imprimantes et 346 expéditeurs numériques dans 114 sites
- Appui technique et maintenance de 100 réseaux locaux (LAN) et à longue portée (WAN) et du réseau étendu reliant 5 000 utilisateurs dans 114 sites
- Planification, élaboration et maintenance d'un système d'information géographique pour l'établissement de 10 000 cartes administratives, thématiques, topographiques et d'aide à la planification (sur papier et support électronique) afin de répondre aux besoins opérationnels de la mission et de faciliter la conduite des opérations et la prise de décisions, et de 100 cartes topographiques à l'échelle 1/50 000 couvrant 72 000 $km^2$ de la région du Darfour-Sud. Le système aidera également à localiser 9 sites de forage de puits pour prélever les eaux souterraines
- Organisation de 50 sessions de formation sur le système d'information géographique, le système de positionnement universel et la lecture de cartes à l'intention de 1 000 membres du personnel civil et militaire

**Services médicaux**

- Exploitation et entretien de 77 formations de soutien sanitaire (6 dispensaires de niveau I, 3 dispensaires de niveau II et 1 installation médicale de niveau III appartenant à l'ONU et 67 dispensaires de niveau I et les postes de soins d'urgence et de premiers soins appartenant aux contingents) dans 76 sites pour l'ensemble du personnel de la mission, le personnel d'autres organismes des Nations Unies et la population civile locale en cas d'urgence
- Application d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne pour l'ensemble des sites des Nations Unies, notamment vers 3 hôpitaux de niveau IV (à Nairobi, à Doubaï et au Caire)
- Prestation de services concernant le VIH : gestion et maintenance de centres de services de conseils et de dépistage volontaire et confidentiel et exécution d'un programme de sensibilisation au VIH, y compris par l'échange d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

**Sécurité**

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la mission

- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les responsables de la mission et les personnalités en visite
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, y compris en ce qui concerne 450 logements
- Organisation de 2 500 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour tout le personnel de la mission, et formation initiale à la sécurité et à la prévention des incendies pour tous les nouveaux membres de la mission

*Facteurs externes* : Les fournisseurs et prestataires devront être en mesure de fournir les biens et services commandés. Les conditions de sécurité devront permettre de circuler librement dans la zone de la mission. Aucune activité susceptible de contaminer ou recontaminer des zones déclarées sans mines ne devra avoir lieu.

Tableau 6
**Ressources humaines : composante 5**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5/ P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Équipe Déontologie et discipline** | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 5 | 3 | 1 | **10** | 3 | – | **13** |
| Postes proposés 2012/13 | – | 1 | 5 | 3 | 1 | **10** | 3 | – | **13** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| Emplois de temporaire approuvés 2011/12[b] | – | – | – | 3 | – | **3** | 11 | – | **14** |
| Emplois de temporaire proposés 2012/13[b] | – | – | – | 3 | – | **3** | 11 | – | **14** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total partiel** | | | | | | | | | |
| Postes et emplois approuvés 2011/12 | – | 1 | 5 | 6 | 1 | **13** | 14 | – | **27** |
| Postes et emplois proposés 2012/13 | – | 1 | 5 | 6 | 1 | **13** | 14 | – | **27** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Groupe du VIH/sida** | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2011/12 | – | – | 2 | – | – | **2** | 12 | 8 | **22** |
| Postes proposés 2012/13 | – | – | 2 | – | – | **2** | 12 | 8 | **22** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Bureau de l'Adjoint du Représentant spécial conjoint chargé des opérations et de la gestion** | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2011/12 | 1 | – | 3 | 1 | 1 | **6** | 4 | – | **10** |
| Postes proposés 2012/13 | 1 | – | 3 | 1 | 1 | **6** | 4 | – | **10** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5/ P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Bureau du Directeur de l'appui à la mission** | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2011/12 | – | 2 | 14 | 16 | 38 | **70** | 66 | 12 | **148** |
| Postes proposés 2012/13 | – | 2 | 14 | 16 | 38 | **70** | 66 | 12 | **148** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Services administratifs** | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 19 | 45 | 143 | **208** | 338 | 98 | **644** |
| Postes proposés 2012/13 | – | 1 | 17 | 41 | 115 | **174** | 326 | 98 | **598** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(2)** | **(4)** | **(28)** | **(34)** | **(12)** | **–** | **(46)** |
| **Service de gestion des achats et des marchés** | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 6 | 10 | 17 | **34** | 29 | 9 | **72** |
| Postes proposés 2012/13 | — | 1 | 6 | 10 | 17 | **34** | 29 | 9 | **72** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Service d'appui intégrés** | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 24 | 57 | 225 | **307** | 1 049 | 226 | **1 582** |
| Postes proposés 2012/13 | – | 1 | 24 | 57 | 225 | **307** | 1 049 | 226 | **1 582** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Services des transmissions et de l'informatique** | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 7 | 4 | 119 | **131** | 105 | 176 | **412** |
| Postes proposés 2012/13 | – | 1 | 7 | 4 | 119 | **131** | 105 | 176 | **412** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Section de la sécurité et de la sûreté** | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2011/12 | – | – | 6 | 37 | 146 | **189** | 723 | – | **912** |
| Postes proposés 2012/13 | – | – | 6 | 37 | 146 | **189** | 723 | – | **912** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total** | | | | | | | | | |
| Postes approuvés 2011/12 | 1 | 7 | 86 | 173 | 690 | **957** | 2 329 | 529 | **3 815** |
| Postes proposés 2012/13 | 1 | 7 | 84 | 169 | 662 | **923** | 2 317 | 529 | **3 769** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(2)** | **(4)** | **(28)** | **(34)** | **(12)** | **–** | **(46)** |
| Emplois de temporaire approuvés 2011/12[b] | – | – | – | 3 | – | **3** | **11** | – | **14** |
| Emplois de temporaire proposés 2012/13[b] | – | – | – | **3** | – | **3** | **11** | – | **14** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Total général** | | | | | | | | | |
| Postes et emplois approuvés 2011/12 | 1 | 7 | 86 | 176 | 690 | **960** | 2 340 | 529 | **3 829** |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/ SSG* | *D-2/ D-1* | *P-5/ P-4* | *P-3/ P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | | | |
| Postes et emplois proposés 2012/13 | 1 | 7 | 84 | 172 | 662 | **926** | 2 328 | 529 | **3 783** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **(2)** | **(4)** | **(28)** | **(34)** | **(12)** | **–** | **(46)** |

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique Personnel civil.

**Services administratifs**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 34 postes (suppression de 2 postes (1 P-2 et 1 agent du Service mobile) et transfert de 32 postes (2 P-4, 3 P-3 et 27 agents du Service mobile) au Centre de services régional à Entebbe*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 12 postes (suppression de 5 postes (agent des services généraux) et transfert de 7 postes (agent des services généraux) au Centre de services régional*

57. Il est proposé de transférer 13 postes – 2 de fonctionnaire des finances (P-4) et 11 d'assistant financier (10 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) – de la Section des finances au Centre de services régional à Entebbe. Du fait de la rationalisation et de l'intégration des fonctions découlant de l'examen des effectifs nécessaires à la Section des finances et compte tenu de la synergie de la Section et du Centre régional, les fonctions d'un fonctionnaire des finances (P-2) et de deux assistants financiers (agent des services généraux recruté sur le plan national) ne sont plus jugées nécessaires. Il est par conséquent proposé de réduire les effectifs de la Section en supprimant un poste P-2 et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

58. Il est proposé également de transférer au Centre de services régional 26 postes – 4 de spécialiste des ressources humaines (2 P-3 et 2 agents du Service mobile), 10 d'assistant à la gestion des ressources humaines (8 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 d'assistant administratif (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 d'administrateur chargé des voyages (P-3) et 7 d'assistant aux voyages (5 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Par ailleurs, compte tenu des services administrés depuis le Centre régional, un examen des fonctions de la Section des ressources humaines a conduit à rationaliser les procédures, responsabilités et tâches prévues. Il est par conséquent proposé de modifier les effectifs de la Section en supprimant deux postes d'assistant à la gestion des ressources humaines (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et deux d'assistant aux voyages (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) car les fonctions d'appui administratif attachées à ces postes ne sont plus jugées nécessaires.

## F. Centre de services régional

59. Le cadre de budgétisation axé sur les résultats établi pour le Centre de services régional à Entebbe indique les indicateurs de résultats et produits concernant les cinq opérations de maintien de la paix et trois missions politiques spéciales qui bénéficieront de son appui pour les quatre premiers projets qu'il a été décidé de confier au Centre pendant l'exercice 2011/12 (contrôle des arrivées et départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, gestion d'un centre régional de formation et de conférences et gestion du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements), et tient compte des fonctions de gestion financière (service de la paie, paiements, opérations de caisse et comptabilité) et de gestion des ressources humaines (recrutement international, gestion des postes et tenue des états de présence) qui doivent être transférées au Centre pour améliorer la prestation des services et réaliser des économies d'échelle.

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 5.2 Le Centre de services régional d'Entebbe fonctionne selon le principe énoncé dans la stratégie mondiale d'appui aux missions. | 5.2.1 Achèvement des quatre premiers éléments de la phase de transition – évaluation, absorption, rationalisation et intégration – concernant les fonctions des missions clientes dont le Comité directeur a approuvé le transfert |
| | 5.2.2 Lancement de la reconfiguration des fonctions de gestion des finances et des ressources humaines pour le Centre de services régional |
| | 5.2.3 Mise au point définitive du concept de centre de services et du modèle de prestation de services |

*Produits*

- Transfert des fonctions et postes approuvés par le Comité directeur des missions clientes au Centre de services régional
- Procédures normalisées de gestion des ressources humaines et des finances
- Achèvement de la phase d'évaluation concernant les fonctions logistiques d'achat et d'administration pour les missions clientes

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 5.3 Fourniture aux missions clientes de services efficaces et rationnels de contrôle des arrivées et départs du personnel | 5.3.1 Réduction des délais de contrôle des arrivées (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : plus de 95 % des formalités accomplies en 2 jours; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en 2 jours) |
| | 5.3.2 Réduction des délais de contrôle des départs du personnel recruté sur le plan international (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : plus de 95 % des formalités accomplies en 1 jour; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en 1 jour) |

| | |
|---|---|
| | 5.3.3 Niveau soutenu des services de contrôle des départs du personnel en uniforme (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : plus de 98 % des formalités accomplies en 3 jours; 2012/13 : plus de 98 % des formalités accomplies en 3 jours) |

*Produits*

- Contrôle des départs et arrivées de 3 000 agents, dont le personnel en uniforme et les Volontaires des Nations Unies

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 5.4 Fourniture aux missions clientes de services efficaces rationnels de traitement des indemnités pour frais d'études | 5.4.1 Niveau soutenu de services grâce au maintien de courts délais de règlement des demandes d'indemnité pour frais d'études en période de pointe (de juillet à octobre) (2010/11 : 5 mois; 2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2012/13 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines) |
| | 5.4.2 Niveau soutenu de services par le maintien de courts délais de règlement des demandes d'indemnité pour frais d'études en période creuse (de novembre à juin) (2010/11 : 5 mois; 2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2012/13 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines) |
| | 5.4.3 Réduction du nombre moyen de demandes d'indemnité pour frais d'études renvoyées à la mission (2010/11 : 40 %; 2011/12 : 20 %; 2012/13 : moins de 15 %) |

*Produits*

- Traitement de 6 000 demandes d'indemnité pour frais d'études

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 5.5 Services efficaces et rationnels fournis par le centre de formation et de conférences régional aux missions clientes | 5.5.1 Niveau soutenu des services assurés par le centre de formation et de conférences régional (2010/11 : 2 000 fonctionnaires bénéficiaires; 2011/12 : 3 000; 2012/13 : 3 000) |
| | 5.5.2 Niveau soutenu du délai de réponse aux demandes de formation reçues par le centre régional de formation et de conférences (2010/11 : 98 % dans les 24 heures; 2011/12 : 98 % dans les 24 heures; 2012/13; 98 % dans les 24 heures) |
| | 5.5.3 80 % des participants se déclarent au moins satisfaits des activités de formation (2010/11 : 97,7 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2011/12 : 98,8 %; 2012/13 : 99 %) |

*Produits*

- 150 sessions de formation et conférences régionales auxquelles participent 3 000 agents des missions régionales

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 5.6 Fourniture aux missions clientes de services efficaces et rationnels pour les mouvements des contingents dans la région | 5.6.1 Nombre accru de vols régionaux coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2010/11 : sans objet; 2011/12 : 100; 2012/13 : 330) |

*Produits*

- Coordination de 330 vols pour le transport des contingents à bord d'appareils que l'ONU affrète pour une longue durée

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 5.7 Fourniture aux missions clientes de services efficaces et rationnels de gestion financière | 5.7.1 Réduction des délais de traitement des factures et demandes de remboursement diverses (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % des factures et demandes traitées dans les 28 jours civils) |
| | 5.7.2 Réduction des délais de traitement des virements électroniques (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 97 % des virements traités dans les 3 jours) |
| | 5.7.3 Réduction des délais d'exécution des opérations mensuelles concernant la paie et autres prestations (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 95 % des opérations effectuées dans les 5 jours ouvrables) |
| | 5.7.4 Taux accru de satisfaction concernant les services financiers (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %) |

*Produits*

- Application de procédures, pratiques et systèmes visant à améliorer les services financiers
- Traitement de 220 000 opérations de paiement

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 5.8 Fourniture aux missions clientes de services efficaces et rationnels de gestion des ressources humaines | 5.8.1 Réduction du temps nécessaire pour pourvoir les postes vacants à l'aide des fichiers constitués par le Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % des postes pourvus dans les 90 jours civils) |
| | 5.8.2 Réduction des délais de réponse aux demandes, d'information notamment, concernant les prestations dues au personnel (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % des demandes traitées dans les 5 jours ouvrables) |

| | |
|---|---|
| | 5.8.3 Taux accru de satisfaction concernant les services de gestion des ressources humaines (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %) |

*Produits*

- Application de procédures, pratiques et systèmes visant à améliorer les services financiers
- Administration des prestations et tenue des états de présence pour 2 000 fonctionnaires recrutés sur le plan international

| *Réalisations escomptées* | *Indicateurs de succès* |
|---|---|
| 5.9 Fourniture au Centre de services régional à Entebbe et au Comité directeur de services efficaces et rationnels de soutien logistique et d'administration | 5.9.1 Gestion efficace et rationnelle de 211 agents du Centre<br>5.9.2 Construction de 4 immeubles de bureaux et d'un centre de formation<br>5.9.3 Appui efficace et rationnel aux réunions du Comité directeur |

*Produits*

- Conception et construction de 4 immeubles de bureaux et d'un centre de conférences
- Organisation et accueil de 4 réunions du Comité directeur et application des décisions de celui-ci
- Établissement de 12 rapports mensuels au Comité directeur sur les activités et progrès concernant le Centre
- Tenue de 8 ateliers de reconfiguration des processus de gestion des finances et des ressources humaines
- Mise en service des 6 modules du logiciel Field Support Suite et de iNeed
- Conception et élaboration de 2 modèles de financement
- Évaluation du dispositif de continuité des opérations et de reprise après sinistre et évaluation des risques

*Facteurs externes* : Retards imputables aux missions dans le déploiement des fonctions et du personnel; résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et modification des mandats des missions clientes; capacité des prestataires de fournir des biens et services; mise en services des 6 modules du logiciel Field Support Suite et de iNeed; et application des décisions du Comité directeur par les missions concernées et les divisions du Département de l'appui aux missions

Tableau 7
**Ressources humaines : Centre de services régional à Entebbe**

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | | | **Total** |
| **Équipe du Centre régional de services** | | | | | | | | | |
| Postes déployés 2011/12 | – | 1 | – | – | – | **1** | – | – | **1** |
| Postes proposés 2012/13 | – | 1 | – | – | – | **1** | – | – | **1** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *SGA/SSG* | *D-2/D-1* | *P-5/P-4* | *P-3/P-2* | *Service mobile* | **Total partiel** | *Personnel recruté sur le plan national*[a] | *Volontaires des Nations Unies* | **Total** |
| **Indemnités pour frais d'études** | | | | | | | | | |
| Postes déployés 2011/12 | – | – | – | – | 2 | **2** | 1 | – | **3** |
| Postes proposés 2012/13 | – | – | – | – | 2 | **2** | 1 | – | **3** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Centre régional de formation et de conférences** | | | | | | | | | |
| Postes déployés 2011/12 | – | – | – | – | 1 | **1** | 2 | – | **3** |
| Postes proposés 2012/13 | – | – | – | – | 1 | **1** | 2 | – | **3** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements** | | | | | | | | | |
| Postes déployés 2011/12 | – | – | 3 | – | 1 | **4** | – | – | **4** |
| Postes proposés 2012/13 | – | – | 3 | – | 1 | **4** | – | – | **4** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** | **–** |
| **Finances** | | | | | | | | | |
| Postes déployés 2011/12 | – | – | – | – | – | **–** | – | – | **–** |
| Postes proposés 2012/13 | – | – | 2 | – | 10 | **12** | 1 | – | **13** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **2** | **–** | **10** | **12** | **1** | **–** | **13** |
| **Gestion des ressources humaines** | | | | | | | | | |
| Postes déployés 2011/12 | – | – | – | – | – | **–** | – | – | **–** |
| Postes proposés 2012/13 | – | – | – | 3 | 17 | **20** | 6 | – | **26** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **–** | 3 | 17 | **20** | 6 | – | **26** |
| **Total** | | | | | | | | | |
| Postes déployés 2011/12 | – | 1 | 3 | – | 4 | **8** | 3 | – | **11** |
| Postes proposés 2012/13 | – | 1 | 5 | 3 | 31 | **40** | 10 | – | **50** |
| **Variation nette** | **–** | **–** | **2** | **3** | **27** | **32** | **7** | **–** | **39** |

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 32 postes (2 P-4, 3 P-3 et 27 d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 7 postes (d'agent des services généraux)*

59. Il est proposé de transférer encore 39 postes (2 P-4, 3 P-3, 27 d'agent du Service mobile et 7 d'agent des services généraux) de la MINUAD au Centre de services régional à Entebbe.

61. Ainsi, 13 postes – 2 de fonctionnaire des finances (P-4) et 11 d'assistant financier (10 agents du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur

le plan national) – seraient transférés de la Section des finances, tandis que 26 postes – 4 de spécialiste des ressources humaines (2 P-3 et 2 agents du Service mobile), 10 d'assistant à la gestion des ressources humaines (8 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 4 d'assistant administratif (2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 d'administrateur chargé des voyages (P-3) et 7 d'assistant aux voyages (5 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) – seraient transférés de la Section des ressources humaines.

# II. Ressources financières

## A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

| *Catégorie de dépenses* | *Dépenses (2010/11) (1)* | *Montant alloué (2011/12) (2)* | *Dépenses prévues (2012/13) (3)* | *Variation* | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | *Montant (4) = (3) - (2)* | *Pourcentage (5) = (4)/(2)* |
| **Militaires et personnel de police** | | | | | |
| Observateurs militaires | 10 831,4 | 12 609,5 | 10 122,6 | (2 486,9) | (19,7) |
| Contingents | 480 844,2 | 528 255,3 | 488 685,6 | (39 569,7) | (7,5) |
| Police des Nations Unies | 158 831,7 | 167 220,0 | 147 519,1 | (19 700,9) | (11,8) |
| Unités de police constituées | 54 820,9 | 72 656,0 | 65 286,4 | (7 369,6) | (10,1) |
| **Total partiel** | **705 328,2** | **780 740,8** | **711 613,7** | **(69 127,1)** | **(8,9)** |
| **Personnel civil** | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 197 431,5 | 205 045,9 | 210 789,8 | 5 743,9 | 2,8 |
| Personnel recruté sur le plan national | 68 307,4 | 49 501,1 | 75 028,5 | 25 527,4 | 51,6 |
| Volontaires des Nations Unies | 22 914,9 | 28 327,6 | 26 190,6 | (2 137,0) | (7,5) |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | 4 397,5 | 5 386,4 | 5 092,3 | (294,1) | (5,5) |
| **Total partiel** | **293 051,3** | **288 261,0** | **317 101,2** | **28 840,2** | **10,0** |
| **Dépenses opérationnelles** | | | | | |
| Personnel fourni par des gouvernements | 262,5 | 266,3 | 212,7 | (53,6) | (20,1) |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – | – |
| Consultants | 1 207,1 | 184,5 | 477,0 | 292,5 | 158,5 |
| Voyages | 9 325,1 | 4 684,9 | 6 256,7 | 1 571,8 | 33,6 |
| Installations et infrastructures | 195 683,4 | 177 140,7 | 144 629,0 | (32 511,7) | (18,4) |
| Transports terrestres | 26 071,7 | 24 371,9 | 18 656,6 | (5 715,3) | (23,5) |
| Transports aériens | 221 590,4 | 263 105,6 | 204 030,0 | (59 075,6) | (22,5) |
| Transports maritimes ou fluviaux | – | – | – | – | – |
| Communications | 40 277,2 | 50 134,7 | 38 983,7 | (11 151,0) | (22,2) |
| Informatique | 20 671,2 | 20 447,7 | 11 643,7 | (8 804,0) | (43,1) |
| Santé | 17 767,6 | 21 280,0 | 20 295,0 | (985,0) | (4,6) |
| Matériel spécial | 8 230,4 | 8 119,2 | 6 608,3 | (1 510,9) | (18,6) |
| Fournitures, services et matériel divers | 39 984,8 | 46 568,2 | 38 457,3 | (8 110,9) | (17,4) |
| Projets à effet rapide | 3 998,9 | 4 000,0 | 2 000,0 | (2 000,0) | (50,0) |
| **Total partiel** | **585 070,3** | **620 303,7** | **492 250,0** | **(128 053,7)** | **(20,6)** |
| **Montant brut** | **1 583 449,8** | **1 689 305,5** | **1 520 964,9** | **(168 340,6)** | **(10,0)** |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 30 407,9 | 28 161,8 | 25 253,7 | (2 908,1) | (10,3) |
| **Montant net** | **1 553 041,9** | **1 661 143,7** | **1 495 711,2** | **(165 432,5)** | **(10,0)** |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| **Total** | **1 583 449,8** | **1 689 305,5** | **1 520 964,9** | **(168 340,6)** | **(10,0)** |

## B. Contributions non budgétisées

62. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Montant* |
|---|---|
| Accord sur le statut des forces[a] | 528,6 |
| Contributions volontaires en nature (non budgétisées) | – |
| **Total** | **528,6** |

[a] Valeur estimative de parcelles situées au Darfour-Nord, au Darfour-Sud et au Darfour-Ouest qui sont fournies à titre gracieux par le Gouvernement soudanais.

## C. Gains d'efficience

63. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Montant* | *Mesure* |
|---|---|---|
| Rations | 1 546,5 | Utilisation des moyens de la MINUAD, et non de moyens fournis contractuellement par une société, pour le transport et la distribution de réserves de rations de combat et de réserves d'eau potable pour 14 jours |
| Voyages à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement | 9 511,2 | Utilisation des moyens aériens de la MINUAD pour la relève des troupes déployées par des pays voisins (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Kenya et Rwanda). La réduction effective de 12 640 000 dollars est contrebalancée par une dépense de 3 128 768 dollars supportée par la MINUAD pour l'utilisation de ses propres moyens aériens |
| Consommation de carburant | 4 841,6 | Gestion plus rigoureuse avec l'imposition d'un objectif de réduction de 5 % |
| Fournitures d'entretien | 1 202,3 | Gestion plus rigoureuse avec l'imposition d'un objectif de réduction de 10 % |
| Achat de pièces de rechange | 6 262,0 | Gestion plus rigoureuse avec l'imposition d'un objectif de réduction de 30 % |
| Transports aériens | 59 071,3 | Réduction des moyens aériens (suppression de 1 avion commercial B-737, de 2 hélicoptères MI-26 et de 3 hélicoptères MI-8) grâce à la restructuration de la flotte aérienne existante, compte tenu des moyens déployés au Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et dans d'autres missions voisines |
| **Total** | **82 434,9** | |

## D. Taux de vacance de postes

64. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

| *Catégorie* | *Taux effectif 2010/11* | *Taux budgétisé 2011/12* | *Projection 2012/13* |
|---|---|---|---|
| **Militaires et personnel de police** | | | |
| Observateurs militaires | 23,3 | 10 | 25 |
| Contingents | 10,1 | 8 | 8 |
| Police des Nations Unies | 25,9 | 17 | 25 |
| Unités de police constituées | 19,6 | 10 | 16 |
| **Personnel civil** | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 27,8 | 15 | 15 |
| Personnel recruté sur le plan national | | | |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | 37,3 | 30 | 30 |
| Agents des services généraux | 16,2 | 20 | 13 |
| Volontaires des Nations Unies | 24,4 | 20 | 20 |
| Postes de temporaire[a] | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 20,8 | 10 | 20 |
| Personnel recruté sur le plan national | 35,7 | 25 | 25 |
| Personnel fourni par des gouvernements | 33,3 | 15 | 30 |

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

65. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes reposent sur l'expérience de l'Opération et tiennent compte des problèmes de mobilisation et de déploiement du personnel en uniforme et de recrutement du personnel civil propres à la mission.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

66. Le montant total des dépenses prévues à ce titre pour l'exercice 2012/13, soit 204 110 800 dollars, a été calculé sur la base des taux de remboursement standard du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, et se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Montant prévu* |
|---|---|
| **Matériel majeur** | |
| Contingents | 95 374,5 |

| *Catégorie* | *Montant prévu* |
|---|---|
| Unités de police constituées | 17 195,2 |
| **Total partiel** | **112 569,7** |
| **Soutien logistique autonome** | |
| Installations et infrastructures | 47 650,4 |
| Communications | 19 379,6 |
| Santé | 17 902,8 |
| Matériel spécial | 6 608,3 |
| **Total partiel** | **91 541,1** |
| **Total** | **204 110,8** |

| *Coefficients de majoration approuvés pour la mission* | *Pourcentage* | *Date d'entrée en vigueur* | *Date du dernier examen* |
|---|---|---|---|
| **A. Coefficients applicables à la zone de la mission** | | | |
| Milieu extrême | 2,6 | 1er janvier 2008 | – |
| Intensité opérationnelle | 3,8 | 1er janvier 2008 | – |
| Actes d'hostilité ou abandon forcé | 3,3 | 1er janvier 2008 | – |
| **B. Coefficients applicables aux pays d'origine** | | | |
| Différentiel de transport | 0-3,0 | | |

## F. Formation

67. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Montant prévu* |
|---|---|
| Consultants | |
| Formateurs | 180,1 |
| Voyages | |
| Voyage au titre de la formation | 2 245,4 |
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Honoraires, fournitures et services | 1 478,5 |
| **Total** | **3 904,0** |

68. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

| | *Personnel recruté sur le plan international* | | | *Personnel recruté sur le plan international* | | | *Militaires et personnel de police* | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | *Nombre effectif 2010/11* | *Nombre prévu 2011/12* | *Nombre proposé 2012/13* | *Nombre effectif 2010/11* | *Nombre prévu 2011/12* | *Nombre proposé 2012/13* | *Nombre effectif 2010/11* | *Nombre prévu 2011/12* | *Nombre proposé 2012/13* |
| Formation interne | 180 | 585 | 747 | 15 | 367 | 375 | 565 | 50 | 85 |
| Formation externe[a] | 355 | 393 | 384 | 21 | 107 | 133 | 60 | 25 | 42 |
| **Total** | **535** | **978** | **1 131** | **36** | **474** | **508** | **625** | **75** | **127** |

[a] Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et hors de la zone de la mission.

69. Le programme de formation prévu pour l'exercice 2012/13 est axé sur le perfectionnement continu des compétences du personnel de l'Opération en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel ainsi que sur le renforcement des capacités fondamentales et techniques. Il s'adresse à 1 766 participants, dont 1 131 agents recrutés sur le plan international, 508 agents recrutés sur le plan national et 127 militaires et fonctionnaires de police. Les activités de formation porteront sur les domaines suivants : sécurité aérienne et opérations aériennes, technologies de l'information et des communications, état de droit, affaires politiques et civiles, protection des civils, droits de l'homme, questions humanitaires, désarmement, démobilisation et réintégration, sécurité, gestion des ressources humaines, services médicaux, achats, transports, génie, gestion financière et élaboration du budget. La formation des diverses catégories de personnel permettra d'améliorer les services, de développer les compétences techniques et professionnelles du personnel et de mieux appuyer les différentes composantes de la mission.

70. Les moyens mis à disposition serviront aussi à renforcer les capacités nationales conformément au mandat de l'Opération. Le budget pour l'exercice 2012/13 prévoit un crédit de 70 000 dollars pour la formation de quelque 3 420 participants afin d'appuyer les institutions nationales et la société civile dans le cadre des activités de la composante affaires civiles.

## G. Désarmement, démobilisation et réintégration

71. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Montant prévu* |
|---|---|
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Services divers | 4 260,0 |
| **Total** | **4 260,0** |

72. Le montant de 4 260 000 dollars prévu au titre des services divers doit couvrir l'appui apporté, dans le cadre des opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion, la démobilisation librement consentie de 6 000 ex-combattants, à raison d'un coût moyen de 635 dollars par personne, sous la forme d'examens médicaux et de soutien psychologique, de conseils pour la réorientation, de lots d'aide à la transition, et de services de transport et de réinstallation. Un montant de 450 000 dollars a été prévu pour l'exécution d'un programme de création de revenus à fort coefficient de main-d'œuvre, destiné aux jeunes à risque, afin d'aider à lutter contre le banditisme et la criminalité dans les communautés, y compris dans les camps de personnes déplacées.

73. Le rôle de l'Opération dans l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants correspondant au produit, décrit dans la réalisation escomptée 2.2 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Prestation de services médicaux tels que visites médicales, orientation et conseils; formation; et contribution à l'indemnité de transition versée par la Commission du Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 6 000 combattants des mouvements armés

## H. Détection de mines et déminage

74. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Catégorie* | *Montant prévu* |
|---|---|
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Services de détection et de déminage | 9 515,0 |
| **Total** | **9 515,0** |

75. Les ressources prévues au titre des services de détection des mines et de déminage permettront de financer les emplois de temporaire recruté sur le plan international ou national (2 250 700 dollars), des contrats pour l'inspection des routes, la neutralisation des explosifs et des munitions (5,3 millions de dollars), les frais de voyage (389 200 dollars) et des dépenses de fonctionnement diverses – achat de matériel et de carburant, assurance, entretien des véhicules et communications, frais d'administration et achat de fournitures, notamment (818 200 dollars). Elles comprennent également un montant de 756 900 dollars destiné à couvrir les honoraires d'un partenaire d'exécution au titre de l'appui à la gestion et aux services.

76. Le rôle de l'Opération dans les activités de détection des mines et de déminage correspondant aux produits ci-après décrits dans les réalisations escomptées 2.1 et 4.1 du cadre de budgétisation axée sur les résultats :

- Évaluation générale des dangers liés à la présence d'explosifs dans 297 villages du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest; évaluations des engins non explosés sur 390 kilomètres carrés, levé de 2 000 kilomètres de

routes et de chemins servant d'itinéraires de remplacement qui pourraient avoir été de nouveau minés en raison des affrontements qui se poursuivent; destruction de 600 engins non explosés; activités d'éducation et de formation sur les dangers présentés par les munitions non explosées, à l'intention de 70 000 civils résidant dans des zones polluées par les restes explosifs de guerre, y compris les camps de déplacés; et formation, en coordination avec l'UNICEF, de 220 enseignants et notables locaux dans tout le Darfour, dans le cadre d'un programme de formation de formateurs, afin de disposer de coordonnateurs locaux des activités de sensibilisation aux dangers des munitions non explosées;

- Formation et fourniture de matériel à deux partenaires d'exécution locaux chargés de réunir des données sur les incapacités des victimes des restes explosifs de guerre.

## I. Projets à effet rapide

77. Le montant des dépenses au titre des projets à effet rapide prévues pour l'exercice 2012/13 par rapport aux exercices précédents se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| *Période* | *Montant* | *Nombre de projets* |
|---|---|---|
| 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (effectif) | 3 998,9 | 149 |
| 1er juillet 2011 au 30 juin 2012 (approuvé) | 4 000,0 | 160 |
| 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 (proposé) | 2 000,0 | 80 |

78. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 (par. 6 de la section XVIII), la MINUAD a procédé à une évaluation détaillée des besoins au titre des projets à effet rapide, à l'issue de laquelle elle a jugé nécessaire de poursuivre ses activités visant à instaurer un climat de confiance au niveau local, et de renforcer ses relations avec les collectivités. Le programme de projets à effet rapide reste au cœur des opérations menées par la MINUAD et est essentiel pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Dans ces conditions, l'Opération fera des efforts concertés pour optimiser les effets du programme dans la zone de la mission malgré les obstacles récurrents à son exécution, dont les capacités insuffisantes des partenaires locaux d'exécution qu'il faudra former, d'autres contraintes, d'ordre logistique, comme l'inaccessibilité de certains sites en raison de la faiblesse du réseau d'infrastructures, et l'instabilité des conditions de sécurité, qui ont continué de limiter l'évolution de plusieurs projets. Un crédit de 2 millions de dollars est donc demandé pour les projets à effet rapide.

79. L'exécution de projets à effet rapide appuiera l'action menée par l'Opération en faveur de l'insertion sociale, du règlement des litiges et de la réconciliation et la cohésion sociales pour favoriser le processus de paix au Darfour. En l'absence d'un programme de relèvement et de développement au Darfour, la MINUAD continue de renforcer la confiance qu'elle a établie avec la population locale en répondant aux besoins de base dans les domaines de l'éducation, de l'assainissement, de la santé, de l'eau, de l'agriculture, de l'état de droit et du développement communautaire; en maintenant la confiance et les partenariats que les projets à effet

rapide ont aidé à établir, en particulier en soutenant le règlement des litiges au niveau local et la réconciliation entre les collectivités locales et les tribus; en soutenant les institutions garantes de l'état de droit; et en appuyant la poursuite des retours librement consentis des personnes déplacées dans leur région d'origine. Un accord de paix global restant encore à réaliser, la MINUAD continuera d'exécuter des projets à effet rapide pour promouvoir la coexistence pacifique en ciblant les questions dont on estime qu'elles peuvent être source de conflits.

## J. Ressources financières : Centre de services régional

80. La part du montant des dépenses prévu au titre du Centre de services régional qui incombe à la MINUAD pour la période allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

| *Catégorie* | *Dépenses prévues (2012/13)* |
|---|---|
| **Personnel civil** | |
| Personnel recruté sur le plan international | 5 664,2 |
| Personnel recruté sur le plan national | 155,3 |
| Volontaires des Nations Unies | – |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | – |
| **Total partiel** | **5 819,5** |
| **Dépenses opérationnelles** | |
| Consultants | 169,9 |
| Voyages | 106,3 |
| Installations et infrastructures | 2 743,0 |
| Transports terrestres | 73,7 |
| Transports aériens | – |
| Communications | 273,3 |
| Informatique | 635,8 |
| Santé | 27,4 |
| Matériel spécial | – |
| Fournitures, services et matériel divers | 38,0 |
| **Total partiel** | **4 067,4** |
| **Montant brut** | **9 886,9** |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 520,6 |
| **Montant net** | **9 366,3** |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – |
| **Total** | **9 886,9** |

# III. Analyse des variations[1]

81. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Observateurs militaires** | (2 486,9) | (19,7 %) |

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

82. La réduction des besoins s'explique essentiellement par l'application d'un taux de vacance de postes de 25 % dans les prévisions de dépenses, compte tenu des données les plus récentes sur le niveau du déploiement, contre un taux de 10 % pour l'exercice 2011/12. Elle tient aussi à une diminution des frais de voyage au titre de la relève du personnel, qui passent de 4 592 dollars par aller retour pour l'exercice 2011/12, à 3 200 dollars pour l'exercice 2012/13, étant donné l'expérience acquise dans l'Opération, dont une grande part des observateurs militaires viennent de pays voisins.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Contingents** | (39 569,7) | (7,5 %) |

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

83. La variation s'explique essentiellement par la réduction des besoins pour: a) le remboursement des dépenses afférentes aux membres des contingents étant donné les crédits ouverts pour l'exercice 2011/12 au titre du versement à titre exceptionnel d'un montant supplémentaire unique aux pays qui fournissent des contingents, conformément à la résolution 65/289 de l'Assemblée générale; b) les frais de voyage pour la relève grâce à une utilisation optimale des moyens aériens de la mission pour la relève des contingents des pays voisins (Kenya, Rwanda, République-Unie de Tanzanie et Éthiopie) au lieu de vols commerciaux affrétés; c) les rations, en raison de l'abaissement de leur coût maximum de 11,11 dollars par personne et par jour en 2011/12, à 9,61 dollars pour 2012/13; et d) les remboursements versés aux gouvernements fournisseurs de contingents au titre du matériel majeur appartenant aux contingents en fonction du matériel effectivement déployé sur le terrain.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Police des Nations Unies** | (19 700,9) | (11,8 %) |

**• Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

84. La réduction des besoins s'explique essentiellement par l'application d'un taux de vacance de postes de 25 % dans les prévisions de dépenses, compte tenu des données les plus récentes sur le niveau du déploiement, avant tout en raison des

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

problèmes que rencontre l'Opération pour délivrer les visas, contre un taux de 17 % pour l'exercice 2011/12. Elle tient aussi à la diminution des frais de voyage pour la relève, de 4 592 dollars en moyenne par aller retour en 2011/12 à 3 700 dollars en 2012/13, compte tenu des frais de voyage réels enregistrés récemment, une grande partie du personnel de police venant de pays voisins.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Unités de police constituées** | (7 369,6) | (10,1 %) |

- **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

85. La variation tient essentiellement à l'application d'un coefficient délais de déploiement de 16 % dans les prévisions de dépenses, compte tenu des données les plus récentes sur le déploiement, alors qu'il n'était que de 10 % pour l'exercice 2011/12. La diminution des besoins s'explique aussi par: a) les crédits ouverts pour l'exercice 2011/12 au titre du versement à titre exceptionnel d'un montant supplémentaire unique aux pays qui fournissent des unités de police constituées conformément à la résolution 65/289 de l'Assemblée générale; b) de moindres frais de voyage grâce à l'utilisation des moyens de l'Opération dans le déploiement de trois unités de police constituées; et c) des remboursements d'un moindre montant pour le matériel majeur appartenant aux contingents en fonction du matériel effectivement déployé sur le terrain.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Personnel recruté sur le plan international** | 5 743,9 | 2,8 % |

- **Paramètres budgétaires : calcul des dépenses communes relatives au personnel recruté sur le plan international conformément à la résolution 66/235 de l'Assemblée générale**

86. Les ressources supplémentaires demandées s'expliquent essentiellement par l'application de la méthodologie concernant le calcul des dépenses communes relatives au personnel recruté sur le plan international conformément à la résolution 66/235 de l'Assemblée générale. Les montants prévus au titre des traitements nets et des contributions du personnel sont calculés sur la base du barème des traitements en vigueur depuis janvier 2012, compte tenu des niveaux moyens des échelons au 31 octobre 2011, de la proportion réelle de fonctionnaires avec charges de famille et sans charges de famille au 30 septembre 2011 et de l'application aux traitements nets du coefficient d'ajustement de janvier 2012. Les dépenses communes relatives au personnel recruté sur le plan international ont été estimées à 82,2 % des traitements nets. Un taux de vacance de postes de 15 % a été appliqué pour le calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international.

87. Des crédits sont demandés pour 40 postes de personnel recruté sur le plan international (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3 et 31 agents du Service mobile) pour le Centre régional de services, à Entebbe.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Personnel recruté sur le plan national** | 25 527,4 | 51,6 % |

**• Gestion : produits et moyens revus à la hausse**

88. Les ressources supplémentaires demandées s'expliquent essentiellement par: a) les barèmes des traitements révisés pour la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national et des agents des services généraux en vigueur depuis le 1er mars 2011; b) l'application d'un taux de vacance de 13 % seulement pour les prévisions de dépenses pour les agents des services généraux, compte tenu des données les plus récentes sur l'état du déploiement, contre 20 % pour l'exercice 2011/12; et c) la hausse du taux de change de la monnaie locale par rapport au dollar des États-Unis pendant l'exercice (2,88 livres soudanaises pour un dollar, contre 3,09 livres soudanaises pour un dollar pour l'exercice 2011/12).

89. Les prévisions tiennent compte de l'ouverture de crédits pour 10 postes d'agent des services généraux pour le Centre régional de services, à Entebbe.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Volontaires des Nations Unies** | (2 137,0) | (7,5 %) |

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

90. La variation s'explique essentiellement par le fait qu'aucun crédit n'est prévu pour les frais de voyage pour les congés de détente, conformément à la résolution 65/248 de l'Assemblée générale, les vols réguliers à destination d'Entebbe devant être assurés grâce aux moyens aériens de l'Opération.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Personnel temporaire (autre que pour les réunions)** | (294,1) | (5,5 %) |

**• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

91. La variation s'explique essentiellement par l'application d'un abattement de 20 % au titre des délais de recrutement du personnel recruté sur le plan international, compte tenu des données les plus récentes sur le déploiement, alors qu'il n'était que de 10 % pour l'exercice 2011/12, ainsi que par l'utilisation de la méthodologie préconisée par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/235 pour le calcul des dépenses communes relatives au personnel recruté sur le plan international. Elle est en partie compensée par l'augmentation des besoins au titre du personnel recruté sur le plan national, par suite de la révision des barèmes des traitements et de la hausse du taux de change de la monnaie locale par rapport au dollar.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Personnel fournis par des gouvernements** | (53,6) | (20,1 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

92. La variation tient principalement à l'application d'un abattement de 30 % au titre des délais de recrutement, compte tenu des données les plus récentes sur le déploiement, alors qu'il n'était que de 15 % pour l'exercice 2011/12, ainsi qu'à la diminution des frais de voyage pour la relève, par suite de la réduction du coût moyen de l'aller retour de 4 592 dollars en 2011/12 à 3 200 dollars en 2012/13.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Consultants** | 292,5 | 158,5 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

93. La variation est principalement imputable à l'augmentation des besoins au titre des services de consultants pour améliorer les capacités de l'Opération en ce qui concerne: a) la mise au point et l'exécution de projets financés grâce au Fonds pour la consolidation de la paix; b) la constitution et le fonctionnement du Comité directeur mixte pour le Darfour et l'établissement d'un plan de relèvement rapide; et c) la renforcement de la coopération entre la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne les activités et stratégies conjointes de rétablissement des services d'enseignement et de santé au Darfour. Par ailleurs, cette variation tient également à l'ouverture de crédits au titre des services de consultants en ce qui concerne la conception et la prévision des processus de gestion, l'assurance de la qualité, l'évaluation des risques et l'introduction d'une organisation internationale de normalisation.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Voyages** | 1 571,8 | 33,6 % |

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

94. La variation s'explique essentiellement par l'augmentation des besoins au titre des frais de voyage, tant au titre des formations que dans d'autres contextes, compte tenu de l'expérience récente et des voyages prévus pour que les différents services puissent atteindre les produits escomptés pour les composantes du processus de paix, de la sécurité, de l'état de droit, de la gouvernance et des droits de l'homme. Les ressources demandées pour les voyages qui ne sont pas liés à des formations traduisent une augmentation des besoins au titre des consultations politiques avec les parties au conflit et les groupes de la société civile à l'appui du processus de paix, ainsi que pour que les bureaux d'appui et de fond puissent offrir leurs services aux équipes qui se trouvent dans des zones reculées, en particulier pour les programmes menés dans les domaines du génie, des services médicaux, des technologies de l'information et de la communication et de la sensibilisation, et pour les visites sur le terrain et les activités de renforcement des capacités.

95. Pour ce qui est des voyages liés aux formations, l'augmentation des besoins s'explique essentiellement par les difficultés rencontrées pour obtenir des visas pour

les formateurs. Des crédits sont prévus pour la formation du personnel de la MINUAD dans des domaines comme l'état de droit, les technologies de l'information et de la communication, les services médicaux, les achats, les transports, l'approvisionnement, le génie, l'aviation, la sensibilisation au VIH/sida, l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la sécurité et la gestion du personnel.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Installations et infrastructure** | (32 511,7) | (18,4 %) |

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

96. La variation tient essentiellement à la baisse des besoins en ce qui concerne: a) les services de construction, compte tenu de l'achèvement prochain de projets pluriannuels et de la stratégie de l'Opération consistant à employer des ressources internes et des moyens militaires; b) l'acquisition de matériel connexe, étant donné que l'acquisition de tous les réservoirs et fosses septiques, du matériel électrique, du matériel de défense sur le terrain, des générateurs, des appareils de traitement des eaux et des installations préfabriquées devrait être effectuée en 2011/12 et qu'aucun crédit n'est prévu à cet effet pour l'exercice 2012/13; c) les remboursements aux gouvernements fournisseurs de contingents militaires et de forces de police au titre du matériel de soutien logistique autonome, compte tenu du matériel déployé sur le terrain et de l'application d'un coefficient délais de déploiement plus élevé, de 16 %, pour les prévisions de dépenses au titre des unités de police constituées, alors qu'il n'était que de 10 % pour l'exercice 2011/12. Les prévisions de dépense pour les services de construction tiennent compte des dépenses d'équipement nécessaires pour achever les travaux et amener la MINUAD à sa pleine capacité, en faisant fond sur les investissements substantiels consentis les années précédentes. Elles prévoient des crédits aux fins du relèvement et des activités liées au programme de conservation d'eau de l'Opération (4,9 millions de dollars), aux travaux de génie civil pour le projet d'aérodrome à l'aéroport d'Al-Fasher (3,0 millions de dollars), à la construction de deux entrepôts en dur (maçonnerie) (3,0 millions de dollars), à la construction de la chaussée dans les supercamps (1,5 million de dollars), à la construction des 12 centres de police de proximité restants (1,2 million de dollars) et à des travaux de génie civil pour 11 hélipads (1,1 million de dollars).

97. Cette réduction d'ensemble a été en partie annulée par une augmentation des besoins au titre des groupes électrogènes, en raison de la hausse du prix du litre de carburant, qui est passé à 1,40 dollar, contre 1,30 dollar pour le budget 2011/12, ainsi que par le fait que la consommation de carburants prévue est plus importante et s'établit à 29,3 millions de litres, contre 28,5 millions de litres pour l'exercice 2011/12, compte tenu de l'expérience passée de l'Opération.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Transports terrestres** | (5 715,3) | (23,5 %) |

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

98. La variation constatée à cette rubrique est essentiellement due : a) au fait que les achats de véhicules nécessaires à la mission auront tous été effectués pendant l'exercice 2011/12; b) à la baisse des dépenses afférentes au carburant et aux lubrifiants, par suite d'une diminution de 26 % de la consommation de carburant

prévue, passant de 12,8 millions de litres à 9,5 millions de litres, compte tenu de l'expérience passée, cette diminution étant en partie compensée par une hausse de 8 % du prix du diesel, de 1,30 à 1,40 dollars le litre; et c) à la baisse des dépenses au titre des pièces détachées puisque des stocks en ont déjà été constitués.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Transports aériens** | (59 075,6) | (22,5 %) |

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

99. La variation observée s'explique essentiellement par le fait que les ressources nécessaires au titre de la location et de l'utilisation d'hélicoptères sont moindres, compte tenu de l'élimination de sept hélicoptères dans la flotte de l'Opération, et de la diminution correspondante des heures de vol inscrites au budget, passant de 22 739 heures en 2011/12 à 17 580 heures, ainsi que de la baisse des coûts de location. Cette variation tient également à la baisse des ressources prévues pour la location et de l'utilisation d'avions compte tenu du moindre coût des nouveaux contrats, bien qu'elle soit en partie compensée par une augmentation du nombre d'heures de vol inscrites au budget, passant de 8 580 heures en 2011/12 à 9 560 heures, par suite de la reconfiguration de l'utilisation de la flotte, et notamment de la rotation du personnel utilisant les moyens de l'Opération.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Transmissions** | (11 151,0) | (22,2 %) |

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

100. La variation constatée à cette rubrique tient essentiellement au fait que la plupart des achats de matériel de transmission auront été effectués en 2011/12 et à de moindres besoins en consultants informatiques recrutés sur le plan international, au nombre de 25, contre 60 pour le budget 2011/12, puisque la mise en place de l'infrastructure de l'Opération dans le domaine des transmissions devrait être achevée dans l'ensemble du Darfour. Des crédits sont prévus pour l'acquisition de 20 systèmes de production d'énergie solaire pour les zones reculées, de téléphones numériques et de serveurs pour l'extension et l'actualisation du système afin qu'il réponde aux normes régissant la transmission de données et de la voix et pour le remplacement du matériel de communication vétuste. La variation résulte aussi d'une diminution des besoins au titre des pièces détachées, dont des stocks ont déjà été constitués.

101. Cette baisse d'ensemble est en partie compensée par une augmentation des besoins au titre des services d'information dans le cadre de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Informatique** | (8 804,0) | (43,1 %) |

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

102. La variation s'explique essentiellement par la diminution des besoins au titre du matériel informatique, étant donné que la plupart des achats auront été faits pendant l'exercice 2011/12, ainsi que par de moindres besoins en consultants informatiques recrutés sur le plan international, au nombre de 25, contre 60 pour le budget 2011/12, puisque la mise en place de l'infrastructure informatique de l'Opération devrait être achevée dans l'ensemble du Darfour. Des crédits sont prévus pour le remplacement des ordinateurs, moniteurs, ordinateurs portables, interrupteurs de réseaux et des postes de travail pour le système d'information géographique qui sont en fin de durée de vie utile ou endommagés.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Santé** | (985,0) | (4,6 %) |

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

103. La variation s'explique essentiellement par une baisse des besoins au titre des services médicaux, notamment des évacuations aériennes pour raison médicale, des consultations de spécialistes, des services de radiologie et de laboratoire et des hospitalisations hors mission, en raison de l'installation d'établissements médicaux dans la zone de la mission. Elle tient aussi à la diminution des besoins au titre du matériel médical par suite des délais de recrutement du personnel de l'Opération.

104. Cette réduction est en partie compensée par la hausse des besoins pour le soutien logistique autonome compte tenu de l'expérience récente et du matériel déployé sur le terrain.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Matériel spécial** | (1 510,9) | (18,6 %) |

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

105. La variation tient essentiellement à de moindres prévisions de dépense au titre du soutien logistique autonome, compte tenu du matériel déployé sur le terrain, et à l'application d'un abattement de 16 % au titre des délais de recrutement des unités de police constituées, alors qu'il n'était que de 10 % pour l'exercice 2011/12.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Fournitures, services et matériel divers** | (8 110,9) | (17,4 %) |

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

106. La variation s'explique essentiellement par la réduction des besoins pour: a) les opérations de fret confiées à un prestataire extérieur en parallèle du plein déploiement de l'Opération et de l'inauguration d'une phase d'entretien; b) la démobilisation, la réinsertion et la réintégration des membres de groupes armés,

avec des crédits ouverts pour des projets générateurs de revenu à forte intensité de main-d'œuvre pour les jeunes en situation de risque pour un montant de 450 000 dollars contre 1 800 000 dollars en 2011/12, compte tenu de l'expérience de l'Opération; et c) les services de déminage.

| | *Variation* | |
|---|---|---|
| **Projets à effet rapide** | (2 000,0) | (50,0 %) |

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

107. La diminution des ressources demandées s'explique par les obstacles rencontrés dans l'exécution des projets à effet rapide dans la zone de la mission : climat de volatilité sur le plan de la sécurité, caractère limité des capacités des partenaires locaux/organismes d'exécution, et difficultés d'accès aux sites des projets à cause du mauvais état des routes.

# IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

108. **L'Assemblée générale est appelée, concernant le financement de l'Opération, à :**

**a) Ouvrir un crédit d'un montant de 1 520 964 900 dollars pour le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013;**

**b) Mettre en recouvrement un montant de 126 747 075 dollars pour la période allant du 1er au 31 juillet 2012;**

**c) Mettre en recouvrement, si le Conseil de sécurité décide de prolonger le mandat de l'Opération, un montant de 1 394 217 825 dollars pour la période allant du 1er août 2012 au 30 juin 2013, à raison de 126 747 075 dollars par mois.**

# V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 65/305 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, à celles du Comité des commissaires aux comptes et à celles du Bureau des services de contrôle interne

## A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 65/289)

| *Décision/demande* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne encore des mesures pour améliorer la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15) | Aucun effort n'est épargné pour s'assurer que les budgets présentés sont réalistes. Les prévisions de dépenses se fondent sur les objectifs opérationnels et stratégiques de l'Opération, comme indiqué dans les hypothèses retenues pour la planification des ressources (voir sect. I.B du présent rapport). |
| Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui rendre compte de la question dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 17) | La MINUAD s'efforce toujours d'accomplir des économies d'échelle sans pour autant compromettre la qualité des services qu'elle fournit. On trouvera des précisions aux sections I.B et II.C du présent rapport. |
| Rappelle le paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (par. 24) | L'Opération donne la priorité aux candidats présélectionnés, ce qui a permis de réduire considérablement les délais de recrutement et de limiter les taux de vacance de postes. Dans le cas de la MINUAD, les délais de délivrance des visas aux candidats retenus ont compliqué le processus de recrutement. |
| Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31) | La MINUAD a pris plusieurs mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment en proposant des activités de formation des formateurs et en améliorant les cours de formation en ligne. Elle a notamment constitué des équipes de formateurs sur plusieurs sujets, dont Mercury, Galileo, le souci du client, la gestion des conflits et le suivi du comportement professionnel, pour permettre l'exécution de programmes de formation internes de grande qualité. |

| *Décision/demande* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Constate que le personnel recruté sur le plan national joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de maintien de la paix et qu'il faut renforcer les capacités nationales et offrir aux agents de cette catégorie des possibilités de perfectionnement professionnel, et souligne que les membres du personnel recruté sur le plan national doivent pouvoir participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32) | L'Opération a mis l'accent sur le renforcement des capacités et le perfectionnement professionnel du personnel recruté sur le plan national. À cet égard, le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2012/13 prévoit des crédits pour la formation des quelque 508 membres du personnel recruté sur le plan national (soit 29 % du total des formations). |
| Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante, et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40) | La MINUAD a adopté un système d'approvisionnement en rations planifié par menus et recettes, avec un outil de lancement des demandes initiales assisté par ordinateur. Pour assurer la planification, l'organisation et le contrôle de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, les demandes sont communiquées au fournisseur 60 jours avant la date de consommation. Pour veiller à la qualité, le fournisseur est prié de communiquer les certificats d'origine des aliments, en particulier pour la viande, le poisson et les produits laitiers, avant leur envoi à l'Opération. Par ailleurs, la MINUAD surveille sans cesse les niveaux des stocks pour s'assurer que le fournisseur ait constamment en entrepôt l'équivalent de 63 jours de ration. Un système électronique de gestion des rations doit être mis en place d'ici au 31 décembre 2012. |
| Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41) | La MINUAD a créé un Service d'assurance et de contrôle de la qualité au sein de la Section des approvisionnements pour veiller au strict respect des normes établies en ce qui concerne la qualité des aliments et les conditions d'hygiène, et garantir que tout problème soit immédiatement signalé au responsable des rations et au fournisseur. La MINUAD continuera de dispenser des formations rigoureuses sur la sécurité alimentaire et les conditions d'hygiène à tous les membres du personnel impliqué dans la gestion des rations et à veiller à ce que des rations de qualité soient distribuées en effectuant des contrôles plus fréquents et en exerçant un suivi plus étroit. |
| Engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à l'Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42) | Mesure appliquée. Aucun effort n'est épargné pour utiliser les modes de communication les plus rentables, notamment en mettant à profit les microterminaux VSAT et les liaisons hertziennes |

| *Décision/demande* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44) | La MINUAD veille toujours à ce que les contrats-cadres ne soient passées qu'après une analyse détaillée de tous les coûts |
| Prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64) | L'Opération applique toujours la politique de « tolérance zéro » de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'exploitation et les agressions sexuelles dans tous les aspects de la vie dans la zone de la mission. Pour ce faire, elle continue de mener en son sein des formations interactives pour tous les membres du personnel afin de mieux diffuser les normes de comportement acceptables, en mettant en particulier l'accent sur l'exploitation et les abus sexuels. Elle continue de distribuer, aux endroits stratégiques, du matériel d'information, notamment des banderoles et des affiches photographiques, pour rappeler au personnel de la mission les risques d'exploitation et d'abus sexuels. |
| Note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75) | La MINUAD a pris des mesures pour réconcilier la totalité de ses biens durables et non durables d'ici au 30 juin 2012. |
| Souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76) | La MINUAD a accompli des progrès significatifs en ce qui concerne l'enregistrement de ses biens dans Galileo et elle entend inscrire comme il se doit tous ses biens à l'inventaire pour améliorer la définition des responsabilités. |

Financement de l'Opération hybride Union africaine Nations Unies au Darfour

(Résolution 65/305)

| *Décision/demande* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les projets de budget des opérations de maintien de la paix soient établis sur la base des textes adoptés par les organes délibérants (par. 8) | Le projet de budget de l'Opération pour 2012/13 a été établi sur la base des textes adoptés par l'organe délibérant (voir sect. I.B du présent rapport) |
| Prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour que tous les membres du personnel respectent scrupuleusement les procédures de sécurité en vigueur (par. 10) | La MINUAD veille à ce que toutes les nouvelles recrues suivent les formations obligatoires avant le déploiement en matière de sécurité pour bien faire comprendre le climat sur le plan de la sécurité et elle fait régulièrement des mises à jour sur l'évolution de la |

| *Décision/demande* | *Mesures prises* |
|---|---|
| | situation dans la zone de la mission. Elle s'assure aussi que son personnel respecte le couvre-feu imposé par le personnel militaire et de police.<br><br>Par ailleurs, la MINUAD a veillé à ce que ses installations et les locaux d'hébergement destinés au personnel répondent aux normes minimales recommandées de sécurité opérationnelle et qu'ils soient protégés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par des gardes ayant reçu une formation. Enfin, les membres des unités de police constituées et des unités de la police soudanaise effectuent ensemble et périodiquement des patrouilles pour faire régner la sécurité et renforcer les mesures dans ce domaine. |
| Prie en outre le Secrétaire général de présenter dans les projets de budget suffisamment d'informations, d'explications et de justifications pour que les États Membres puissent se prononcer en connaissance de cause au sujet des ressources demandées pour couvrir les dépenses opérationnelles (par. 14) | Aucun effort n'est épargné pour s'assurer que le budget de la MINUAD contient suffisamment d'informations, d'explications et de justifications pour ce qui est des ressources demandées |
| Prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les projets d'achats concernant l'Organisation soient pleinement conformes aux résolutions pertinentes (par. 16) | Mesure appliquée. Toutes les procédures d'achat sont menées selon le Manuel des achats et tout écart est clairement expliqué et motivé. |
| Décide de ne pas supprimer les postes affectés aux activités de protection de l'enfance, prie le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour les pourvoir et le prie également de trouver un nombre équivalent de postes de la même classe qui sont vacants depuis plus d'un an afin de compenser le coût du maintien des postes affectés aux activités de protection de l'enfance, sans peser sur les ressources nécessaires au fonctionnement de l'Opération ni compromettre la mise en œuvre de son mandat, et de faire le point de la question dans son rapport sur l'exécution du budget (par. 17) | Mesure appliquée. Un nombre équivalent de postes de la même classe a été trouvé pour compenser le maintien des postes affectés aux activités de protection de l'enfance. Les effectifs autorisés pour le Groupe de la protection de l'enfance sont de six membres du personnel recrutés sur le plan international : la mission a pourvu trois de ces postes, elle en est à la phase finale du recrutement pour deux autres et a aussi engagé la procédure de recrutement pour le dernier. Elle entend faire en sorte que les effectifs du Groupe soient au complet avant la fin de l'exercice 2011/12. |

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/65/743)

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, plutôt qu'en fonction du taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources. Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (par. 19). | La MINUAD s'efforce d'appliquer la recommandation dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11 et veillera à ce que les prochains rapports sur l'exécution du budget présentent une analyse suffisante. |
| Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera pendant les prochains exercices. Il est cependant préoccupé par le fait que le CCC continue de signaler des problèmes systémiques et des problèmes récurrents et s'inquiète de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Le Comité souligne aussi qu'il y a un lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (par. 20). | La MINUAD a appliqué la plupart des recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes et continuera à s'efforcer d'appliquer dans les meilleurs délais celles qui ne l'ont pas encore été. |
| Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans opérationnels et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes | Pour renforcer et préserver la transparence budgétaire et promouvoir une certaine discipline financière, l'Opération a limité les réaffectations de ressources à une fréquence mensuelle. De plus, toutes les demandes de réaffectation sont soigneusement examinées pour en |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22). | vérifier le bien-fondé. L'Opération continuera à veiller au respect des règles et procédures applicables aux réaffectations et aux enregistrements, et notamment à solliciter l'autorisation du Siège et du Directeur de l'appui à la mission. |
| Le Comité consultatif salue les mesures prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme souligné par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport sur les opérations de maintien de la paix [A/65/5 (Vol. II)], des lacunes persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime, par exemple, que les produits présentés dans les projets de budget de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à la présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau la faisabilité des cadres logiques, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt d'examiner les propositions que le Groupe d'étude sur la gestion axée sur les résultats présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (par. 26). | Pour remédier aux lacunes constatées, outre qu'il fera circuler les instructions budgétaires pertinentes, le Chef de cabinet continuera, en collaboration avec la Section du budget, à encourager les chefs des sections fonctionnelles et les coordonnateurs du cadre de budgétisation axée sur les résultats à donner des consignes lors de l'examen des soumissions budgétaires et de réunions d'information et d'entretiens en tête-à-tête sur la préparation des cadres logiques. |
| Étant donné le montant des dépenses de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficience de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants (par. 27). | La MINUAD continue de rechercher tous les moyens de réaliser des gains d'efficience. On trouvera des précisions aux sections I.B et II.C du présent rapport. |
| Comme indiqué au paragraphe 43, le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus indispensables. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (par. 30). | L'Opération fait régulièrement le point sur les postes vacants et les postes correspondant à des fonctions qui ne sont plus nécessaires. Une étude approfondie des effectifs sera réalisée en 2012; les conclusions seront prises en compte dans le tableau des effectifs qui sera proposé dans le budget pour l'exercice 2013/14. |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 révèlent la mesure dans laquelle un grand nombre de postes dans les missions de maintien de la paix sont restés vacants pendant de longues périodes. Cette situation a également été mentionnée dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix, dans lequel, de l'avis du Comité, elle pourrait indiquer que les postes en question ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent (A/65/5 (Vol. II), par. 218). Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes et, en particulier, avant qu'il soit proposé à l'Assemblée générale, de créer de nouveaux postes (par. 43). | Une évaluation de la dotation en effectifs, réalisée en ayant particulièrement à l'esprit le mandat et le concept des opérations de la MINUAD, a été prise en compte pour établir le projet de budget. Une étude approfondie des effectifs sera réalisée en 2012; les conclusions seront prises en compte dans le tableau des effectifs qui sera proposé dans le budget pour l'exercice 2013/14. |
| Étant donné l'importance que revêtent des informations à jour et exactes pour une gestion efficace des ressources humaines, le Comité consultatif estime, au vu de l'importance des écarts, qu'il faut en analyser les causes et y remédier (par. 44). | Mesure appliquée. Le système Nucleus et le Système intégré de gestion ont été mis à jour régulièrement pour saisir toutes les données relatives au personnel. Par ailleurs, des mesures de contrôle ont été mises en place pour garantir l'intégrité et l'exactitude des informations saisies. |
| Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement. Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, est assez coûteux (par. 47). | Mesure appliquée. L'Opération a donné la priorité aux candidats présélectionnés sur les fichiers, ce qui a permis de raccourcir sensiblement les délais de recrutement et de réduire le taux de vacance des postes. Pour la MINUAD, les délais de délivrance des visas aux candidats sélectionnés ont eu pour effet de ralentir la procédure de recrutement. |
| Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système de gestion des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62). | Un système électronique de gestion des carburants en ligne (e-Fuel) est appliqué pour les véhicules, les groupes électrogènes, les carburants et lubrifiants ainsi que les aéronefs, en attendant l'installation du système électronique de gestion des carburants que met au point le Bureau de l'informatique et des communications. Le système e-Fuel mesure actuellement le volume de carburant distribué à chaque point de distribution – Al-Fasher, Nyala et El Geneina – et sera généralisé à toutes les bases d'opérations en temps voulu. |
| Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises | La MINUAD continue de sous-traiter la fourniture des rations à un coût rentable, et ce, dans le respect des normes de qualité et des délais requis. |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage la poursuite des efforts pour garantir que la fourniture de rations se fasse de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65). | |
| Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si des biens pouvant être acquis au moyen de contrats-cadres sont adaptés à certaines régions. Les conditions environnementales existantes devraient également constituer un facteur à prendre en considération dans la détermination de cycles appropriés de remplacement de l'équipement pour chaque opération de maintien de la paix (par. 68). | La MINUAD continue de prendre en compte l'effet des conditions environnementales quand elle s'approvisionne en matériel pour le Darfour. Les conditions extrêmes qui règnent dans la région pèsent sur la durée de vie de divers équipements. |
| Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des appareils et les faibles taux d'occupation dans certaines missions (A/65/5 (Vol. II), par. 238 à 250). Il prend note également des conséquences financières de la hausse du prix des carburants d'aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/738, par. 6). Le Comité escompte que les initiatives exposées par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines et que les futurs rapports fourniront des données quantitatives des progrès réalisés à cet égard (par. 86). | La MINUAD s'efforcera de fournir des données quantitatives sur les progrès réalisés dans les prochains rapports. Elle a fait des efforts concertés pour réduire les frais de carburant en optimisant l'utilisation de son appareil MD-83 basé à Entebbe, qui assure également un appui aux missions présentes dans la région. Par ailleurs, chaque fois que possible, les demandes d'autorisation de vols spéciaux sont satisfaites en utilisant les vols réguliers prévus, ce qui permet de réduire le nombre d'heures de vol et, partant, les frais de carburant. |
| Le Comité consultatif est troublé de savoir que la majorité des missions n'ont toujours pas achevé d'établir leur plan de formation obligatoire. Quand on sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, on pourrait s'attendre à ce que l'achèvement de ces plans soit une priorité. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114). | Un plan de formation détaillé a été élaboré; il est mis à jour en permanence pour tenir compte de l'évolution des besoins particuliers de l'Opération. |
| Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité d'établir un lien entre les programmes et objectifs de formation, d'une part, et l'exécution du mandat et les objectifs de l'Organisation, de l'autre. Il considère comme des pas en avant, à cet égard, l'établissement de priorités stratégiques en matière de | L'Opération continue de veiller à ce que ses programmes et besoins de formation soient soigneusement évalués et approuvés et à ce qu'ils soient liés à l'exécution de son mandat et aux objectifs de l'Organisation. À cette fin, le plan de formation et les ressources nécessaires proposés dans le budget en cours |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| formation et la règle selon laquelle chaque mission doit avoir son propre plan de formation correspondant à ses besoins particuliers, afin que ce plan corresponde aux besoins qui lui sont propres. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions seront fondées sur des priorités bien cernées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission (par. 115) | tiennent compte des priorités et des besoins particuliers de l'Opération pour l'exercice 2012/13. |
| Vu l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (par. 135). | L'Opération s'efforce en permanence de limiter les voyages au titre de la formation en dispensant davantage de cours dans la zone de la mission, en organisant des formations de formateurs et en renforçant les possibilités de formation en ligne. La majorité des cours dispensés en 2010/11 l'ont été en interne. Quant aux cours dispensés à l'extérieur, il s'agissait pour un bon nombre d'activités de formation centralisées auxquelles toutes les missions devaient participer. |

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

(A/65/743/Add.13)

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Le Comité consultatif réaffirme que les recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes doivent être mises en œuvre sans tarder (par. 3). | La MINUAD a appliqué intégralement certaines des recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes; les autres recommandations seront mises en œuvre le plus rapidement possible. |
| Le Comité consultatif compte que la mission, dès lors qu'elle se sera entièrement déployée et fonctionnera de façon autonome, utilisera ses propres moyens pour effectuer les opérations de fret (par. 9). | La mission a beaucoup accru le volume de fret transporté au Darfour à l'aide des camions appartenant à l'ONU ou aux contingents. Toutefois, à cause des difficultés liées au terrain, en particulier dans le secteur nord, qui n'est pas praticable pour les camions à faible garde au sol, la mission n'a pas pu effectuer toutes les opérations de fret en utilisant ses propres moyens. L'acquisition des unités autonomes multirôles de soutien logistique est envisagée pour surmonter certaines de ces difficultés. |
| Le Comité consultatif comprend que les missions de maintien de la paix doivent parfois ajuster leurs ressources pour faire face à l'évolution de la situation sur le terrain, et il convient de la nécessité impérieuse d'assurer la sûreté du personnel. Il considère toutefois qu'en l'occurrence la MINUAD, qui dispose de plus de 3 000 véhicules, aurait dû pouvoir réorganiser son parc automobile afin d'utiliser les moyens existants pour procéder aux changements nécessaires (par. 10). | Depuis que les véhicules tout-terrain Toyota (plus connus sous le nom de « Buffalos ») ont été retirés du service et que l'utilisation des véhicules tout-terrain Nissan Patrol a été limitée aux activités d'escorte pour réduire les cas de piraterie routière, la mission a réorganisé son parc automobile pour opérer les changements nécessaires en utilisant les moyens existants. Ainsi, le transport du personnel dans les zones à haut risque est effectué par minibus selon un |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| | horaire établi. L'Opération réexaminera régulièrement son parc automobile compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité. |
| Le Comité consultatif est conscient des difficultés que la MINUAD connaît en termes de planification et de prévision et convient que les facteurs externes invoqués par le Secrétaire général dans son rapport posent des contraintes particulières quant à la réalisation des objectifs. Il n'en espère pas moins que la MINUAD redoublera d'efforts pour mettre en œuvre toutes les réalisations escomptées pour l'exercice 2011/12 dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats (par. 11). | En dépit de ses difficultés, la mission continuera de tout mettre en œuvre afin de concrétiser toutes les réalisations escomptées pour l'exercice 2011/12 dans les cadres de budgétisation axée sur les résultats. |
| Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais (par. 14). | Comme l'Assemblée générale le lui a demandé, le Secrétariat fait tout son possible pour régler les demandes d'indemnisation dans les trois mois réglementaires sous réserve que toutes les pièces justificatives aient été fournies. |
| Le Comité consultatif prend note de la décision du Secrétaire général d'adapter les effectifs du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination en vue de refléter le niveau des fonctions de représentation qu'il exerce et ne doute pas que d'autres possibilités de réduction des effectifs seront étudiées lorsque le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine sera pleinement opérationnel (par. 19). | Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination n'a pas le même mandat que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. La MINUAD continuera d'en revoir régulièrement les effectifs, compte tenu des fonctions de représentation qu'il exerce auprès de l'Union africaine et des possibilités de réduction des effectifs. |
| Compte tenu des importantes ressources mobilisées aux fins de la procédure de recrutement, le Comité consultatif est particulièrement préoccupé par le nombre de lauréats qui ont décliné des offres d'emploi (par. 37). | Un grand nombre de lauréats (58 durant l'exercice 2010/11) ont décliné des offres d'emploi de la MINUAD, en raison principalement des conditions de vie pénibles et éprouvantes, de l'isolement et de l'insécurité ambiante. La mission compte que l'augmentation des vols affrétés aux fins de la détente à Entebbe, l'amélioration des équipements sociaux, la mise en place de services d'appui et l'achèvement de la construction des logements pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance contribueront à atténuer ces difficultés et à réduire le taux de refus d'offres d'emploi. |
| Le Comité engage instamment la MINUAD, ainsi que les départements compétents du Siège, à réfléchir à des mesures supplémentaires pour recruter et conserver du personnel qualifié, notamment en perfectionnant les équipements collectifs, en mettant des logements adéquats à la disposition de tous les membres du personnel civil et en fournissant aux membres du personnel des services sociaux et d'accompagnement spécifiquement conçus pour les aider à faire face aux | La MINUAD rendra compte, dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2011/12, de l'incidence des mesures qu'elle aura prises pour aider le personnel à faire face aux conditions éprouvantes et à l'isolement. |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| conditions éprouvantes et à l'isolement. Le Secrétaire général devrait rendre compte des résultats de ces actions dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget (par. 38). | |
| Compte tenu de l'importante augmentation des crédits demandés au titre des voyages à l'extérieur de la zone de la mission, le Comité consultatif espère que la MINUAD contrôlera de près les dépenses effectuées au titre des voyages au cours de l'exercice (par. 45). | L'augmentation des crédits demandés au titre des voyages à l'extérieur de la zone de la mission tenait essentiellement à l'intensification des activités liées aux consultations politiques du processus de paix de Doha et aux réunions avec les divers partenaires du processus de paix au Darfour. La MINUAD veillera à ce que toutes les demandes de crédits au titre des voyages à l'extérieur de sa zone d'opérations soient désormais justifiées. |
| Le Comité compte que la MINUAD surveillera tous les projets de construction et les chantiers de près pour veiller à ce qu'ils soient achevés comme prévu d'ici à la fin de l'exercice 2011/12 (par. 47). | La MINUAD a mis en place un mécanisme de contrôle qui lui permet de superviser de près le travail de l'équipe chargée de la gestion des marchés, de réaliser par ses propres moyens certains projets de construction et de vérifier les antécédents des sociétés contractantes afin d'améliorer l'exécution des projets de construction. |
| Compte tenu de l'importance des activités d'information, en particulier des émissions radiophoniques, pour la réussite des activités prescrites de l'Opération, le Comité consultatif engage vivement la MINUAD à poursuivre ses efforts afin d'obtenir des licences pour diffuser en FM le plus rapidement possible (par. 50). | La MINUAD poursuivra ses négociations avec le Gouvernement soudanais, par l'intermédiaire du mécanisme tripartite, afin d'obtenir des licences de diffusion pour sa propre station de radio FM, comme prévoit l'accord sur le statut des forces. En attendant, elle continuera d'appliquer l'arrangement provisoire consistant à diffuser deux heures par jour le matin et l'après-midi sur la radio soudanaise Al Salaam des émissions préenregistrées qui sont ensuite relayées sur les stations de radio locales au Darfour. |
| Le Comité consultatif prend acte des mesures supplémentaires que la MINUAD a prises pour enregistrer et contrôler la consommation de carburants et veut croire que celles-ci amélioreront l'efficacité et l'efficience de ses activités de gestion des carburants. Des informations sur les résultats obtenus devraient être fournies dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2011/12 (par. 51). | La MINUAD rendra compte de la mise en œuvre du système de contrôle de la consommation de carburant dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2011/12. |
| Le Comité consultatif se félicite des mesures que la MINUAD a prises pour faire face au coût élevé des rations et prend note de l'effet de ces mesures sur les prévisions budgétaires pour l'exercice 2011/12. Des informations sur le nouveau contrat de fourniture de rations devraient être fournies dans le prochain projet de budget (par. 52). | La MINUAD continue d'ajuster le contrat de fourniture de rations pour faire de nouvelles économies, comme le montre le budget de l'exercice en cours. |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| Le Comité s'inquiète du faible taux d'exécution des projets à effet rapide enregistré ces dernières années (par. 54). | La MINUAD prend toutes les mesures nécessaires pour accélérer l'exécution des projets à effet rapide. |
| Le Comité consultatif prend acte des difficultés spécifiques que rencontre la MINUAD pour mettre en œuvre des projets à effet rapide, mais souligne l'importance que ces projets revêtent pour améliorer les relations entre l'Opération et la population locale. Le Comité compte que la MINUAD ne ménagera aucun effort pour exécuter tous les projets en suspens et prévus dans les meilleurs délais (par. 55). | La MINUAD prend toutes les mesures nécessaires pour accélérer l'exécution des projets à effet rapide. Il s'agit notamment de renforcer les effectifs de la Section des affaires civiles chargés de contrôler l'exécution des projets, d'associer d'autres composantes (militaire, police, notamment) au suivi et à l'évaluation des projets, de renforcer les partenariats avec les organisations non gouvernementales locales et internationales et de former les partenaires d'exécution locaux pour en renforcer les capacités. |
| Le Comité consultatif se félicite que l'Opération continue de participer aux activités de déminage, de même qu'à celles de sensibilisation aux dangers des mines, et il attend avec intérêt d'être informé des résultats obtenus à cet égard dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget (par. 59). | La MINUAD continuera de diffuser auprès de la population des informations sur les dangers des restes explosifs de guerre, en recourant aux organismes d'information publics, aux médias audiovisuels et électroniques et aux réunions-débats. Des informations plus détaillées sont données dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11. |
| Le Comité consultatif estime que la formation devrait dans toute la mesure possible être dispensée de manière à réduire au minimum les frais de voyage (par. 61). | La MINUAD s'efforce constamment de réduire les voyages aux fins de la formation. La plupart des formations organisées durant l'exercice 2010/11 l'ont été en interne. |
| Le Comité consultatif félicite la MINUAD de ses « initiatives vertes » et attend avec intérêt des informations sur leur impact (par. 63). | La MINUAD rendra compte de l'incidence de ses initiatives vertes dans son rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2011/12. |
| Le Comité consultatif demande instamment à la MINUAD de prendre les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les engagements non réglés et la gestion des marchés (par. 65). | La MINUAD a institué des contrôles internes, notamment l'examen périodique et régulier des engagements non réglés, et a chargé une équipe spéciale de contrôler les procédures de demande de biens et services et la souscription d'engagements et d'examiner périodiquement les engagements non réglés. |

## C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/ (Vol. II)]

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| *Annulation des engagements non réglés* | |
| Le Comité réitère sa recommandation tendant à ce que l'Administration exige de toutes les missions qu'elles respectent rigoureusement les critères applicables à la | La MINUAD a mis en place des mécanismes de contrôle interne pour garantir le respect rigoureux des dispositions du Règlement financier et des règles de |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| souscription d'engagements, tels qu'énoncés dans le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 33). | gestion financière de l'ONU. Parmi les mesures prises en ce sens figurent la création d'une équipe spéciale chargée d'examiner régulièrement et systématiquement les engagements non réglés, et l'établissement de rapports mensuels sur la situation de ces engagements. |
| *Budgétisation axée sur les résultats : indicateurs de succès et produits* | |
| Le Département de l'appui aux missions a accepté la recommandation du Comité tendant à ce que toutes les missions améliorent le processus de formulation du cadre de budgétisation axée sur les résultats, en formant régulièrement leur personnel compétent au moyen, par exemple, d'une formation à distance ou selon d'autres modalités pratiques (par. 84). | Des dispositions ont été prises en vue de combler les lacunes durant l'établissement du budget pour l'exercice 2012/13. |
| *Autres éléments de la budgétisation : transports aériens et terrestres* | |
| Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander : b) à la MINUAD de tenir compte, dans ses prévisions budgétaires, des véhicules reçus à titre de don (par. 98). | La MINUAD a tenu compte des véhicules provenant de l'ancienne Mission de l'Union africaine au Soudan. Les coûts d'entretien de ces véhicules ont été inscrits aux budgets. |
| *Exécution du budget : projets à effet rapide* | |
| Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à toutes les missions d'augmenter le taux d'exécution des projets à effet rapide (par. 102). | La MINUAD prend des mesures pour accélérer l'exécution des projets à effet rapide, notamment en augmentant les effectifs de la Section des affaires civiles pour le suivi des projets; en associant d'autres composantes (militaire, police) au suivi et à l'évaluation des projets; en consolidant les partenariats avec les organisations non gouvernementales locales et internationales; et en renforçant les capacités des partenaires d'exécution locaux grâce à des activités de formation. |
| *Biens durables* | |
| Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions ordonne à toutes les missions : a) d'effectuer des vérifications complètes et détaillées de leur inventaire physique des biens durables; b) de faire tout leur possible pour déterminer les raisons pour lesquelles certains biens sont introuvables; c) d'expliquer les écarts dans les plus brefs délais, afin de garantir l'exactitude des données relatives aux biens durables (par. 130). | Les mesures de contrôle des biens adoptées par l'Opération, notamment la vérification physique continue et le rapprochement des comptes de stocks dans le système Galileo ou ce qui concerne les biens transférés ou acquis, l'information régulière des unités à comptabilité autonome au sujet de leurs actifs et le signalement des écarts constatés, ont sensiblement amélioré la gestion des ressources. La MINUAD poursuivra ses activités de rapprochement et de vérification physique concernant les biens acquis ou transférés inscrits dans ses comptes et fera en sorte d'avoir totalement vérifié, recensé et enregistré |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| | l'intégralité des biens durables et non durables dans un délai raisonnable. |
| *Réception et inspection* | |
| Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, d'ordonner à la MINUAD d'effectuer les procédures de réception et d'inspection sans prendre de retard et d'enregistrer toutes les informations demandées dans le système Galileo (par. 142). | L'Opération a mis en place des procédures, visant par exemple à assurer une bonne coordination entre le Groupe du contrôle des mouvements, le Groupe de la réception et de l'inspection et les unités à comptabilité autonome, pour faire en sorte que les livraisons de marchandises soient promptement enregistrées, et toutes les parties, averties. En outre, elle a doté le Groupe de la réception et de l'inspection des effectifs nécessaires pour recevoir et inspecter les biens et les enregistrer dans les systèmes Galileo et Mercury et adresser des états des stocks aux unités à comptabilité autonome. L'Opération a par ailleurs mis à disposition un certain nombre d'installations et d'équipements, notamment une zone d'arrivée, une structure Rubb Hall et un chariot élévateur, afin d'accélérer l'exécution des tâches. Elle veillera à ce que tous ses biens soient dûment enregistrés et comptabilisés en temps utile. |
| *Ratios des stocks et excédents* | |
| Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, d'ordonner à toutes les missions : a) de fixer des ratios des stocks raisonnables pour toutes les catégories de biens, compte tenu des particularités de chaque mission; b) d'examiner régulièrement leur stock de biens durables afin de s'assurer qu'il est conforme au ratio fixé et d'éviter que les biens ne restent en stock trop longtemps (par. 147). | La MINUAD examinera et appliquera intégralement la recommandation; les effets produits seront détaillés dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2011/12. |
| *Rotation des stocks stratégiques pour déploiement rapide* | |
| Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions, en collaboration avec la BSLB, demande à toutes les missions de tenir compte, dans leurs plans d'achats, de l'existence des stocks stratégiques pour déploiement rapide afin de réduire les doublons résultant de l'achat d'articles identiques ou analogues à ceux qui se trouvent dans les stocks stratégiques (par. 167). | Recommandation mise en œuvre. Des mesures ont été prises pour que les missions effectuent leurs opérations d'achat en tenant pleinement compte des stocks stratégiques pour déploiement rapide, des excédents, des avoirs de réserve des Nations Unies et des actifs provenant de missions en liquidation, qui pourraient répondre à leurs besoins de façon appropriée et rentable. |
| *Délai de remise des soumissions trop court* | |
| Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à toutes les missions d'allouer aux fournisseurs un délai suffisant pour soumettre leurs | L'Opération continuera de veiller à ce que les fournisseurs disposent d'un délai suffisant pour soumettre leurs offres et, lorsque cela ne sera pas |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| offres, conformément au Manuel des achats, ou de justifier la brièveté du délai fixé (par. 181). | possible en raison du caractère urgent des achats à effectuer, elle fournira des justifications. |
| *Acceptation d'offres remises après la clôture* | |
| Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande à la MINUAD : a) d'établir des critères clairs, concrets et uniformes d'acceptation ou de rejet des « soumissions tardives »; et b) de procéder à l'ouverture des plis conformément aux directives du Département et, le cas échéant, de consigner dans la documentation relative à l'ouverture des plis les raisons justifiant l'acceptation de soumissions tardives (par. 185). | Des mécanismes de contrôle interne suffisants sont en place pour éviter les offres tardives sans exception. Les offres sont comptées/vérifiées sur la base d'une feuille d'enregistrement. Toute offre notée comme tardive ou non sollicitée est passée au crible de la liste et des instructions de clôture des offres. L'Opération continuera de réaliser les passations de marché selon les modalités prévues dans le Manuel des achats. |
| *Dommages-intérêts fixés contractuellement* | |
| Le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions prie la MINUAD… de mettre en place une procédure vigoureuse en vue de déclencher, selon qu'il convient, l'application sans retard des clauses de dommages-intérêts (par. 197). | Recommandation mise en œuvre. Des dommages-intérêts sont demandés si le retard est imputable au fournisseur, conformément aux procédures opérationnelles permanentes et aux directives du Services de gestion des marchés. |
| *Dossiers présentés a posteriori* | |
| Compte tenu de l'importance du contrat et des risques encourus, le Comité recommande que le Département de l'appui aux missions demande au Bureau des services de contrôle interne d'effectuer une enquête approfondie sur l'octroi des deux contrats relatifs à la construction de locaux d'hébergement pour le personnel percevant l'indemnité de subsistance et de locaux pour les bureaux du quartier général de la mission (par. 213). | L'affaire fait actuellement l'objet d'une enquête du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). La MINUAD appliquera intégralement la recommandation du BSCI. |
| Le Comité recommande également au Département d'insister auprès de la MINUAD pour qu'elle se conforme strictement aux instructions figurant dans le Manuel des achats en ce qui concerne les appels à la concurrence et l'évaluation des offres (par. 214). | La MINUAD continuera de se conformer strictement au Manuel des achats. |
| *Taux de vacance* | |
| Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de réaliser une étude pour vérifier que les postes vacants de longue date restaient nécessaires et prendre éventuellement une décision les concernant (par. 219). | À la suite de la suppression ou de l'ouverture au recrutement national de 254 postes en 2011/12, et d'une révision ultérieure de la structure des effectifs, le nombre de postes vacants a connu une baisse très sensible, en étant ramené de 404 à 150. Jusqu'à présent, l'Opération a pourvu 113 de ces postes, et le processus de recrutement a été lancé pour les 37 autres. |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| *Délais de recrutement* | |
| Le Comité réitère la recommandation selon laquelle le Département de l'appui aux missions devrait prendre les mesures voulues pour réduire les délais de recrutement aux postes vacants qui sont effectivement nécessaires (par. 222). | Les délais de recrutement ont notablement diminué, de 191 à 100 jours. Le temps que prend la délivrance des visas explique qu'ils sont plus longs que prévus. |
| *Système d'évaluation et de notation des fonctionnaires* | |
| Le Comité réitère la recommandation selon laquelle la MONUSCO et la MINUL devraient appliquer des procédures qui garantissent l'établissement et la signature en temps opportun des rapports d'évaluation. Le Département de l'appui aux missions a approuvé cette recommandation (par. 232). | L'Opération reconnaît que le système est défaillant; elle donnera pleinement suite à cette recommandation et appliquera les procédures requises pour garantir l'établissement et la présentation en temps opportun des rapports d'évaluation. |
| Le Comité recommande également au Département de faire en sorte que la MINUAD… applique scrupuleusement les dispositions de l'instruction administrative et du Manuel de gestion des ressources humaines et accordent les augmentations périodiques de traitement ou prolongations d'engagement en tenant compte des rapports d'évaluation (par. 233). | La recommandation sera intégralement mise en œuvre. L'Opération appliquera scrupuleusement les dispositions de l'instruction administrative et accordera des augmentations périodiques de traitement et des prolongations d'engagement en tenant compte des rapports d'évaluation. |
| *Utilisation des ressources allouées aux opérations aériennes* | |
| Le Comité recommande au Département de l'appui aux missions de demander à toutes les missions d'analyser les facteurs de sous-utilisation des aéronefs et de prendre les mesures voulues pour utiliser ces derniers de façon plus efficace et plus économique (par. 244). | L'Opération a pris les mesures voulues pour une utilisation optimale, y compris en réduisant ses moyens aériens.<br><br>Les moyens aériens non utilisés servent très souvent à appuyer la MINUS et sont positionnés à Entebbe, sous l'autorité du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, afin de concourir aux activités de la MINUAD et des missions régionales. |
| *Don et cession de véhicules* | |
| Le Comité a recommandé au Département de l'appui aux missions, qui en est convenu, de demander à la MINUAD : a) d'examiner les véhicules reçus en don, en particulier ceux dont la trace avait été perdue et de prendre, au vu des résultats, les mesures voulues pour en établir l'existence; et b) d'enregistrer les véhicules reçus en don dans le système Galileo et de les gérer selon les mêmes modalités que les véhicules appartenant à l'Organisation (par. 258). | À des fins de contrôle, on a créé une base de données synchronique où sont consignées toutes les informations relatives à ces véhicules. L'Opération utilise ces véhicules pour répondre à ses besoins opérationnels et couvre les dépenses opérationnelles correspondantes d'entretien et d'essence. Sont en outre saisies dans la base de données les statistiques concernant les coupons de transport et le système CarLog (suivi des véhicules). |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| *Demandes de remise* | |
| Le Département de l'appui aux missions a accepté, comme le Comité le recommandait, de demander à la MINUAD de prendre les mesures suivantes :<br>a) réclamer la remise sur le coût des rations au titre de la cinquième et de la sixième périodes de 2010; et<br>b) vérifier le nombre d'hommes effectif afin d'obtenir, le cas échéant, la remise prévue dans le contrat de fourniture des rations (par. 279). | L'Opération appliquera intégralement la recommandation. Elle a pu obtenir plus de 6 millions de dollars de remise auprès du fournisseur des rations. Elle continuera de vérifier le nombre d'hommes effectif afin d'obtenir la remise la plus importante possible. |

## D. Bureau des services de contrôle interne

[A/65/271 (Part II)]

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| La gestion et la coordination des activités logistiques laissaient à désirer du fait des moyens limités dont disposait la MINUAD, de défaillances au niveau de la planification et de la structure organisationnelle des opérations logistiques et des restrictions imposées par le Gouvernement. Ces facteurs avaient perturbé la gestion de la chaîne logistique et entraîné des surestaries et frais de stockage supplémentaires d'un montant de 1,5 million de dollars (par. 71). | L'Opération mettra pleinement en œuvre la recommandation du BSCI. |
| Du fait des retards enregistrés lors du transfert de matériel informatique d'une valeur de 13 millions de dollars entre Entebbe et les utilisateurs finals au Darfour, le matériel n'a pas été utilisé de façon optimale et a été exposé au risque de subir des dommages compte tenu du caractère inadéquat des locaux de stockage au départ comme à l'arrivée. Les retards étaient dus au fait que les responsabilités n'étaient pas clairement définies au sein de la Section des communications et de l'informatique et du Groupe des expéditions et du dédouanement. En outre, faute de tenir des dossiers en bonne et due forme, la MINUAD n'était pas en mesure d'assurer un suivi rigoureux des demandes de dédouanement (par. 72). | La MINUAD a désormais établi des mécanismes de coordination appropriés définissant clairement les responsabilités en ce qui concerne le dédouanement du matériel des services informatiques et télématiques, ce qui a permis de réduire le nombre d'articles en souffrance à Entebbe. Toutefois, certains retards ont été dus à la directive de la National Telecommunication Corporation soudanaise stipulant que la MINUAD devait obtenir une autorisation spéciale de cette administration pour tout matériel de communication livré au Soudan. |
| Le Conseil de la sécurité aérienne de la MINUAD n'a pas joué son rôle. Les membres permanents n'ont pas toujours assisté à ses réunions et les membres occasionnels ont été absents lorsque des questions relevant de leur domaine de responsabilité étaient examinées. Cet état de fait a nui à la sécurité des vols de la mission. En particulier, aucune décision n'avait été prise concernant un certain nombre de facteurs de risque | L'Opération a pris des mesures en vue d'améliorer le fonctionnement des réunions du Conseil de la sécurité aérienne, consistant notamment à : a) réviser et diffuser aux membres permanents et occasionnels les attributions du Conseil; b) revoir la participation aux réunions du Conseil, et utiliser d'autres instances et groupes de travail pour aborder les questions concernant l'autorité de l'aviation civile soudanaise; |

| *Demande/recommandation* | *Mesures prises* |
|---|---|
| déjà recensés, et il n'était pas certain que les risques aient été systématiquement recensés et que les mesures appropriées aient été prises en temps voulu pour assurer la sécurité des vols (par. 73). | c) informer les membres permanents, par exemple les exploitants aériens, que leurs absences apparaîtront dans les rapports d'évaluation de leurs prestations, et que cela aura une incidence sur leurs chances de participer à de nouveaux appels d'offres pour des contrats de transport aérien; et d) améliorer l'enregistrement des procès-verbaux en y faisant figurer la description des questions en suspens ainsi que la raison pour laquelle une question est déclarée en suspens, et indiquant lesquelles échappent au contrôle ou à l'influence de la mission, notamment en ce qui concerne les délais nécessaires pour les résoudre. |
| La MINUAD n'avait pas mis en place de procédures appropriées et efficaces pour le traitement des factures. De ce fait, elle n'avait pas été en mesure de recouvrer rapidement un montant de 1,22 million de dollars versé à un fournisseur pour l'achat de carburant d'aviation. En outre, les agents ordonnateurs n'examinaient pas les factures avec tout le soin voulu, ce qui avait eu les conséquences suivantes : le paiement par erreur à deux fournisseurs d'une somme de 266 000 dollars pour la même facture; un versement de 2,3 millions de dollars pour du carburant d'aviation consommé par une autre partie; et la non-obtention de rabais d'un montant estimé à 3 millions de dollars (par. 74). | La Section des finances a mis en place des mesures qui ont renforcé le groupe de traitement des factures, notamment par une dotation en personnel supplémentaire et la mise en place d'une base de données pour le traitement des factures fondée sur Lotus Notes, qui permet d'enregistrer et de suivre toutes les factures reçues par la Section. Ces mesures ont abouti au traitement rapide des factures et à leur règlement avant le délai de 30 jours, et l'Opération a pu obtenir une remise de 6,8 millions de dollars au total pendant le dernier exercice. La somme de 266 000 dollars versée en double et celle de 2,3 millions de dollars versée par erreur à un autre sous-traitant ont été intégralement récupérées. Le mécanisme de contrôle en place à la Section des finances permet désormais de détecter rapidement les erreurs dans le traitement des factures et des paiements. |
| Les contingents de deux pays fournisseurs de contingents étaient arrivés à la mission avec moins de 25 % du matériel spécifié dans les mémorandums d'accord pertinents. En outre, le matériel appartenant aux contingents de trois autres pays était arrivé à la mission plusieurs mois après les contingents. Ces retards avaient entraîné un manque d'efficacité pendant une longue période, les contingents n'étant pas convenablement équipés. Les pays concernés se sont vu rembourser plus de 10,2 millions de dollars au titre de contingents qui n'étaient pas opérationnels à leur arrivée dans la zone de la mission (par. 75). | Une meilleure coordination entre l'Opération et le Siège, ainsi que les accords conclus pour mettre en place un système de livraison de porte à porte à l'échelle internationale et la disponibilité d'entreprises de transport locales fiables permettra d'éviter que de tels problèmes ne se reproduisent. |

# Annexe I

## Définitions

### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

## B. Terminologie de l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

# Annexe II

## Organigrammes

### A. Services organiques et administratifs

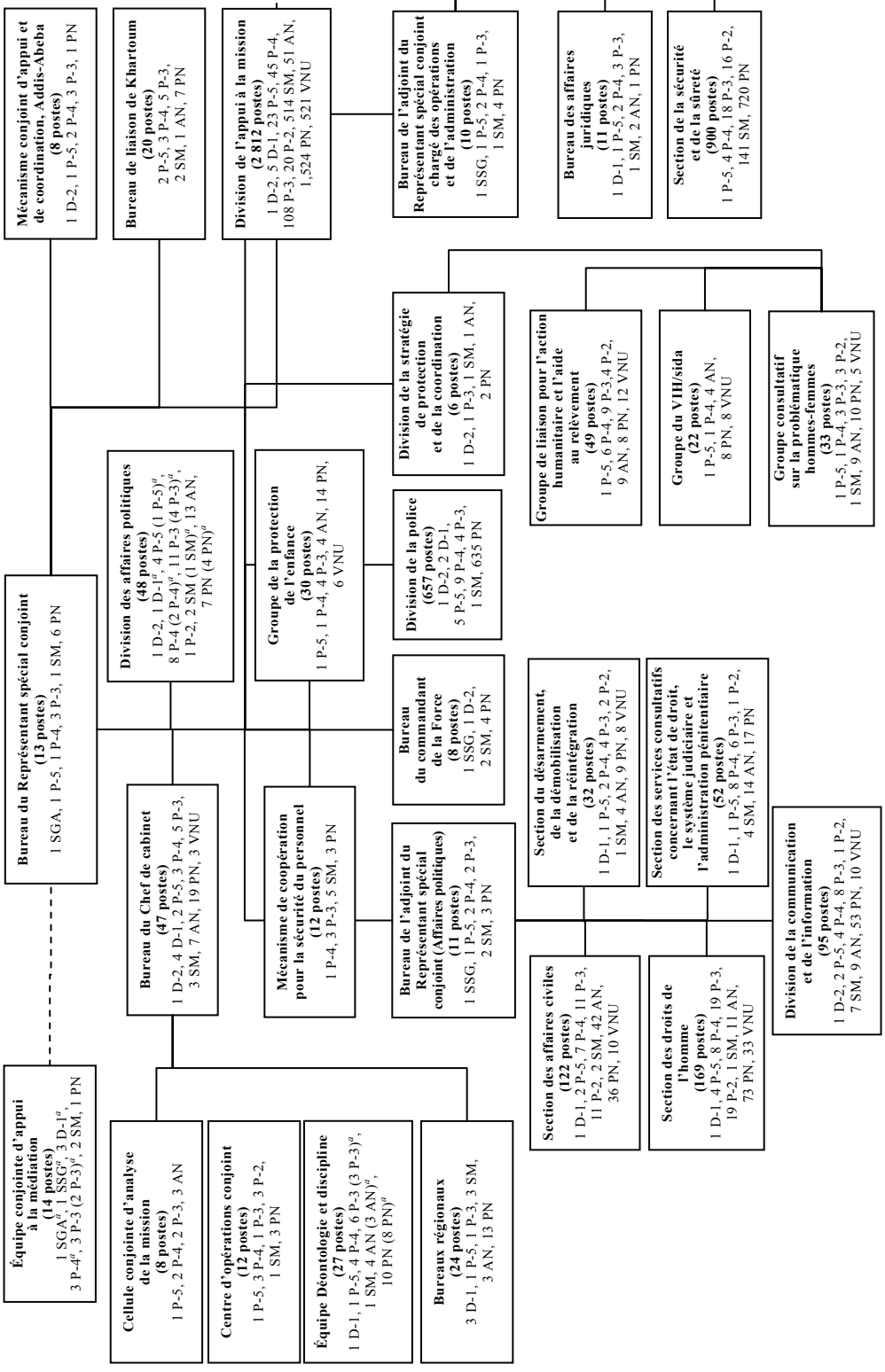


*Abréviations* : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; PN : personnel recruté sur le plan national (agents des services généraux); AN : administrateur recruté sur le plan national; VNU : Volontaires des Nations Unies.

[a] Emplois de temporaire.

## B. Division de l'appui à la mission

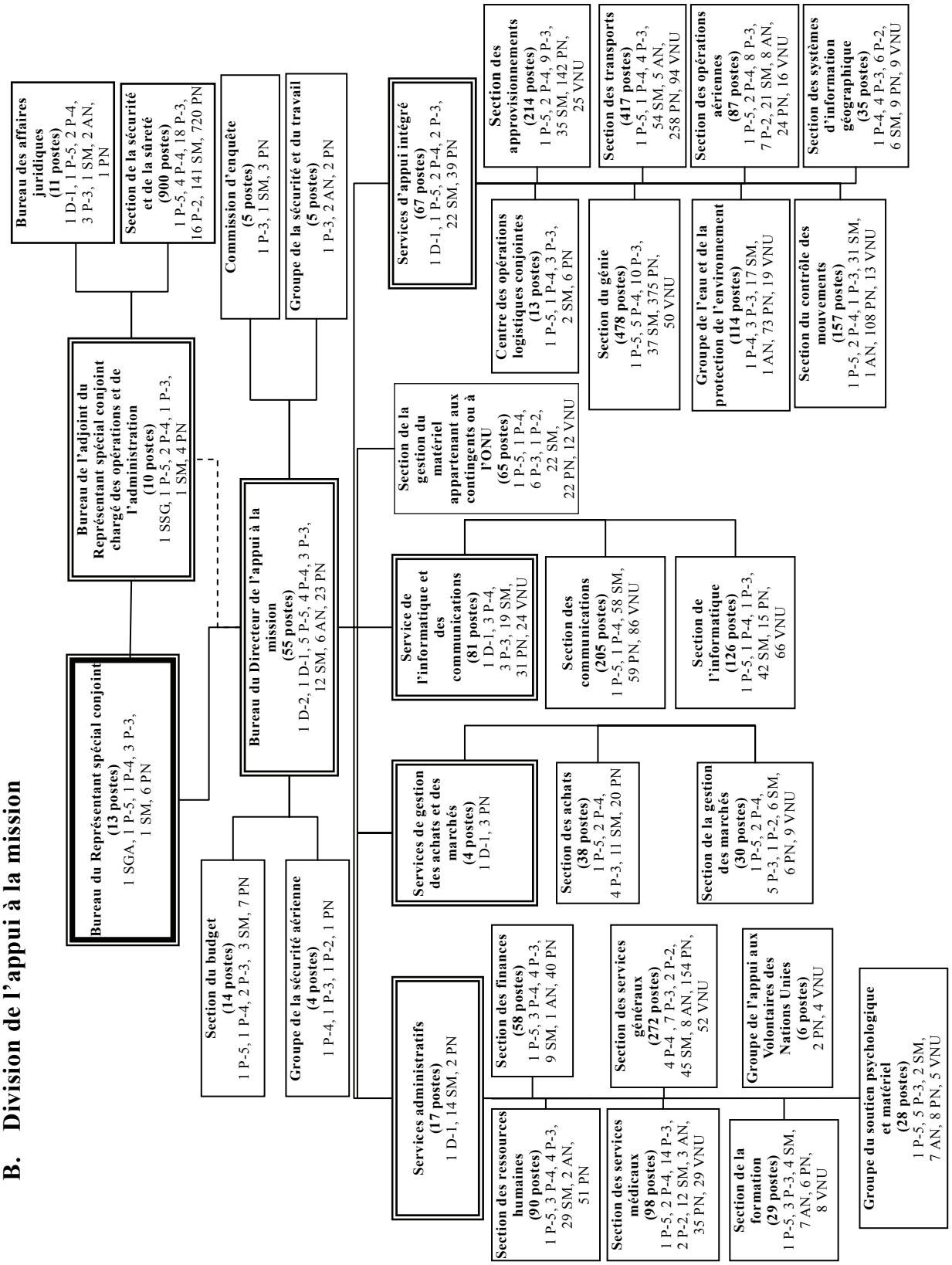

## C. Bureaux régionaux et avant-postes

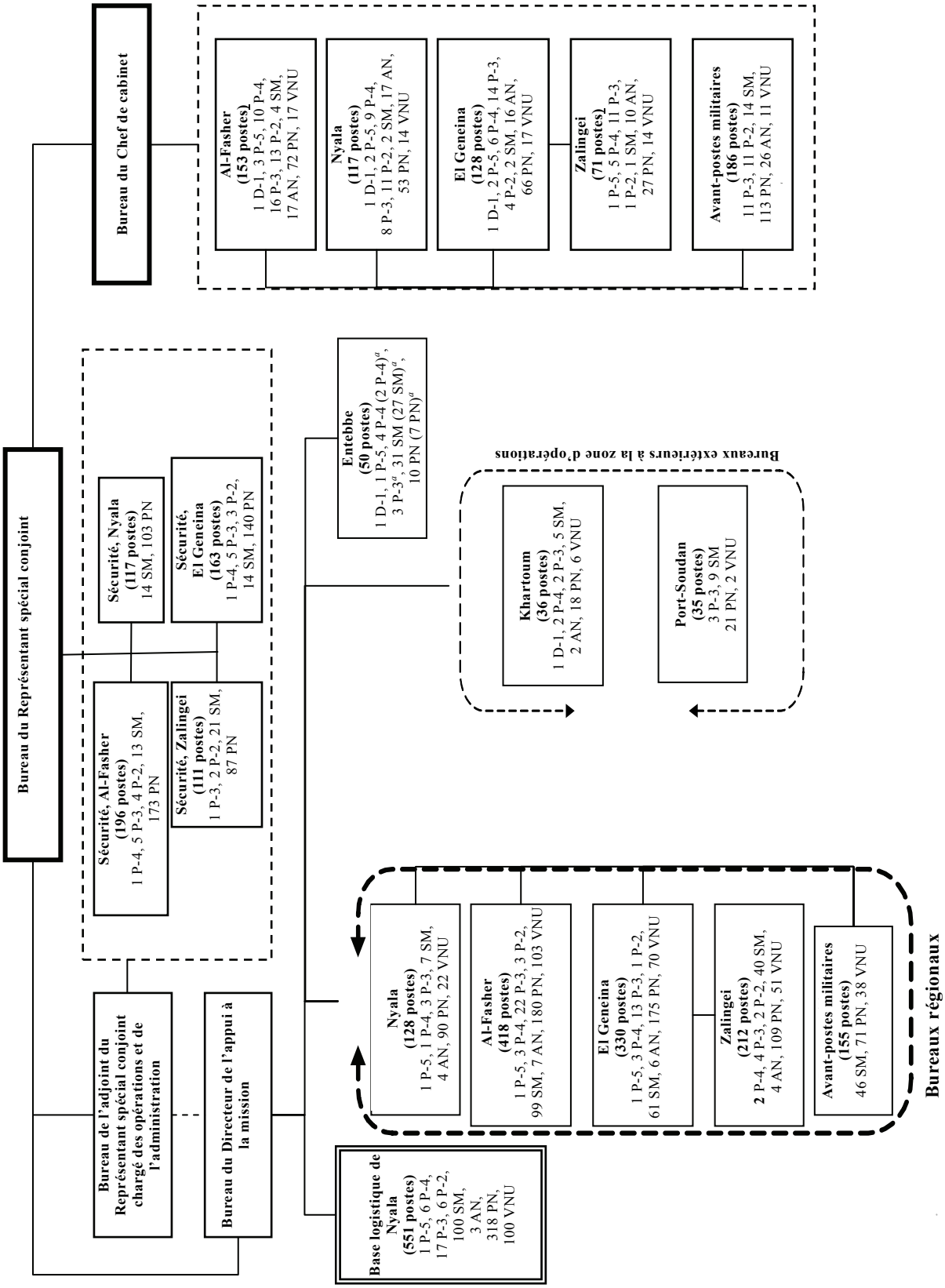


[a] Transfert.

## D. Structure de la police

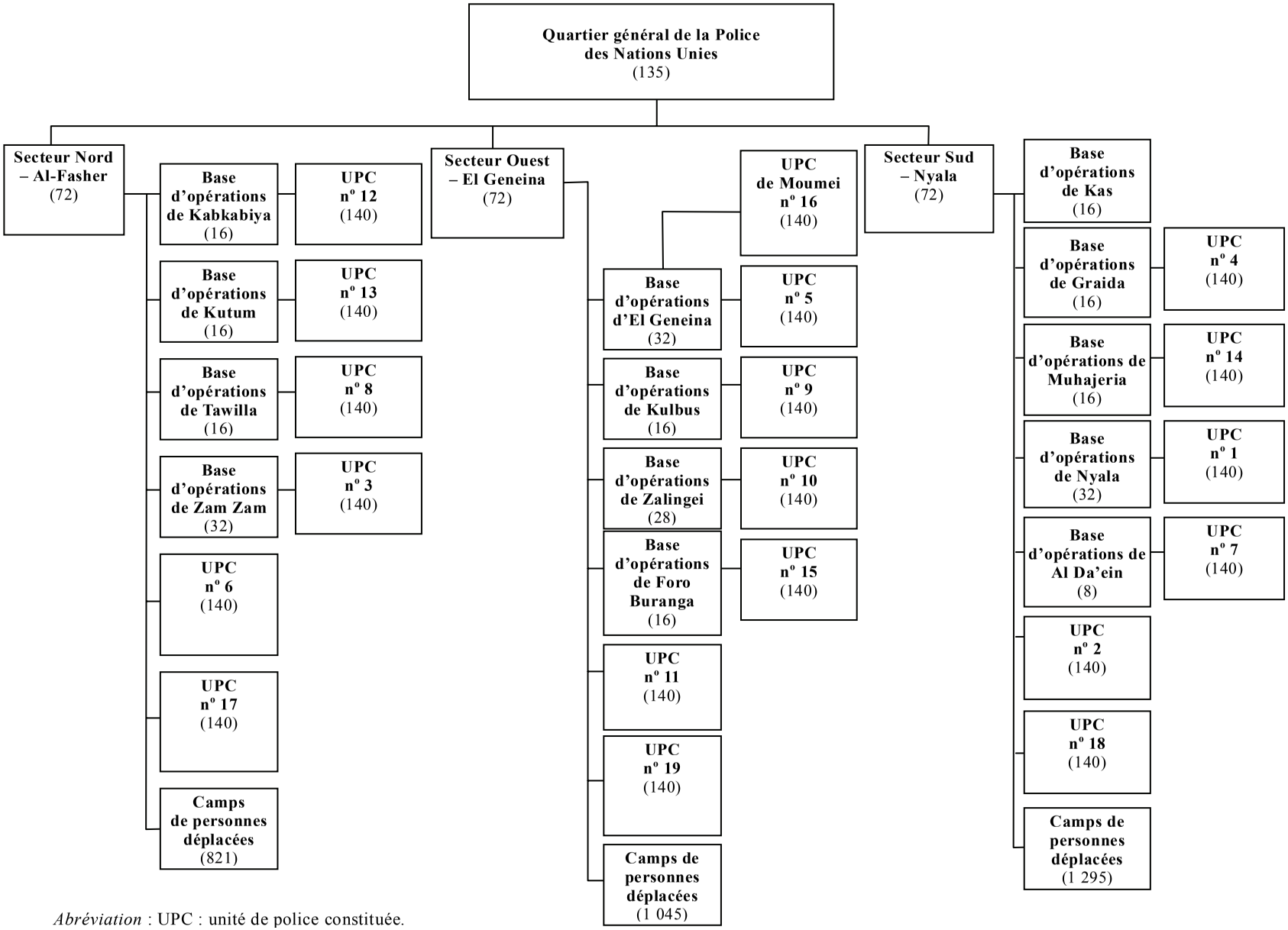


*Abréviation* : UPC : unité de police constituée.

## E. Structure militaire

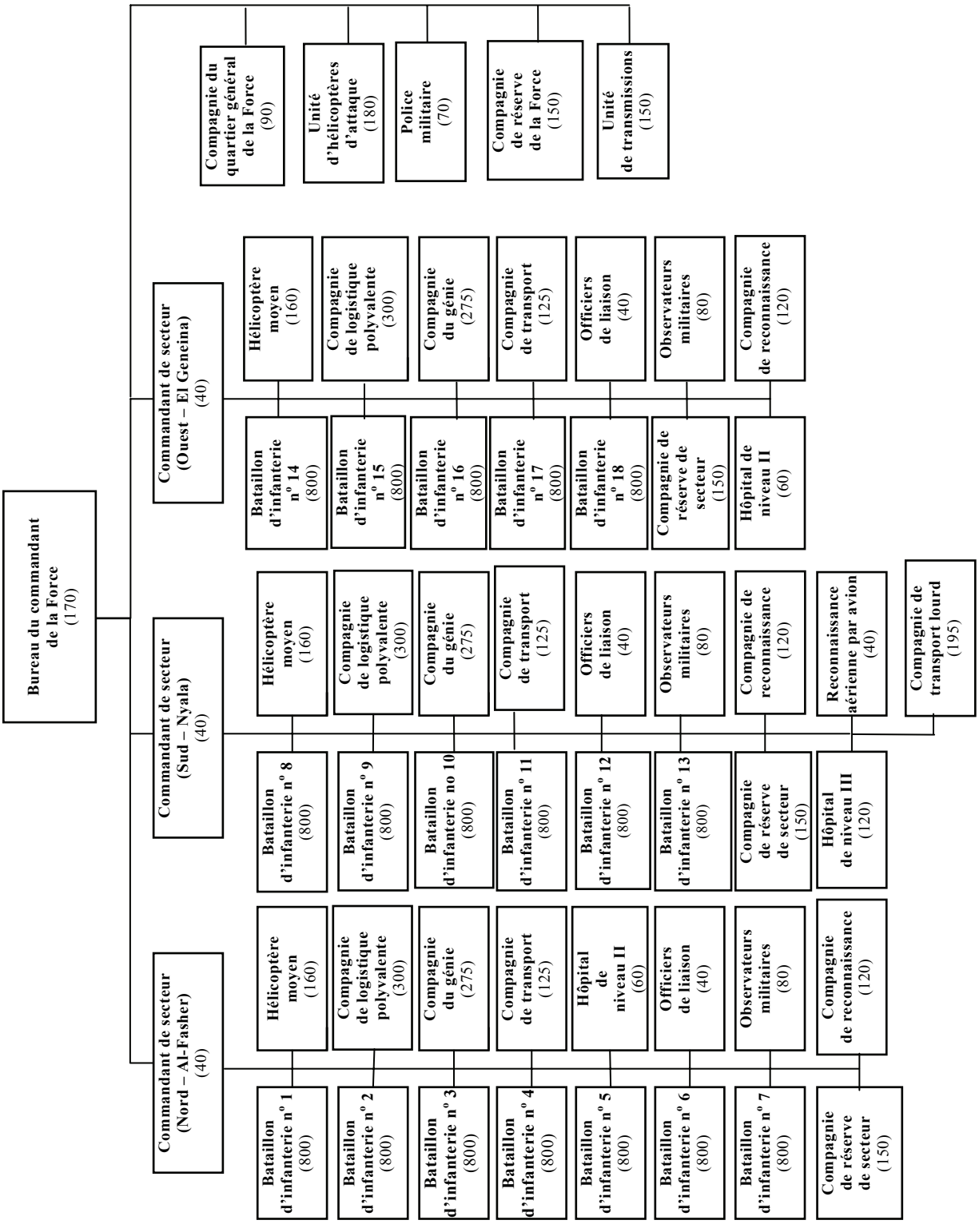

## Carte

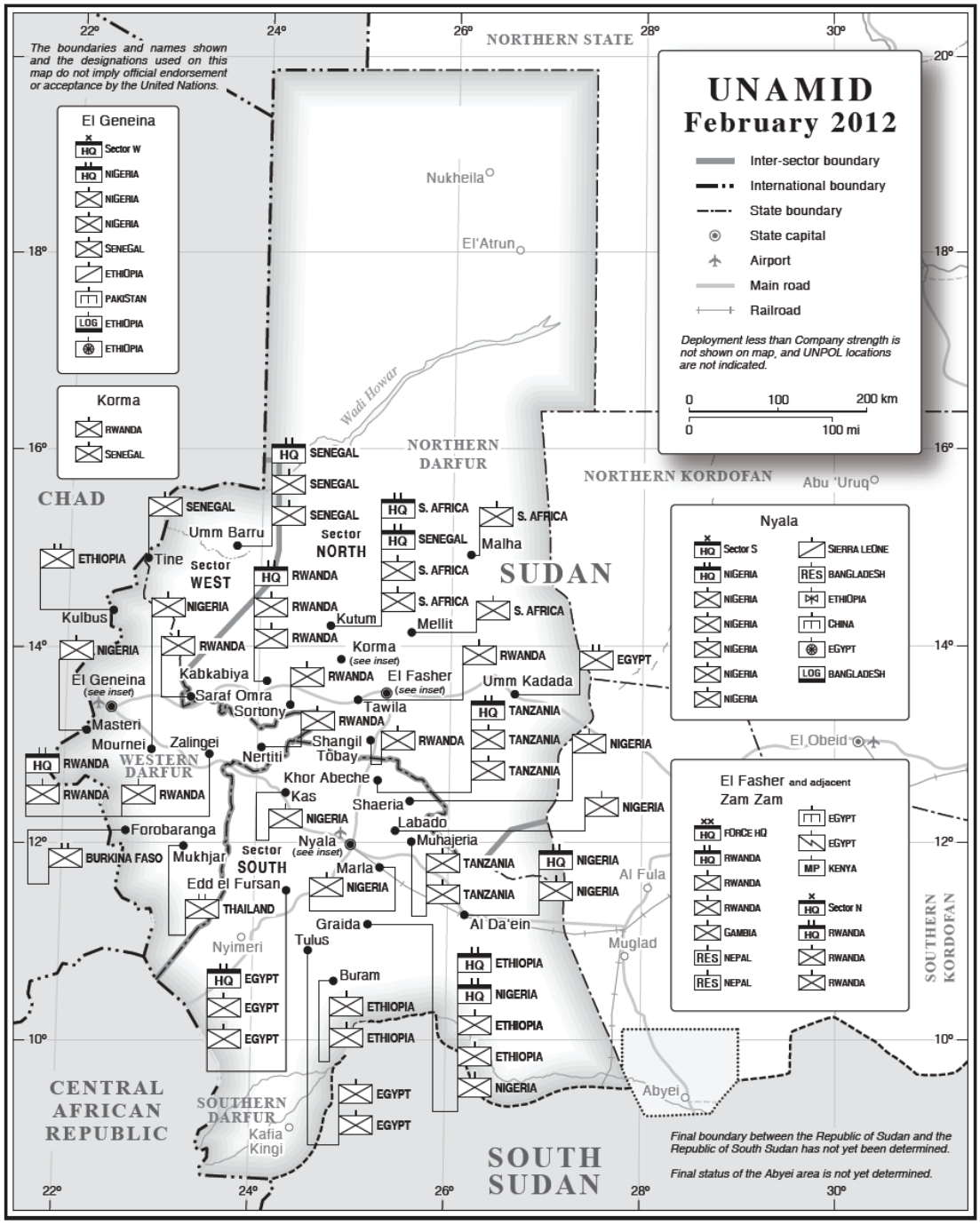
UNAMID
February 2012
Inter-sector boundary
International boundary
State boundary
State capital
Airport
Main road
Railroad
Deployment less than Company strength is not shown on map, and UNPOL locations are not indicated.
0 100 200 km
0 100 mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
NORTHERN STATE
SUDAN
CHAD
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
SOUTH SUDAN
NORTHERN DARFUR
NORTHERN KORDOFAN
SOUTHERN KORDOFAN
WESTERN DARFUR
SOUTHERN DARFUR
Sector NORTH
Sector WEST
Sector SOUTH
El Geneina
Korma
Nyala
El Fasher and adjacent Zam Zam
Nukheila
El'Atrun
Umm Barru
Tine
Kulbus
El Geneina (see inset)
Masteri
Mournei
Zalingei
Forobaranga
Mukhjar
Edd el Fursan
Nyimeri
Kafia Kingi
Kabkabiya
Saraf Omra
Sortony
Nertiti
Kutum
Mellit
Korma (see inset)
El Fasher (see inset)
Tawila
Shangil Tobay
Khor Abeche
Kas
Shaeria
Labado
Nyala (see inset)
Muhajeria
Marla
Graida
Tulus
Buram
Malha
Umm Kadada
Abu 'Uruq
El Obeid
Al Fula
Muglad
Al Da'ein
Abyei
Wadi Howar
Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
Final status of the Abyei area is not yet determined.
Map No. 4327 Rev. 9 UNITED NATIONS
February 2012
Department of Field Support
Cartographic Section